

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 20 MAI 2014

VOLUME 203

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me FRANCIS CLOUTIER pour M. Normand Bergeron et M.
Gabriel Sourdy

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
JEAN-FRÉDÉRIC GAGNON	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	7
NORMAND BERGERON	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	82
GABRIEL SOUDRY	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	237

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
156P-1751 : Documents contractuels Sierra Asset Management	48
156P-1752 : Organigramme des transactions financières liant la firme SNC-Lavalin à des administrateurs du CUSM	69
156P-1753 : Présentation du projet Lauréat de la SQ	76
157P-1754 : Lettre de Charles Chebl à Gabriel Soudry, du 10 décembre 2009 - GISM Annonce du soumissionnaire sélectionné.	234
157P-1755 : Lettre d'Arthut Porter à Éric Michaud du 25 février 2010 - Modification à la structure du soumissionnaire - Partenariat CUSM	234
158P-1756 : Organigramme de PPPQ-CUSM du 13 septembre 2013	259

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:58:22)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Maître Lussiaà-Berdou. Bonjour, Monsieur.

9 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il
10 vous plaît, pour l'enregistrement? Merci.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
13 bonjour. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la
14 Commission.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
17 Québec.

18 Me MÉLISSA CHARLES :

19 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me SIMON LAPLANTE :

22 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
23 constructeurs de routes et grands travaux du
24 Québec.

25

1 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

2 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
3 Québec.

4 Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
6 Québec.

7 Me PIERRE POULIN :

8 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
9 criminelles et pénales. Bonjour.

10

11

12

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN-FRÉDÉRIC GAGNON, sergent enquêteur escouade
7 Marteau

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Sergent Gagnon,
13 bonjour.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[2]** Vous venez de vous décrire comme enquêteur à
16 l'escouade Marteau. Ça fait longtemps que vous y
17 travaillez?

18 R. Ça fait deux ans que je travaille à l'escouade
19 Marteau. En fait, j'ai commencé ma carrière
20 policière en deux mille huit (2008) au Service de
21 police municipale de la Ville de Montréal. Vers la
22 mi de l'année deux mille huit (2008), j'ai
23 transféré à la Sûreté du Québec à la MRC Lac-Saint-
24 Jean Est où j'ai travaillé pour une période de
25 quatre ans. Donc, par la suite, là, j'ai

1 transféré... j'ai eu une promotion à l'escouade
2 Marteau depuis deux mille douze (2012).

3 Q. **[3]** Parfait. Et au départ, vous avez une formation
4 en technique policière ou...?

5 R. Oui, j'ai une formation en technique policière. À
6 mon entrée à la Sûreté du Québec, j'ai commencé un
7 baccalauréat en sécurité publique, donc c'est donné
8 par l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai
9 étudié à cette université de deux mille huit (2008)
10 à deux mille onze (2011), donc je suis gradué de
11 l'année deux mille onze (2011). Par la suite, en
12 termes de formation, j'ai débuté et je suis en
13 train de terminer une maîtrise en administration
14 publique à l'École nationale d'administration
15 publique du Québec. Je devrais terminer en deux
16 mille quinze (2015).

17 Q. **[4]** Parfait. On vous a convoqué ici, si on peut
18 dire, pour nous parler du projet Lauréat. Est-ce
19 que vous pouvez rapidement indiquer la genèse de ce
20 projet-là du point de vue de Marteau?

21 R. Absolument. Madame la Présidente, ce qu'il faut
22 comprendre, c'est que le projet Lauréat, c'est un
23 projet qui a débuté en deux mille douze (2012).
24 Selon les informations qui sont disponibles, là, à
25 l'heure actuelle, il s'agit du plus grand projet

1 d'enquête. En fait, du projet d'enquête visant la
2 plus grande fraude de corruption en termes de
3 valeurs monétaires pour un contrat obtenu au
4 prorata de la valeur attribuée en contrepartie à
5 des corrompus. La plus grande fraude de corruption
6 de l'histoire du Canada. Donc, on a débuté en deux
7 mille douze (2012).

8 Q. **[5]** Peut-être, Madame Blanchette, mettre la
9 présentation qui est à l'onglet 1. Puis peut-être,
10 Monsieur Gagnon, je vais vous laisser nous guider à
11 travers...

12 R. Absolument. Donc, la présentation, Madame la
13 Présidente, va être plutôt... plutôt simple. On va
14 passer à travers différentes étapes. Premièrement,
15 je vais vous expliquer le début de l'enquête du
16 projet Lauréat, tout en vous expliquant les
17 personnes et objectifs visés par l'enquête, donc on
18 va faire un bref résumé de ces personnes-là. Par la
19 suite, je vais vous détailler l'historique des
20 événements ou des actes... des actes d'influence et
21 d'obtention d'argent dans ce projet d'enquête-là.
22 Donc, j'ai séparé en trois... en trois points
23 distincts, premièrement la première phase
24 d'évaluation qui a été très bien résumée par
25 monsieur Noël jeudi et vendredi. La deuxième phase

1 d'évaluation également qui a été bien résumée par
2 monsieur Noël et finalement les transferts d'argent
3 qui ont été opérés, là, par les gens de SNC-Lavalin
4 et certains fonctionnaires cadres du CUSM.

5 Q. **[6]** Si je me souviens bien ou, en fait, si j'ai
6 bien compris, c'est cette dernière phase qui est,
7 en ce qui vous concerne, est la première, si on
8 peut dire.

9 R. Absolument. Nous, on est parti un peu à rebours, je
10 vais l'expliquer tout à l'heure, là, mais on est
11 parti un peu à rebours dans cette enquête-là. Ça a
12 été... ça a été plutôt complexe de bien... de bien
13 comprendre les transferts financiers. On les a très
14 bien résumés dans la présentation que je vais vous
15 faire, pour être sûr que ce soit simplifié au
16 maximum, là, et que tout le monde puisse bien nous
17 suivre. Mais, je pense, c'est important quand même
18 de s'attarder à la première phase et à la deuxième
19 phase d'évaluation parce que ça nous permet de
20 mieux comprendre comment les gens de SNC-Lavalin et
21 du Centre universitaire de la Santé McGill ont...
22 en sont arrivés non seulement à obtenir des
23 versements totalisant vingt-deux point cinq
24 millions de dollars (22,5 M\$) en provenance de SNC-
25 Lavalin, mais également de faire en sorte de

1 s'assurer que SNC-Lavalin soit le soumissionnaire
2 privilégié dans l'obtention du contrat de l'hôpital
3 du CUSM, un contrat d'une valeur de un point trois
4 cent quarante-trois milliards de dollars
5 (1,343 G\$).

6 Donc, en revenant sur les éléments que
7 monsieur Noël a présenté, on va mettre en parallèle
8 ce qui s'est passé d'une part chez SNC-Lavalin et
9 d'autre part au Centre universitaire de santé
10 McGill pour qu'on puisse bien comprendre comment
11 tout ça s'est agencé dans le temps. Si on peut
12 changer.

13 Q. **[7]** Parfait. Si on va à la diapositive suivante?

14 R. Donc, tout d'abord comment ça s'est passé c'est
15 qu'en deux mille onze (2011), deux individus chez
16 SNC-Lavalin qui sont Gilles Laramée... Gilles
17 Laramée, Madame la Présidente, c'est le chef des
18 affaires financières de SNC-Lavalin. Donc, au
19 niveau comptable Gilles Laramée c'est la plus
20 grande, occupe la plus grande position de gestion
21 chez SNC-Lavalin. Et Michael Novak qui était le
22 président de SNC-Lavalin international se sont
23 faits rencontrer par Riadh Ben Aïssa. Riadh Ben
24 Aïssa était le président de la division
25 construction de SNC-Lavalin et par Pierre Duhaime

1 qui était le président-directeur général de SNC-
2 Lavalin.

3 Donc, c'est des noms qu'on a déjà entendus
4 les deux derniers. Pierre Duhaime et Riadh Ben
5 Aïssa ont demandé à Gilles Laramée et Michael Novak
6 d'autoriser des transferts totalisant trente-quatre
7 milliards de dollars (34 G\$) afin d'assurer
8 l'obtention d'un contrat privé en Alberta.

9 Q. **[8]** Millions, peut-être?

10 R. Millions, excusez. Trente-quatre millions (34 M),
11 excusez, trente-quatre millions de dollars (34 M\$)
12 pour assurer l'obtention d'un contrat en Alberta.
13 Donc, à partir de ce moment-là, Gilles Laramée et
14 Michael Novak ont refusé de suivre les directives
15 de leur chaîne de commandement dans l'entreprise
16 privée et s'en est suivi une dénonciation par
17 Réjean Goulet qui est le chef des affaires, des
18 affaires légales SNC-Lavalin. Donc, le... et Gilles
19 Laramée.

20 Donc, première dénonciation au conseil
21 d'administration et parallèlement à ça, si votre
22 mémoire est bonne, il y a eu également tout le
23 scandale qui entoure le rapatriement de Saadi
24 Kadhafi au Mexique. Donc, SNC-Lavalin par
25 l'entremise de notamment Stéphane Roy, le

1 contrôleur des finances de SNC-Lavalin construction
2 ont... Donc, il y a eu ce scandale-là entourant,
3 là, le rapatriement par des gens de SNC-Lavalin de
4 Saadi Kadhafi au Mexique.

5 Donc, Stéphane Roy a été mis à pied par
6 SNC-Lavalin et lors de sa dernière journée de
7 travail ou dans ses dernières journées de travail,
8 Stéphane Roy a remis à Gilles Laramée, le chef des
9 affaires financières, donc, son supérieur
10 fonctionnel, a remis à Gilles Laramée trois
11 contrats avec, ce qu'on appelle chez SNC-Lavalin,
12 des agents commerciaux étrangers.

13 Q. **[9]** Un petit instant, juste pour qu'on... on oublie
14 de tourner la page, je pense, Madame Blanchette.

15 R. Donc, Réjean Goulet, donc, Gilles Laramée se
16 retrouve avec les copies des trois contrats dont
17 celui avec une compagnie nommée Sierra Asset
18 Management.

19 Q. **[10]** Est-ce que monsieur Roy donne des indications
20 quelconques quand il remet ces contrats-là, il les
21 qualifie de problématiques ou c'est simplement?

22 R. En fait ce que l'enquête a démontré, puis ce qu'on
23 a actuellement dans l'enquête c'est qu'il remet les
24 documents à Gilles Laramée, les identifie
25 sommairement comme étant problématiques sans

1 s'attarder dans le fin détail, mais Gilles Laramée
2 lui se retrouve avec ces documents-là et va voir
3 Réjean Goulet, le chef des affaires légales, donc,
4 le chef du contentieux de SNC-Lavalin.

5 Et, là, s'en suit une deuxième dénonciation
6 au conseil d'administration malgré le fait que
7 Pierre Duhaime ait demandé à plusieurs reprises à
8 Gilles Laramée et à Réjean Goulet de ne pas
9 dénoncer ces faits-là au conseil d'administration
10 et de tenter de rendre le tout d'apparence légale,
11 même si ça ne l'était pas. Donc, il y a eu cette
12 deuxième dénonciation au conseil d'administration
13 et ce qui a été décidé par le C.A. de SNC-Lavalin a
14 été de faire une enquête interne, de faire mener
15 une enquête interne par la firme Stikeman Elliott.
16 Donc, suivant cette enquête interne-là quelques
17 semaines plus tard...

18 Q. **[11]** Diapositive, page suivante?

19 R. Donc, la chaîne de commandement, les officiers de
20 l'escouade Marteau du service des enquêtes sur la
21 corruption ont été rencontrés par Réjean Goulet et
22 les avocats de Stikeman Elliott qui nous ont remis
23 un ensemble de documents qui était la genèse un peu
24 le début à l'enquête au projet Lauréat.

25 Donc, le vingt-six (26) mars deux mille

1 douze (2012) l'enquête au projet Lauréat a débuté.

2 On a commencé à travailler à partir de ce moment-là
3 sur ce dossier-là.

4 Q. **[12]** Donc, partant de cette dénonciation-là, de
5 votre point de vue à vous, qu'est-ce qu'on vise,
6 est-ce qu'on a entre les mains, à ce moment-là,
7 juste j'imagine les contrats problématiques et un
8 historique, bon, j'ai bien compris aussi les
9 demandes illégitimes de transfert de fonds?

10 R. Exactement. Donc, on part à partir d'un contrat
11 avec un agent commercial étranger. Ce que l'enquête
12 a démontré c'est que ce contrat-là visait
13 possiblement, mais on est toujours dans les
14 soupçons, possiblement l'obtention d'un contrat
15 d'un hôpital au Québec, donc, en l'occurrence le
16 Centre universitaire de santé McGill. Et on a aussi
17 une série de documentation, donc, les appels
18 d'offres du projet du CUSM, l'appel de
19 propositions, quelques documents de ce genre-là et
20 quelques documents bancaires également, là, qui ont
21 été associés aux transferts de fonds vers Sierra
22 Asset Management. Donc on avait les dates de
23 transferts de fonds sortants mais on avait pas le
24 destinataire connu en dehors d'un nom corporatif
25 dont l'identité, là, dans les sources publiques,

1 là, était inconnue. Donc on retrouvait pas Sierra
2 Asset Management sur Google à ce moment-là de
3 l'enquête.

4 Q. **[13]** Et si je vous comprends bien par contre le
5 lien entre ces transferts d'argent-là et l'octroi
6 du contrat au CUSM est, déjà par SNC et enfin, ça
7 vous est indiqué comme une possibilité au minimum,
8 là. On...

9 R. Bien on est vraiment au stade embryonnaire en fait.
10 C'est qu'on a une possibilité d'un lien mais on a
11 pas de lien factuel, on a pas de route d'argent
12 d'établie. Donc si on peut tourner peut-être à la
13 diapositive suivante, non, précédente, excusez-moi.
14 Donc, bien entendu, à partir de ce moment-là, on a
15 une collaboration de SNC-Lavalin qui nous a fait
16 une divulgation de renseignements. On a établi des
17 objectifs d'enquête. Évidemment, on veut déterminer
18 le lien entre le transfert de l'argent et la
19 décision d'attribuer le contrat du CUSM à la firme
20 SNC-Lavalin. Donc c'est notre première hypothèse
21 d'enquête.

22 Par la suite, on veut établir la route de
23 l'argent à partir de SNC-Lavalin jusque dans les
24 poches des gens qui ont été ultimement corrompus.
25 Donc ça c'est un travail qui, le travail le plus

1 ardu parce que ce qu'on comprend, c'est qu'à partir
2 des documents que SNC-Lavalin nous a transférés, il
3 y a une route d'argent internationale qui a été
4 faite. Ça c'est pas fait au Québec. Évidemment par
5 la suite, là, on veut tenter de procéder au blocage
6 et à la saisie des actifs criminels ou à tenter de
7 récupérer du moins ce qu'il reste. Et finalement,
8 évidemment, là, comme on est un organisme policier,
9 on veut traduire ces gens-là devant les tribunaux,
10 donc faire en sorte que ces gens-là fassent face à
11 la justice ultimement.

12 Donc dans cette enquête-là évidemment,
13 c'est un crime qui est extrêmement complexe et
14 raffiné. Ça a nécessité plus de soixante et une
15 (61) rencontres ou entrevues de témoins, la saisie
16 d'environ cent trente et un gig, gigabits (131 Gb),
17 là, de données informatiques ainsi que des demandes
18 d'autorisations judiciaires tant au niveau national
19 qu'international. Donc c'est de la documentation,
20 c'est une enquête qui est de longue haleine, qui
21 est toujours en cours et évidemment, a nécessité un
22 nombre incroyable de ressources tant financières,
23 humaines, matérielles. Et sans les ressources qui
24 étaient à la disposition de l'escouade Marteau, je
25 suis d'avis que ça aurait été pratiquement

1 impossible d'en arriver à un résultat aussi rapide
2 comme on va le démontrer tout à l'heure.

3 Évidemment, mon opinion est que, également,
4 sans la présence d'un bureau de procureurs
5 spécialisés qui peut traiter toute cette preuve,
6 cette abondance de preuve-là de façon rapide, on en
7 serait pas arrivés à faire nos premières
8 arrestations dans le projet Lauréat moins de six ou
9 sept mois après le début de l'enquête. Donc, comme
10 on le voit à la prochaine diapositive, les
11 personnes qui ont été visées par l'enquête et qui
12 ont été arrêtées ou font l'objet de mandats
13 d'arrestation présentement sont les suivantes :
14 premièrement, on a Pierre Duhaime, Pierre Duhaime
15 qui est le président directeur général de SNC-
16 Lavalin qui a été arrêté à une première reprise le
17 vingt-sept (27) novembre deux mille douze (2012) et
18 à une deuxième reprise le vingt-sept (27) février
19 deux mille treize (2013) pour des chefs
20 d'accusation supplémentaires. Cette personne-là a
21 demandé et autorisé les transferts d'argent à
22 Sierra Asset Management et également, comme on le
23 démontrera plus tard, eu des demandes, procédait à
24 des demandes auprès de gens opérant sous sa
25 direction, de signer des ententes avec cette

1 compagnie-là. Donc si on peut passer à la
2 diapositive suivante.

3 Riadh Ben Aïssa qui était le vice-président
4 de SNC-Lavalin, en fait un des vice-présidents de
5 SNC-Lavalin, mais également le président de la
6 division construction de SNC-Lavalin. Donc ce qu'il
7 faut comprendre c'est que SNC-Lavalin, c'est une
8 entreprise qui est matricielle. On a plusieurs
9 directions, donc il y a plusieurs directeurs ou
10 présidents directeurs de chacune des matrices mais
11 l'ensemble des vice-pré... des présidents de ces
12 matrices-là se trouvent à être vice-présidents de
13 la corporation SNC-Lavalin. Rapidement, là, c'est
14 un sommaire du fonctionnement. Donc c'est la raison
15 pour laquelle, il est non seulement président de la
16 division construction mais également vice-président
17 de SNC-Lavalin...

18 Q. **[14]** En fait...

19 R. ... comme Gilles Laramée et Réjean Goulet sont...
20 étaient également à l'époque vice-présidents de
21 SNC-Lavalin chacun dans leur département. Donc
22 Riadh Ben Aïssa a demandé et orchestré les
23 transferts d'argent vers Sierra Asset Management,
24 des transferts d'argent qui, je le rappelle,
25 totalisent vingt-deux point cinq millions de

1 dollars (22,5 M\$) à l'heure actuelle.

2 Dans le volet du centre universitaire de
3 santé McGill, il y a également le docteur Arthur
4 Porter...

5 Q. **[15]** Je vous interromps juste rapidement, monsieur
6 Ben Aïssa est détenu en Suisse en lien avec cette
7 affaire?

8 R. En fait, monsieur Ben Aïssa a été arrêté en avril
9 deux mille douze (2012) en Suisse dans un autre
10 dossier d'enquête parallèle donc pour d'autres
11 infractions reprochées. Actuellement il est détenu
12 en Suisse sur la base d'une demande d'extradition,
13 donc sur une base extraditionnelle et on attend son
14 rapatriement au Canada, là, on l'espère, le plus
15 rapidement possible mais on n'a pas de contrôle sur
16 les procédures judiciaires suisses évidemment.

17 Donc, un peu dans le même sens, Arthur
18 Porter a été arrêté et est détenu au Panama depuis
19 environ le vingt-sept (27) mai deux mille treize
20 (2013). Donc monsieur Porter conteste les
21 procédures d'extradition par différents recours
22 judiciaires dans ce pays-là et sur différentes
23 instances internationales. Monsieur Porter à
24 l'époque était directeur général du Centre
25 universitaire de santé McGill et également

1 président du comité de sélection dans les deux
2 phases d'évaluation. Donc, pour faire un sommaire,
3 monsieur Porter, on le verra plus loin dans un
4 autre graphique, mais c'est l'ayant droit
5 économique, le titulaire, le bénéficiaire du compte
6 de Sierra Asset Management. Si on peut passer à la
7 prochaine diapositive.

8 Monsieur Yanai Elbaz, qui a été arrêté le
9 vingt-sept (27) février deux mille treize (2013),
10 l'ancien directeur général adjoint ou associé du
11 CUSM est responsable du volet « Redéploiement,
12 planification et gestion immobilière ». Donc, c'est
13 pour tout ce qui est le projet de déploiement du
14 centre universitaire sur le Campus Glen, c'est le
15 responsable de cette facette-là. Et c'est également
16 l'ayant droit économique d'une compagnie qu'on
17 appelle Pan Global Holdings. On verra plus tard
18 l'importance de cette compagnie-là dans le
19 stratagème de... de corruption qui a été opéré.

20 Q. **[16]** Monsieur Armitage?

21 R. Monsieur Armitage. Monsieur Armitage, c'est un
22 expert en PPP qui a été embauché en deux mille sept
23 (2007) par le centre universitaire, notamment le
24 docteur Arthur Porter qui a signé son contrat. Il
25 est qualifié, là, dans différentes sources

1 publiques comme étant un spécialiste international.
2 Donc, c'est un consultant pour le CUSM de deux
3 mille sept (2007) à deux mille dix (2010) et il
4 faut l'objet d'un mandat d'arrestation. La date est
5 plutôt récente, là, depuis le six (6) mai deux
6 mille quatorze (2014), sur la base d'un mandat
7 d'arrestation, là, à connotation internationale.

8 Q. **[17]** Donc, si je vous suis, il n'a pas été arrêté
9 pour l'instant?

10 R. Non. Bien en fait, nous, on considère les gens
11 comme étant réellement arrêtés à partir du moment
12 où est-ce qu'ils ont le pied au Canada.

13 Q. **[18]** Parfait.

14 R. Donc, actuellement il est encore, là, à l'étranger.

15 Q. **[19]** O.K. Dans une situation similaire à monsieur
16 Porter et monsieur Ben Aïssa jusqu'à un certain
17 point?

18 R. Bien toute chose étant différente, là, on peut
19 comparer leur situation, évidemment. Cependant, ce
20 qu'on a comme indication de monsieur Porter, c'est
21 que lui conteste son extradition alors qu'on n'a
22 pas encore de tels renseignements au sujet de
23 monsieur St-Clair Armitage. Donc, on attend, là,
24 c'est somme toute assez récent dans l'enquête. On
25 travaille fort pour le ramener en territoire

1 canadien.

2 Q. **[20]** Parfait.

3 R. Donc, selon la preuve qu'on a récoltée, puis on le
4 verra plus loin, mais a exercé une influence afin
5 de favoriser le consortium qui est piloté par SNC-
6 Lavalin. Était également président lors de la phase
7 2 du processus d'évaluation du comité
8 « Architecture ». N'occupait aucune fonction lors
9 de la première phase d'évaluation. Si on peut
10 passer à la prochaine diapositive.

11 Donc, madame Pamela Porter a été arrêtée au
12 Panama et a été extradée par la suite, là, au
13 Canada. Remise en liberté, en attente de son
14 procès. Donc, elle doit redemeurer au Canada.
15 Madame Porter est la conjointe d'Arthur Porter,
16 évidemment. Et également l'ayant droit économique
17 d'une compagnie et d'un compte portant le nom de
18 Regent Hamilton Lumley & Associates. Donc, on verra
19 également l'importance de cette compagnie-là plus
20 tard, là, lors de la présentation.

21 Q. **[21]** Madame Porter a été rapatriée, mais pas
22 monsieur Porter. Qu'est-ce qui explique brièvement
23 la différence entre les deux situations?

24 R. En fait, ils ont arrêtés simultanément ou presque
25 simultanément, là, il y a différentes circonstances

1 que j'exposerai pas aujourd'hui, mais madame Porter
2 a renoncé au... tout au processus extraditionnel,
3 donc a accepté de se présenter au Canada. Ce qui a
4 été fait, là, durant le milieu du mois de juin deux
5 mille (2000)... deux mille treize (2013). Par la
6 suite, là, elle a été détenue, remise en liberté en
7 attente de son procès et elle a fait une demande de
8 pouvoir aller demeurer aux États-Unis, ce qui a été
9 refusé, là, par le Tribunal, là, au mois de
10 décembre deux mille treize (2013).

11 Q. **[22]** D'accord.

12 R. Pour la différence, en fait, c'est que monsieur
13 Porter, lui, par tous les moyens possibles, là,
14 fait en sorte de... d'éviter l'extradition pour le
15 moment, là.

16 Q. **[23]** Donc, il conteste...

17 R. C'est l'information qu'on a à notre disposition.

18 Q. **[24]** D'accord.

19 R. Monsieur Yoan Elbaz est le frère de Yanai Elbaz,
20 donc évidemment, là, le nom de famille nous le
21 rappelle, a été arrêté le vingt-cinq (25) avril
22 deux mille treize (2013). C'est un avocat, il
23 demeure à Montréal et est également bénéficiaire et
24 ayant droit économique du compte de Pan Global
25 Holdings, donc de la même compagnie que son frère.

1 On verra plus tard l'importance, comme je l'ai
2 mentionné, de cette compagnie-là. Jeremy Morris est
3 une personne demeurant... possédant la citoyenneté
4 britannique et bahamienne. C'est un avocat
5 demeurant aux Bahamas et président de la compagnie
6 Sierra Asset Management. A participé à l'ouverture
7 de différentes compagnies, notamment Sierra Asset
8 Management et Pan Global Holdings. Donc, c'est la
9 personne, là, en fait, là, on en reparlera plus
10 tard, mais qui était également... dont le nom se
11 retrouvait sur les contrats avec Sierra Asset
12 Management et SNC-Lavalin.

13 Q. **[25]** Peut-être juste pour clarifier une chose, les
14 trois dernières personnes qu'on vient d'examiner
15 sont des joueurs, à mon sens, puis corrigez-moi si
16 je me trompe, là, qui sont moins importants dans la
17 mesure où ils ne jouent un rôle que dans la partie
18 financière ou...

19 R. Bien en fait, je... je ne qualifierais pas ces
20 gens-là de moins importants, mais plutôt de moins
21 d'intérêt, peut-être, pour les travaux de la
22 Commission.

23 Q. **[26]** Oui. C'est...

24 R. Pour nous, ils ont une importance capitale dans le
25 stratagème qui a été opéré. Sans ces gens-là, ça

1 aurait été impossible de faire en sorte que... que
2 les gens, les corrompus, les corrupteurs, puissent
3 arriver à leurs fins. Donc, c'est peut-être la
4 façon que je résumerais ça.

5 Q. **[27]** Bonne correction. Je vous laisse continuer.

6 R. Donc, si on peut changer de diapositive, je vais
7 commencer à vous expliquer un peu, en mettant en
8 parallèle les événements que... des éléments que
9 monsieur Noël a très bien résumés, des éléments
10 découlant de notre enquête et que monsieur Noël a
11 très bien résumés dans sa présentation, mais en les
12 mettant en parallèle avec des faits qui ont été
13 relevés par notre enquête. Donc, il y a certains
14 éléments que je vais vous mentionner qui ne se
15 retrouvent pas nécessairement sur la présentation
16 devant vous, mais à toutes fins pratiques, je vais
17 en faire mention.

18 Donc, en août deux mille neuf (2009), on
19 commence à observer, l'enquête a démontré, en fait,
20 des contacts téléphoniques entre les appareils qui
21 sont opérés par Arthur Porter et Yanai Elbaz. Donc,
22 on rappelle, monsieur Noël l'a mentionné, que ces
23 gens-là n'étaient pas supposés avoir un contact
24 direct dans le cadre du processus d'évaluation et
25 de sélection.

1 Q. **[28]** Vous avez dit Arthur Porter...

2 R. Riadh Ben Aïssa et Yanäi Elbaz, excusez. Riadh Ben
3 Aïssa et Yanäi Elbaz, merci. Donc, Riadh Ben Aïssa
4 qui est chez SNC-Lavalin et monsieur Elbaz. Donc,
5 on rappelle que le seize (16) septembre deux mille
6 neuf (2009), c'était la date butoir de dépôt des
7 propositions techniques. Donc, c'est une date qui
8 est quand même importante dans l'enquête.

9 Mais ce qu'on comprend, c'est qu'à partir
10 d'octobre deux mille neuf (2009), il y a eu une
11 anticipation que les soumissions financières
12 allaient dépasser ce qu'on appelle le critère
13 d'abordabilité. Donc, les soumissions financières
14 allaient dépasser l'enveloppe budgétaire fixée par
15 le gouvernement.

16 Donc, le CUSM, pour essayer de rapprocher
17 les soumissions financières des deux
18 soumissionnaires du critère d'abordabilité, a
19 embauché monsieur Pierre Lortie. Pierre Lortie
20 était anciennement à l'Agence des PPP du Québec et
21 était embauché par St. Clair Armitage et Arthur
22 Porter pour faire ce qu'on appelle une stratégie
23 d'ingénierie financière en sortant le financement
24 du stationnement du projet général soumis par les
25 deux soumissionnaires. Donc, ce qu'on voulait,

1 c'est faire en sorte que la provenance des fonds
2 n'était pas assumée par le soumissionnaire, mais
3 plutôt par le Centre universitaire de santé McGill.
4 Donc, on voulait rapprocher les deux soumissions du
5 critère d'abordabilité. Puis je vais vous expliquer
6 plus tard l'importance de cette facette-là.

7 Par la suite, deuxième élément
8 d'importance, le quatorze (14) octobre deux mille
9 neuf (2009), monsieur Noël en a parlé, il y a eu
10 une demande du consortium Partenariat CUSM,
11 d'apporter un changement à sa structure. Donc, de
12 faire en sorte que le partenaire Axima soit
13 remplacé par Dalkia Canada. Donc, c'est un autre
14 élément d'extrême importance dans la première phase
15 d'évaluation.

16 Ce qu'on observe, c'est que simultanément
17 en octobre deux mille neuf (2009), il y a eu des
18 contacts téléphoniques entre Riadh Ben Aïssa et
19 Yanai Elbaz à une deuxième reprise, en fait
20 d'autres contacts téléphoniques qui ont été
21 observés, les appareils téléphoniques qui sont
22 opérés par ces gens-là.

23 Q. **[29]** Là, en août vous indiquez un... enfin, vous
24 utilisez le singulier, c'est parce qu'il y a un
25 seul contact?

1 R. Absolument.

2 Q. **[30]** O.K.

3 R. Bien, en fait, un seul contact observé.

4 Q. **[31]** D'accord.

5 R. Donc, selon la connaissance policière, il y a un
6 contact téléphonique. Maintenant, l'enquête est
7 toujours en cours, évidemment.

8 Q. **[32]** Parfait. Et en octobre deux mille neuf (2009),
9 là, par contre, il y a, on parle de multiples
10 contacts observés?

11 R. Absolument. Absolument.

12 Q. **[33]** Est-ce que vous êtes capable d'être plus
13 précis que de mettre... parce que vous nous avez
14 parlé du quatorze (14) octobre pour la demande de
15 changement de structure de PCUSM. Est-ce que quand
16 vous dites « contacts en octobre deux mille neuf
17 (2009) », c'est avant cette date-là, c'est pendant
18 cette date-là, ou c'est après? Est-ce qu'il y a un
19 lien qui peut être fait?

20 R. Bien, ce que je peux vous dire pour l'instant c'est
21 que ça entoure ces dates-là. Évidemment, comme je
22 vous mentionne, l'enquête, oui, est toujours en
23 cours, puis on y va avec les informations les plus
24 générales possibles.

25 Q. **[34]** Parfait.

1 R. Mais de façon générale, là, c'est, on peut penser
2 que c'est de façon très rapprochée à la date du
3 quatorze (14) octobre deux mille dix (2010),
4 également à l'embauche par le CUSM de Pierre
5 Lortie. Donc, si on peut changer de diapositive.

6 Donc, à partir de novembre deux mille neuf
7 (2009), on observe toujours des contacts
8 téléphoniques entre Riadh Ben Aïssa et Yanäi Elbaz,
9 et entre Pierre Duhaime, le directeur général de
10 SNC-Lavalin et St. Clair Armitage. Également, dans
11 cette période, dans les documents qui ont été
12 fournis par SNC-Lavalin, on retrouve la présence
13 d'échanges de courriels entre Riadh Ben Aïssa et
14 Pierre Duhaime, parlant d'un rendez-vous avec leur
15 contact au CUSM qui devrait leur fournir des
16 renseignements supplémentaires.

17 Q. **[35]** Ça c'est l'ami auquel... je ne sais pas si
18 vous avez suivi un peu le témoignage de
19 messieurs...

20 R. Absolument. C'est l'ami dont monsieur Noël faisait
21 mention. Donc, notre ami du CUSM n'a pas encore
22 suffisamment d'information, je vous résume, mais
23 ces documents-là sont des documents qui ont été
24 récupérés dans le cadre de notre enquête,
25 effectivement.

1 Q. **[36]** Et encore une fois, on parle de contacts
2 multiples au cours du mois de novembre?

3 R. Absolument. Et je mets en parallèle cet événement-
4 là, puis monsieur Noël en a parlé, à un événement
5 qui est survenu au CUSM. Donc, dans la même
6 période, Yanaï Elbaz rencontre Charles Chebl.
7 Charles Chebl c'est un des représentants de SNC-
8 Lavalin dans le contrat de... en fait, dans le
9 projet, en fait, dans la soumission du Groupe
10 immobilier santé McGill, donc le consortium piloté
11 par SNC-Lavalin.

12 Ce qu'on comprend, c'est que l'évaluation
13 technique était commencée et que les plans qui
14 avaient été soumis par Partenariat CUSM étaient de
15 qualité supérieure, ou du moins rencontraient les
16 attentes du CUSM, beaucoup plus que les plans qui
17 avaient été présentés par SNC-Lavalin. Donc, une
18 des faiblesses catégorisée par les évaluateurs de
19 majeure de SNC-Lavalin était la fonctionnalité des,
20 notamment, des unités de soins, des étages d'unités
21 de soins.

22 Donc, en novembre deux mille neuf (2009),
23 Yanaï Elbaz rencontre Charles Chebl et lui remet
24 une copie des croquis et des plans qui avaient été
25 présentés par le Partenariat CUSM. Donc, Charles

1 Chebl, lui, prend ces documents-là, les remet à
2 Yves Gauthier lui demandant d'ajuster les
3 soumissions techniques de SNC-Lavalin dans ce qu'on
4 appelle une lettre d'engagement.

5 Donc, une lettre d'engagement c'est un
6 document que les deux soumissionnaires doivent
7 présenter suite au dépôt des soumissions techniques
8 et à l'évaluation où est-ce que le CUSM fait part
9 de certaines faiblesses de façon très sommaire. On
10 ne spécifie pas qu'est-ce qui est très précis là-
11 dedans. Mais on demande des ajustements à apporter
12 pour maximiser la qualité du projet.

13 Bon, ce qui arrive c'est que SNC-Lavalin
14 ajuste ses plans techniques à partir des plans
15 soumis par Yanaï Elbaz dépendant de la concurrence,
16 de sorte qu'on dépose dans la lettre d'engagement
17 une soumission technique qui est de plus grande
18 qualité.

19 Donc, le dix-neuf (19) novembre deux mille
20 neuf (2009), il y a deux événements. Premièrement
21 c'est la date butoir de dépôt des soumissions
22 financières pour les deux consortiums. Et au même
23 moment on a la création d'une compagnie qui
24 s'appelle Sierra Asset Management. C'est une
25 compagnie qui est basée aux Bahamas, qui a aucune

1 activité commerciale ou financière autre que celle
2 observée dans le cadre du projet Lauréat. Donc, que
3 celle observée dans le cadre du crime enquêté.

4 Q. **[37]** D'accord. C'est le moment peut-être pour
5 afficher le document en question, vous y venez
6 (inaudible)?

7 R. Oui, j'y viendrai plus tard, peut-être vers le deux
8 (2) décembre.

9 Q. **[38]** Parfait.

10 R. Donc, toujours dans cette période alors qu'il y a
11 des contacts sont observés entre les individus
12 mentionnés, le vingt-cinq (25) novembre deux mille
13 neuf (2009), je vous ai parlé tout à l'heure d'une
14 demande qui avait été présentée le quatorze (14)
15 octobre, de changement de structure. Le vingt-cinq
16 (25) novembre deux mille neuf (2009), l'Agence des
17 PPP du Québec demande, en fait suggère, recommande
18 ce changement de structure aux autorités publiques.
19 Donc, recommande cette situation-là au bureau du
20 directeur exécutif et au CUSM qui doivent se
21 prononcer.

22 À partir de ce moment-là, Arthur Porter lui
23 refuse le changement de structure prétextant que ça
24 créerait des problèmes majeurs pour le long terme
25 dans le projet du Campus Glen. Donc, suivant cette

1 démarche de l'Agence des PPP du Québec, St-Clair
2 Armitage et Arthur Porter ont effectué différentes
3 pressions pour faire en sorte que la demande de
4 changement de structure soit refusée.

5 Q. **[39]** Et est-ce qu'ultimement ça va être refusé?

6 R. Bien en fait dans la première phase ce qu'on
7 comprend c'est qu'à partir du moment où est-ce
8 qu'une des deux entités gouvernementales, c'est-à-
9 dire soit la CUSM, soit le bureau du directeur
10 exécutif qui représente le ministère de la Santé
11 refuse, c'est un droit de veto. Donc, si monsieur
12 Porter a refusé, normalement il ne devrait pas,
13 l'opinion du bureau du directeur exécutif devrait
14 pas compter.

15 Q. **[40]** Parfait.

16 R. Ce qu'on comprend nous c'est que ça a été refusé,
17 mais on s'est pas rendu jusqu'à la fin du
18 processus, donc, comme on le verra plus tard. Donc,
19 le premier (1er) décembre deux mille neuf (2009)...

20 Q. **[41]** Peut-être à la diapositive suivante, Madame,
21 ah, non, non, excusez-moi, on est encore au premier
22 (1er) décembre?

23 R. Oui. Le premier (1er) décembre deux mille neuf
24 (2009), il n'est pas affiché à l'écran, mais on a
25 un contact téléphonique entre Pierre Duhaime et

1 Arthur Porter. Donc, c'est le premier contact
2 téléphonique observé à l'heure actuelle entre les
3 deux individus. Et on a également la suspension du
4 processus de sélection par le gouvernement. Donc,
5 ce qu'on dit c'est que les deux soumissions
6 dépassent l'enveloppe budgétaire, donc, le critère
7 d'abordabilité ce qui fait en sorte qu'on va
8 prendre un temps de recul, évaluer la situation et
9 vous revenir avec une décision gouvernementale sur
10 la suite des choses. Et c'est le discours qui est
11 venu par le gouvernement de façon continuelle
12 durant le début du mois de décembre.

13 Maintenant...

14 Q. **[42]** Au premier (1er) décembre en fait c'est une
15 date approximative, si je comprends bien?

16 R. Approximative, oui, mais c'est autour de ces dates-
17 là que le gouvernement commence à dire on met un
18 peu les freins sur la situation, on va vous revenir
19 avec une décision. Donc, par la suite si on peut
20 tomber peut-être dans la prochaine diapositive. Il
21 y a eu ce qu'on appelle entre le deux (2) décembre
22 et le trois (3) décembre une concentration
23 d'activités d'influence pour mettre en place tout
24 le système de corruption qui a été opéré par les
25 individus.

1 Donc, premièrement du côté de SNC-Lavalin
2 le deux (2) décembre deux mille neuf (2009), Riadh
3 Ben Aïssa et Pierre Duhaime ont rencontré le vice-
4 président, en fait une des personnes dirigeantes de
5 SNC-Lavalin International, monsieur Ronald Denom
6 pour lui demander de signer un contrat avec un
7 agent commercial étranger du nom de Sierra Asset
8 Management. Donc, si on peut tomber peut-être sur
9 la première version du contrat.

10 Q. **[43]** C'est à l'onglet 2, Madame Blanchette, peut-
11 être brièvement quand vous dites contrat avec un
12 agent commercial étranger, est-ce que ça ça désigne
13 quelque chose de particulier ou...

14 R. Un agent commercial étranger, Madame la Présidente,
15 c'est en fait l'embauche d'un lobbyiste à
16 l'étranger pour assurer l'obtention d'un contrat
17 qui est aussi à l'étranger. Donc, exemple, on est
18 dans l'hypothétique, mais ce qui nous intéresse en
19 fait s'est trouvé, s'est retrouvé en Algérie. Donc,
20 c'est un contrat gazier en Algérie, on voulait
21 avoir un agent commercial qui allait présenter,
22 représenter SNC-Lavalin sur un territoire où est-ce
23 que SNC-Lavalin n'est pas présent. Donc, on veut
24 avoir un pied-à-terre pour avoir un contact avec le
25 gouvernement.

1 Ce qu'on comprend c'est que le
2 fonctionnement des agents commerciaux étrangers est
3 le suivant. Premièrement, bon il y a la signature
4 de contrat, puis par la suite il y a au prorata des
5 rentrées d'argent du contrat, donc si SNC-Lavalin
6 remporte le contrat, le client paie à SNC-Lavalin
7 un montant d'argent. Bien il y a un pourcentage de
8 ce montant d'argent là qui est payé, qui est versé
9 directement à l'agent. Donc il y a pas de date de
10 paiement prédéterminé dans le contrat. À chaque
11 fois qu'il y a des rentrées d'argent du client chez
12 SNC-Lavalin, SNC-Lavalin verse au prorata du
13 montant établi dans le contrat ces montants-là à
14 l'agent commercial étranger.

15 Je vous explique ça parce que, si on
16 regarde le contrat avec Sierra Asset Management,
17 donc c'est une première version qui avait été
18 conservée par Ronald Denom, si vous pouvez
19 descendre un peu au bas de la première page. Donc
20 Ronald Denom, lui, face à la situation, s'est gardé
21 des notes. Il trouvait ça particulier parce que
22 Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa lui demandaient
23 de garder le secret strict. Ils lui mentionnent pas
24 que c'est fait pour obtenir le contrat du Centre
25 universitaire de santé McGill. Ils lui disent que

1 c'est un secret professionnel, il faut garder ça à
2 l'intérieur de l'entreprise, parles-en pas, tout le
3 monde est... Gilles Laramée est au courant. Donc
4 Ronald Denom, lui, il trouve ça bizarre, se garde
5 une copie qui est non signée. Donc si on
6 continue...

7 Q. **[44]** Il prend des notes, c'est les notes dont vous
8 parliez ici, oui.

9 R. Donc les notes manuscrites sont les notes de Ronald
10 Denom qui sont présentes lors de l'acquisition ou
11 de l'impression de cette version de ce contrat-là
12 qu'il a gardées dans ses fichiers personnels, un
13 peu pour se protéger selon ma compréhension.

14 Q. **[45]** Mais, je veux dire, là on voit deux originaux
15 signés sous les instructions, il nomme les gens qui
16 donnent les instructions.

17 R. C'est ça. Exactement. Donc ça revient à ce que je
18 viens de vous dire. Donc, sous les instructions de
19 Riadh Ben Aïssa, Pierre Duhaime, secret strict,
20 donc j'ai juste signé, j'ai pas posé de question.
21 Gilles Laramée est la personne impliquée, l'autre
22 personne impliquée puis bon, donc...

23 Q. **[46]** C'est là que vous dites que, clairement,
24 monsieur Denom sent qu'il y a quelque chose de
25 peut-être pas...

1 R. Oui, ça tourne pas rond. Mais lui, selon ce qu'on a
2 compris dans notre enquête, c'est qu'il faisait
3 confiance en fait à la direction générale de SNC-
4 Lavalin qui se positionne dans ce contrat-là puis
5 qui lui demande de le faire. Donc, si on continue
6 dans...

7 Q. [47] Juste avant qu'on continue, si on peut
8 remonter un petit peu, j'aurais une petite
9 question.

10 R. Oui.

11 Q. [48] Ou peut-être juste un petit point, là c'est là
12 que vous dites que c'est... ça vise un contrat pour
13 le gaz ou les champs de gaz...

14 R. Oui, en fait...

15 Q. [49] ... le site Rhourde Nous, là...

16 R. C'est ça.

17 Q. [50] ... c'est ça que vous décriviez tout à l'heure
18 comme étant le...

19 R. Absolument.

20 Q. [51] ... contrat algérien. O.K.

21 R. Donc, deux éléments d'importance sur ce...

22 10:29:27

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [52] Le rôle de monsieur Denom était quoi?

25 R. Pardon?

1 Q. **[53]** Son rôle à monsieur Denom, quel était-il?

2 R. Lui, il était cadre principal chez SNC-Lavalin
3 international, donc il s'occupait de la signature
4 généralement de ce genre de contrats-là.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Q. **[54]** SNC national... international est une...

7 R. Une des filiales de SNC-Lavalin, donc c'est une
8 entité qui a pas d'actifs, là, c'est juste une
9 société à travers laquelle passent des fonds. C'est
10 la société que Michael Novak présidait à l'époque.
11 Donc, il travaillait sous la direction de Michael
12 Novak, là, là-dedans.

13 Q. **[55]** Monsieur Denom. Mais monsieur Novak a pas été
14 impliqué dans cette signature de contrat-là...

15 R. Le deux (2) décembre deux mille neuf (2009), on a
16 pas d'information à l'effet que...

17 Q. **[56]** C'est directement monsieur Duhaime qui va voir
18 monsieur Denom pour lui demander d'arranger le
19 contrat.

20 R. Exactement, en présence de Riadh Ben Aïssa. Donc,
21 deux éléments d'importance. Au haut de la... si on
22 peut remonter légèrement, on voit qu'il y a le nom
23 de la personne qui représente Sierra Asset
24 Management est Jeremy Morris, donc au bas, là, du
25 deuxième paragraphe, et également, on voit que ce

1 service d'agent commercial étranger vise
2 l'obtention d'un contrat gazier en Algérie du nom
3 de, un projet, là, du nom de Rhourde Nouss. Donc
4 c'est un peu à droite, là, sur le paragraphe, là,
5 commençant par « Whereas », le premier.

6 Q. **[57]** Et la note, elle semble indiquer que ce
7 contrat-là est préparé, ou en tout cas, ou à tout
8 le moins, signé, là, autour du deux (2) décembre
9 deux mille neuf (2009), c'est ça?

10 R. Donc on y arrivera plus tard, là, effectivement. Si
11 vous pouvez tomber peut-être à la page 3 ou 4, où
12 sont détaillées, là, d'autres notes de monsieur
13 Denom.

14 Q. **[58]** C'est à la page 4.

15 R. Page 4, exactement, au haut de la page 4. Donc on
16 voit ici, on point 4, ce qui détaille les
17 paiements. Et ça c'est une anomalie chez SNC-
18 Lavalin. Comme je vous l'ai mentionné, il y a pas
19 de date de paiement déterminée pour les agents
20 commerciaux étrangers. Je le répète, ça va au
21 prorata des rentrées d'argent. Donc on voit que,
22 dix millions (10 M\$) seront versés à tel moment,
23 quand le soumissionnaire va être sélectionné. Bon,
24 on totalise trois versements de dix millions
25 (10 M\$) à des moments spécifiques. Donc c'est une

1 anomalie chez SNC-Lavalin, ça respecte pas le cadre
2 habituel de fonctionnement.

3 Q. **[59]** Qu'est-ce que vous voulez dire c'est qu'au
4 lieu d'indexer ça à un contrat externe, là, on
5 prévoit déjà à l'avance un montant fixe et d'autres
6 montants fixes à des dates précises.

7 R. Exactement.

8 Q. **[60]** Certains même, comme le premier, là, du
9 premier dix millions (10 M\$), c'est relié, de ce
10 qui est écrit là à la sélection de SNC-Lavalin
11 comme étant le... l'adjudicataire du contrat, là.

12 R. Exactement. Mais on verra, ça c'est une première
13 version du contrat mais la deuxième version est
14 beaucoup plus précise que celle-ci.

15 Q. **[61]** Parfait.

16 R. Donc si on peut descendre peut-être à la dernière
17 page du premier document, donc... Donc ici. Donc on
18 voit ici, là, Ronald Denom a mentionné également
19 des anomalies. Premièrement, il y a seulement eu la
20 présence d'un signataire chez SNC-Lavalin.

21 Normalement, le cadre fonctionnel habituel demande
22 la présence de deux signatures et par la suite, les
23 vérifications, il y a une autorisation d'intégrité,
24 là, du... de l'agent commercial étranger, là. Donc,
25 Ronald Denom a signé cette deuxième page... la

1 prochaine, là, sur la base des indications de Riadh
2 Ben Aïssa, selon laquelle, là, Jeremy Morris avait
3 passé le... ce qu'on appelle le « Integrity
4 check », là.

5 Q. **[62]** Oui, parce que ces contrats-là sont destinés,
6 normalement, à rémunérer les gens qui pourraient
7 être...

8 R. Des agents commerciaux étrangers, oui.

9 Q. **[63]** Oui, mais qui pourraient être enclins,
10 justement, à faire des manoeuvres pour favoriser
11 l'obtention du contrat, puisque leur rémunération
12 est en... est indexée sur les sommes qui seront
13 versées ultimement à SNC-Lavalin. Alors j'imagine
14 que... de ce que j'en comprends...

15 R. C'est une possibilité. Bien c'est une possibilité,
16 en fait. Je me limiterais à dire ça, c'est une
17 possibilité.

18 Q. **[64]** Non, ce que je veux dire, c'est que c'est pour
19 ça qu'on a ces... parce que si on regarde le
20 contenu de la... la certification en question,
21 justement, là, on dit que le représentant ou
22 l'agent principal ne fait l'objet d'accusations...

23 R. Absolument.

24 Q. **[65]** ... pour corruption de représentant officiel,
25 et caetera, et caetera, là. On veut que ça soit du

1 lobbying. Enfin...

2 R. En fait...

3 Q. **[66]** ... on prétend que...

4 R. ... ma compréhension... excusez, je voulais pas
5 vous couper.

6 Q. **[67]** Non, on prétend qu'on vérifie que la personne
7 en question n'est pas un corrupteur en général, là?

8 R. C'est ma compréhension. Selon les limites des
9 vérifications qui peuvent être effectuées, c'est ma
10 compréhension.

11 Q. **[68]** Bien sûr, oui, on peut pas se prononcer sur
12 la... la qualité du travail fait, effectivement.
13 Parfait. Et là, ce que vous nous dites, c'est que
14 justement, Riadh Ben Aïssa lui a fait des
15 représentations comme quoi il y avait pas de
16 problème avec l'intégrité de monsieur Morris?

17 R. Donc, il a demandé à monsieur Denom de signer, ce
18 qu'on verra dans la prochaine version du contrat.
19 Peut-être ça serait le moment propice pour
20 (inaudible) sur la deuxième (inaudible)

21 Q. **[69]** Juste à continuer à descendre, Madame
22 Blanchette.

23 R. Donc ça, c'est la version originale du contrat. La
24 première version originale du contrat avec Sierra
25 Asset Management. Donc, on constate encore une

1 fois, là, que le nom de Jeremy Morris se retrouve
2 donc sur le deuxième paragraphe. Si on peut
3 descendre, on constate à une deuxième reprise que
4 ça vise le projet Rhourde Nouss en Algérie.
5 Continuons à descendre. On va se rendre à la
6 page... au point 4.

7 Donc, au point 4, comme je vous le
8 mentionnais, Madame la Présidente, on voit trois
9 dates de versement totalisant trente millions de
10 dollars (30 M\$) à des dates très précises. La
11 première date est le onze (11) décembre deux mille
12 neuf (2009), la deuxième, le trente (30) janvier
13 deux mille (2010) et la troisième, le trente (30)
14 avril deux mille dix (2010). Et si on se rappelle,
15 ce sont toutes des dates qui sont postérieures à la
16 fin de l'évaluation dans le premier processus
17 d'évaluation. Donc, on voit les coordonnées
18 bancaires de la compagnie Sierra Asset Management
19 aux Bahamas et on va descendre jusqu'aux pages de
20 signatures. Bon, la page de signatures est
21 extrêmement intéressante du fait qu'on voit une
22 date qui est le premier (1er) mai deux mille neuf
23 (2009). On se rappelle que cette rencontre entre
24 Ronald Denom et Pierre Duhaime s'est effectuée le
25 deux (2) décembre deux mille neuf (2009). Je

1 souligne également que Riadh Ben Aïssa était
2 présent. On voit la signature de monsieur Denom qui
3 correspond, selon l'expertise documentaire qu'on a
4 effectuée, à la signature originale de Ronald
5 Denom. Je souligne votre attention vers la
6 signature de Jeremy Morris également. En fait, si
7 vous voulez simplement vous rappeler ces deux
8 signatures-là, plus tard, dans la présentation, on
9 verra l'importance que ça a.

10 Mais le premier (1er) mai deux mille neuf
11 (2009), Madame la Présidente, la raison pour
12 laquelle le contrat a été signé, selon notre
13 compréhension, est que le contrat gazier en Algérie
14 a été remporté par SNC-Lavalin au mois de juin deux
15 mille neuf (2009). Donc, c'était important de
16 placer la signature avec le contrat d'agent avant
17 cette date d'obtention du contrat du projet Rhourde
18 Nous, sinon, bien on aurait pu poser des questions
19 au sein de l'entreprise.

20 Q. **[70]** Par contre en parallèle, si je comprends bien,
21 il y a quand même aussi la note manuscrite qui vous
22 donne un indice à vous que cette date-là est
23 factice au sens où monsieur Denom, lui, sur la
24 version précédente, indique que c'est le deux (2)
25 décembre ou en décembre deux mille neuf (2009), là,

1 qu'il y a des rencontres au sujet de ce contrat-là.

2 R. En fait, selon la preuve testimoniale et
3 documentaire qu'on a récupérée, on a fait la
4 démonstration que ce contrat-là aurait été signé
5 sinon le deux (2) décembre, autour du deux (2)
6 décembre deux mille neuf (2009). Mais ça cadre dans
7 l'enquête qu'on a faite jusqu'à maintenant.

8 Q. **[71]** Mais il a été antidaté au premier (1er) mai?

9 R. Antidaté au premier (1er) mai deux mille neuf
10 (2009) pour les raisons que je viens de vous
11 expliquer.

12 Q. **[72]** Parfait.

13 R. Juste retenir la date du premier (1er) mai, vous
14 allez comprendre pourquoi tout à l'heure. Donc,
15 simultanément, si on peut retourner à la
16 présentation PowerPoint...

17 Q. **[73]** Peut-être, Madame la greffière, on peut coter
18 tout de suite les contrats.

19 LA GREFFIÈRE :

20 J'allais vous le proposer. Alors sous la cote 156P-
21 1751, la présentation du...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Pas la présentation, non, excusez-moi, pas la
24 présentation. Je voudrais coter les contrats.

25 LA GREFFIÈRE :

1 Ah bon, alors sous la cote... la même cote, 1751.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 J'attendrai la fin pour coter la présentation.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Parfait.

6 (10:38:17)

7

8 156P-1751 : Documents contractuels Sierra Asset
9 Management

10

11 R. Donc, le deux (2) décembre, c'est une journée très
12 importante également dans... dans tout ce qui s'est
13 passé. Premièrement, on constate la présence de
14 contacts téléphoniques entre Pierre Duhaime et St-
15 Clair Armitage et également entre Riadh Ben Aïssa
16 et Yanäi Elbaz. Au même moment - monsieur Noël a
17 fait un... a fait un bon résumé de cette étape-là -
18 il y a eu une rencontre qui s'est tenue à Québec
19 dans les bureaux du ministre Bolduc ou de la
20 ministre Gagnon-Tremblay, c'est à déterminer.
21 Rencontre pendant laquelle Arthur Porter et les
22 gens du CUSM font des représentations auprès du
23 Ministère pour pouvoir commencer à négocier
24 directement avec le consortium piloté par SNC-
25 Lavalin. Donc, ils font des représentations,

1 soutenant que cette proposition-là est selon eux la
2 meilleure pour le public. Le Ministère, en fait,
3 monsieur Bolduc et madame Gagnon-Tremblay ont une
4 position très ferme dans cette situation-là,
5 mentionne que, il est hors de question qu'on
6 dépasse le critère d'abordabilité, et que s'il y a
7 des négociations qui doivent être entreprises, ça
8 doit être fait dans le respect des différentes
9 règles du processus de sélection, notamment
10 l'obtention de quittances de la part de la partie
11 qui se trouverait à être mise de côté.

12 Donc, la position du gouvernement est très
13 claire, et eux ont dans l'idée de négocier avec les
14 deux soumissionnaires, parce que l'objectif n'étant
15 pas de retarder le projet plus longtemps, ou encore
16 de recommencer un nouveau processus d'appel
17 d'offres dans l'ensemble, ce qui retarderait
18 considérablement le projet.

19 Q. **[74]** Mais à cette date-là, il n'y a pas de décision
20 arrêtée sur cet aspect-là.

21 R. Il n'y a pas de décision arrêtée, mais ce qu'on dit
22 au CUSM c'est... au CUSM, notamment à Arthur Porter
23 et aux gens qui l'accompagnent, c'est que, il n'y a
24 pas de négociation directe qui va se faire en
25 dehors de ces deux conditions-là qui sont le

1 respect du critère d'abordabilité et également
2 l'obtention d'une quittance de la part du
3 soumissionnaire concurrent. Puis on le demande,
4 mais on ne s'attend pas, selon ma compréhension, à
5 ce que ce soit obtenu. Après tout le travail qui a
6 été fait par les deux soumissionnaires, on ne
7 s'attend pas à ce qu'il y en ait un des deux qui se
8 retire à la dernière minute comme ça.

9 Q. [75] Mais là, on rappelle que, de ce que j'ai
10 compris, monsieur Porter prétend par ailleurs que
11 par l'exercice de sa discrétion, il n'y a plus deux
12 soumissionnaires, il n'y en a qu'un seul?

13 R. C'est ça. C'est qu'on va y arriver. Monsieur
14 Porter, lui, de par sa compréhension ou de par la
15 façon dont il amène les choses, a disqualifié un
16 des deux consortiums, notamment celui de
17 Partenariat CUSM, du fait que la demande de
18 changement de structure avait été refusée. Donc, on
19 se retrouve avec un seul soumissionnaire. Monsieur
20 Porter utilise cet argument-là qui, on le rappelle,
21 se trouve à être utilisé malgré l'avis de l'Agence
22 des PPP du Québec, pour soutenir sa position qu'il
23 ne reste qu'un soumissionnaire dans le processus
24 d'évaluation ou de sélection.

25 Donc, le trois (3) décembre deux mille neuf

1 (2009), une autre journée importante. Si on peut
2 changer peut-être de... Donc, le trois (3) décembre
3 deux mille neuf (2009), il se passe, en fait,
4 plusieurs événements. Premièrement, on a des
5 contacts téléphoniques qui sont répertoriés entre
6 Riadh Ben Aïssa et St. Clair Armitage. Par
7 ailleurs, on a également, comme monsieur Noël l'a
8 présenté et comme notre enquête l'a démontré, la
9 visite de St. Clair Armitage à Miguel Fraile.
10 Miguel Fraile c'est le responsable ou plutôt
11 représentant du consortium espagnol Partenariat
12 CUSM.

13 Donc, monsieur Armitage offre à ce moment-
14 là à monsieur Fraile le montant de dix millions de
15 dollars (10 M\$) pour se retirer du projet, pour
16 obtenir la quittance demandée par le gouvernement.
17 Donc, on rappelle qu'il y avait déjà le montant de
18 sept point cinq millions (7,5 M\$) qui était offert
19 pour les deux soumissionnaires, en fait le
20 soumissionnaire qui se trouvait à être non choisi.
21 Et monsieur Armitage a offert deux point cinq
22 millions (2,5 M\$) supplémentaires, qui est allégué
23 provenir de la Fondation du CUSM. C'est une
24 allégation, bien entendu, que monsieur St. Clair
25 Armitage fait.

1 La même journée, au conseil
2 d'administration du CUSM, Arthur Porter et d'autres
3 représentants du CUSM obtiennent du conseil
4 d'administration une motion choisissant comme
5 soumissionnaire privilégié le consortium qui est
6 piloté par SNC-Lavalin, donc le Groupe immobilier
7 santé McGill. Donc, tout ça est fait contrairement
8 aux discussions qui avaient été opérées la veille
9 avec le gouvernement.

10 Q. [76] Est-ce que vous savez si la rencontre entre
11 monsieur Fraile et monsieur Armitage est antérieure
12 à la réunion du conseil d'administration?

13 R. On n'a pas cette information-là, mais ma
14 compréhension est que ça s'est fait durant le jour
15 et le conseil d'administration plutôt en soirée.

16 Q. [77] Parfait. Les contacts téléphoniques, on ne les
17 a pas vus, mais vous dites qu'il y en a le trois
18 (3) décembre, entre monsieur Ben Aïssa et monsieur
19 Armitage?

20 R. Exactement.

21 Q. [78] Est-ce que c'est un grand nombre ou est-ce que
22 c'est...

23 R. On parle de plusieurs, plus d'un contact.

24 Q. [79] Plus d'un contact.

25 R. Donc, toujours durant la période du mois de

1 décembre deux mille neuf (2009), bon, il y a
2 différents échanges de lettres entre monsieur
3 Porter et les représentants du CUSM ainsi que le
4 gouvernement. Donc, monsieur Porter remet encore de
5 la pression, si on veut, sur le gouvernement, pour
6 faire en sorte qu'on procède à une annonce le plus
7 rapidement possible, et on rappelle que le premier
8 versement avec Sierra Asset Management est prévu
9 pour le onze (11) décembre deux mille neuf (2009).
10 Donc, on veut procéder à une annonce le plus
11 rapidement possible. On a également observé, entre
12 le cinq (5) janvier deux mille neuf (2009) et le
13 vingt (20) janvier deux mille dix (2010) plusieurs
14 contacts téléphoniques entre Arthur Porter et
15 Pierre Duhaime, entre St. Clair Armitage et Pierre
16 Duhaime, et également entre monsieur Elbaz et
17 monsieur Ben Aïssa.

18 Finalement, le gouvernement a pris la
19 décision de tomber en deuxième processus
20 d'évaluation et, selon les déclarations qu'on a
21 récoltées, c'est que le deuxième processus
22 d'évaluation se trouve à être une façon de négocier
23 avec les deux soumissionnaires, donc qui était la
24 position privilégiée par les autorités
25 gouvernementales initialement. Bien entendu...

1 Q. **[80]** Ça, c'est ce que vous appelez la phase 2 parce
2 que, là, je vois qu'en haut on est passé à la phase
3 2.

4 R. Oui, la phase 2 d'évaluation.

5 Q. **[81]** O.K.

6 R. Donc, avant cette annonce du gouvernement-là, le
7 dix (10) janvier deux mille dix (2010), Arthur
8 Porter envoie une missive au gouvernement en disant
9 « pendant la période des Fêtes, nous avons négocié
10 avec le Groupe immobilier santé McGill. » Le Groupe
11 immobilier santé McGill a fait ce qu'on a appelé
12 tout à l'heure la stratégie d'ingénierie financière
13 en sortant le stationnement du projet, donc a
14 rapproché sa soumission du critère d'abordabilité à
15 un point quarante-huit milliards de dollars
16 (1,48 G\$). Et on rappelle qu'à l'époque, le critère
17 d'abordabilité était d'environ un point un milliard
18 (1,1 G\$), là, et quelques virgules, là.

19 Q. **[82]** Hum, hum.

20 R. Et on vous suggère, encore une fois, d'accepter
21 cette proposition-là parce que sinon, bien, ça peut
22 arriver que, les finances étant ce qu'elles sont,
23 la soumission financière de SNC-Lavalin continue à
24 évoluer dans le temps. Donc, on met de la pression
25 sur le gouvernement pour que, avant que le décret

1 sur la deuxième phase d'évaluation soit signé, le
2 gouvernement entre en négociation avec le Groupe
3 immobilier santé McGill et fasse une annonce à ce
4 sujet-là.

5 Donc, pour faire un résumé de cette
6 première épisode... de ce premier épisode de
7 corruption-là, c'est pas très compliqué. En fait,
8 ce qu'on observe, c'est qu'on anticipe premièrement
9 que les deux soumissions financières vont dépasser
10 le critère d'abordabilité et on l'anticipe tôt dans
11 le processus d'évaluation, donc vers octobre deux
12 mille dix (2010) en embauchant Pierre Lortie.

13 Q. **[83]** Deux mille neuf (2009).

14 R. Deux mille neuf (2009). Excusez. Donc, par la
15 suite, on constate que Partenariat CUSM demande un
16 changement de structure, donc il y a une
17 opportunité d'influencer en faisant en sorte que
18 Partenariat CUSM soit écarté du processus
19 d'évaluation et de sélection. Pour faire en sorte
20 que le gouvernement puisse faire affaire avec SNC-
21 Lavalin qui est le soumissionnaire privilégié par
22 Arthur Porter, donc dans le stratagème observé, ce
23 qu'on veut faire, c'est rapprocher, premièrement,
24 la soumission financière du critère d'abordabilité,
25 donc par la stratégie d'ingénierie financière qu'on

1 a détaillée. Et également, on veut faire en sorte
2 que cette soumission-là corresponde techniquement à
3 ce qui est privilégié par le CUSM, notamment en
4 donnant les plans de Partenariat CUSM à SNC-Lavalin
5 en ajustant la soumission technique. Donc, on veut
6 ajuster, comme je l'ai mentionné, les soumissions
7 financières et techniques, de sorte que SNC-Lavalin
8 va présenter une soumission qui va être jugée ou
9 qui aurait pu être jugée acceptable par le
10 gouvernement, ce qui n'a pas été le cas.

11 Donc, le gouvernement, le treize (13)
12 janvier deux mille dix (2010) a annoncé un deuxième
13 processus d'évaluation, ce qui a obligé les gens
14 chez SNC-Lavalin et au CUSM, les suspects, de
15 s'ajuster. Donc, on parle de versements qui étaient
16 anticipés, là, à partir du mois de... de décembre
17 deux mille neuf (2009). Finalement, bien, là, ces
18 versements-là, le contrat n'est pas encore obtenu,
19 donc on ne les versera pas, évidemment. Donc, pour
20 ce faire, on a signé un deuxième contrat avec
21 Sierra Asset Management, en fait, on a ajusté le
22 premier contrat. Et peut-être que ce serait le
23 moment privilégié pour en prendre connaissance.

24 Q. **[84]** Réaffichez l'onglet 2, mais à la page où on en
25 était tout à l'heure, la page suivante ou un

1 troisième exemplaire du contrat, donc après cette
2 page-là, Madame Blanchette, juste un petit peu
3 après. Voilà!

4 R. Bon. On reprend le même en-tête qu'observé tout à
5 l'heure. Si on peut descendre au point 4
6 directement. Donc, c'est le même contrat avec
7 Rhourde Nouss. Donc, ici, on voit que les dates de
8 paiement ont été modifiées. Premièrement, la
9 première date de paiement est le neuf (9) avril
10 deux mille dix (2010) qui se trouve à être
11 postérieur à l'annonce du soumissionnaire gagnant.
12 Donc, le soumissionnaire gagnant dans le nouveau
13 processus d'évaluation devait être annoncé le
14 premier (1er) avril deux mille dix (2010), ce qui a
15 été fait effectivement.

16 Par la suite, on a un deuxième versement de
17 dix millions de dollars (10 M\$) le sept (7) mai
18 deux mille dix (2010) et finalement on a un
19 troisième versement le trente (30) juin deux mille
20 dix (2010). Donc, si on peut aller à la page des
21 signatures, Madame Blanchette, s'il vous plaît.
22 Donc, on voit ici que le contrat avait été
23 initialement réécrit pour le deux (2) septembre
24 deux mille neuf (2009), donc ça se trouve à être
25 ici. Et on voit, là, que ça a été raturé en

1 dessous, là, pour le vingt... autour du vingt-cinq
2 (25) ou vingt (20) novembre deux mille... deux
3 mille neuf (2009) également.

4 On voit que la signature de Ronald Denom,
5 selon l'expertise documentaire qu'on a fait faire
6 par nos spécialistes se trouve à être non conforme
7 à la première version qu'on avait observée dans le
8 premier contrat. Et on voit que la signature de
9 Jeremy Morris est également différente et cette
10 signature-là, Madame la Présidente, correspond aux
11 documents officiels signés par Jeremy Morris dans
12 différentes instances, là, officielles nationales.

13 Donc, ce qu'on comprend, c'est que la
14 première version du contrat, monsieur Denom l'avait
15 signée, mais pas nécessairement monsieur Morris, et
16 que la deuxième version du contrat, ma
17 compréhension est que, pour pas commencer à affoler
18 les gens chez SNC-Lavalin, on n'a pas fait une
19 deuxième signature par monsieur Denom qui se posait
20 déjà des questions, mais on a demandé à monsieur
21 Morris de signer une deuxième version du contrat.
22 Donc, c'est les observations qu'on peut faire du
23 deuxième contrat et les changements de dates sont
24 importants parce qu'on voit que le contrat a été
25 signé à partir du deux (2) septembre deux mille

1 neuf (2009), mais on se rappelle que Sierra Asset
2 Management n'a été créée que le dix-neuf (19)
3 novembre deux mille neuf (2009). Donc, les gens
4 commencent à faire des erreurs.

5 On se rappelle également que le contrat
6 gazier en Algérie a été obtenu au mois de juin deux
7 mille neuf (2009). Donc, on se trouve à faire un
8 contrat d'agent avec un agent commercial étranger
9 qui est postérieur à la date d'obtention du contrat
10 désiré.

11 Q. **[85]** Et avec une entité qui n'existe pas à la date
12 de signature.

13 R. Exactement. Donc, il y a eu un ajustement des dates
14 pour faire en sorte que ça corresponde à la
15 création de Sierra Asset Management, mais ça ne
16 correspond pas avec la date du contrat en Algérie.
17 Donc, on voit que les gens commencent à faire des
18 erreurs sous cette facette-là. Donc, si on peut
19 retourner au PowerPoint un petit peu, Madame
20 Blanchette. Donc, le deux (2) février deux mille
21 neuf (2009)... deux mille dix (2010) par contre,
22 pardon, ce qu'on a observé, l'enquête
23 internationale qu'on a menée a permis de démontrer
24 qu'il y a eu la création de l'entité Pan Global
25 Holdings. Pan Global Holdings, est je rappelle, la

1 compagnie dont les bénéficiaires sont les deux
2 frères, Yanai et Yohann Elbaz. Cette compagnie-là,
3 Madame la Présidente, n'a aucune activité
4 commerciale ou financière autre que celle observée
5 dans le cadre de l'enquête au projet Lauréat,
6 c'est-à-dire dans le cadre du crime de corruption.

7 Donc, dans les documents bancaires de
8 Sierra Asset Management et Pan Global Holdings on a
9 découvert la présence d'un contrat liant les deux
10 compagnies. Ce contrat-là est signé par le
11 représentant des deux mêmes, les deux compagnies
12 qui se trouvent être Jeremy Morris. Donc, Jeremy
13 Morris représente à la fois Sierra Asset Management
14 et Pan Global Holdings. Et dans ce contrat-là, on
15 voit, qui est daté du deux (2) septembre deux mille
16 neuf (2009), donc, antérieur à la création de Pan
17 Global Holdings, mais correspondant à la première
18 version... à la deuxième version du contrat avec
19 Sierra Asset Management avant qu'il ne soit
20 corrigé, l'échange ou le partage en deux parts
21 égales des sommes en provenance de SNC-Lavalin
22 International entre Sierra Asset Management et Pan
23 Global Holdings.

24 Donc, à partir du moment où est-ce qu'il y
25 a un dollar (1 \$), par exemple, qui entrerait dans

1 le compte de Sierra Asset Management, il serait
2 automatiquement divisé en deux parts égales entre
3 Sierra Asset Management, Arthur Porter, et Pan
4 Global Holdings, les frères Elbaz.

5 Q. **[86]** Et tout ça est daté du deux (2) septembre deux
6 mille neuf (2009). Donc, dans le cas du contrat qui
7 lie ces deux entreprises-là, encore une fois, non
8 seulement Pan Global Holdings existe pas, mais
9 encore une fois c'est vrai aussi pour Sierra Asset
10 Management, si je vous ai bien suivi?

11 R. Absolument. Ces deux compagnies existent pas. Mais
12 on voit encore une fois une erreur qui a été
13 effectuée par les corrompus, le volet corrompu de
14 notre enquête.

15 Q. **[87]** Parfait.

16 R. Donc, simultanément s'est déroulé ou ont eu lieu
17 différentes pressions de la part de monsieur Porter
18 et de son entourage pour essayer de contrer le
19 deuxième processus d'évaluation ou la façon de
20 fonctionner dans le deuxième processus
21 d'évaluation. C'est qu'on voulait faire en sorte en
22 fait, le bureau du directeur exécutif et l'Agence
23 des PPP s'entendaient pour dire que certains
24 critères n'allaient pas être réévalués, ce qui
25 limitait un peu le pouvoir d'intervention des gens

1 sur les comités de sélection.

2 Donc, anticipant, ma compréhension c'est
3 qu'anticipant les versements totalisant trente
4 millions de dollars (30 M\$) bien là ce qu'il y a eu
5 lieu dans la deuxième phase d'évaluation c'est que
6 les corrompus ont mis en place le meilleur
7 mécanisme possible pour faire en sorte que SNC-
8 Lavalin puisse passer comme soumissionnaire
9 privilégié, donc, obtenir le contrat.

10 Donc, à travers ceci bien il y a eu un
11 remodelage en profondeur des sous-comités
12 d'évaluation et où monsieur Porter a nommé des gens
13 qui étaient plus sympathiques à sa cause, notamment
14 monsieur Elbaz qui a été nommé à la présidence d'un
15 sous-comité d'évaluation, monsieur Armitage. Et
16 également monsieur Porter a évincé des gens
17 s'affichaient plutôt favorablement aux soumissions
18 techniques qui avaient été déposées par Partenariat
19 CUSM. Donc, ces gens-là ont été évincés, notamment
20 madame Franco qui je crois sera entendu plus tard
21 par cette instance.

22 Donc, en deux mille dix (2010) ce qu'on a
23 fait également c'est qu'on a... on a fait en sorte
24 que ces gens-là qu'il allait placer sur les sous-
25 comités d'évaluation puissent être en mesure

1 d'évaluer les nouvelles modifications ou les
2 améliorations qui avaient été apportées par SNC-
3 Lavalin notamment au niveau fonctionnel. Donc, la
4 soumission fonctionnelle des plans d'unités de
5 soins qui avait été modifiée, on voulait faire en
6 sorte que ça puisse être pris en considération dans
7 la nouvelle évaluation.

8 Donc, la deuxième phase d'évaluation ce
9 qu'on peut résumer très rapidement, c'est qu'il y a
10 eu une refonte des sous-comités d'évaluation, des
11 pressions sur le mode d'évaluation et également je
12 vous rappelle l'importance de l'ajustement des
13 plans techniques par SNC-Lavalin sur la base des
14 plans obtenus de Partenariat CUSM. Et ça c'est un
15 critère majeur dans l'évaluation technique et
16 fonctionnelle qui a été observé.

17 Q. **[88]** Une petite question, là, vous nous avez
18 indiqué le deux (2) décembre que monsieur... le
19 deux (2) décembre que le... le deux (2) février on
20 crée Pan Global Holdings et autour de cette date-
21 là, on a un contrat antidaté au deux (2) septembre
22 possiblement, qui prévoit la séparation des fonds
23 entre ces deux entreprises-là. C'est donc dire que,
24 avant cette date-là, la rémunération, s'il y en a
25 une pour Pan Global Holdings ou en tout cas, les

1 frères Elbaz, est soit pas prévue, soit pas de
2 cette nature-là, soit... je ne sais pas si on peut
3 se prononcer là-dessus mais, en tout cas, elle est
4 pas représentée dans la documentation. Mais on
5 constate qu'au moment où le rôle de monsieur Elbaz
6 semble s'intensifier, en ce qui concerne les sous-
7 comités d'évaluation en parallèle, là, sa
8 rémunération se cristallise dans une série de
9 documents, là.

10 R. Bien en fait, je vais éviter de m'avancer là-dessus
11 mais ce que je peux vous rappeler c'est que
12 monsieur Elbaz est la première personne au CUSM à
13 avoir eu des contacts avec SNC-Lavalin en août deux
14 mille neuf (2009). Donc pour nous, ma compréhension
15 est que son rôle a débuté dès le début du
16 stratagème de corruption qui était planifié et on
17 voit à travers les échanges téléphoniques qu'on a
18 répertoriés, l'importance du rôle de monsieur Elbaz
19 dans tout ceci et également on rappelle qu'en deux
20 mille neuf (2009), monsieur Elbaz a remis à
21 monsieur Chebl une copie des plans de la
22 concurrence.

23 Monsieur Elbaz, comme on le verra plus
24 tard, et comme la preuve testimoniale l'a démontré,
25 a rencontré madame Franco pour tenter d'influencer

1 sa décision ou son opinion sur l'évaluation
2 fonctionnelle qu'elle menait. Donc, possiblement
3 que les versements se sont cristallisés ou en fait,
4 c'est complexe l'ouverture de comptes à l'étranger,
5 hein, puis on rentrera pas dans les fins détails de
6 ça mais peut-être que ça a pris plus de temps que
7 prévu mais pour moi, l'implication de monsieur
8 Elbaz, c'est définitif, était dès août deux mille
9 neuf (2009) et monsieur Elbaz a nécessairement joué
10 un rôle majeur dans le stratagème de corruption qui
11 était opéré par les gens dans ce dossier-là.

12 Q. **[89]** Donc les sous-comités sont, d'évaluation sont
13 remodelés, là, on a vu ça. Monsieur Noël et
14 monsieur Desaulniers en ont témoigné un peu, là. On
15 réattribue les responsabilités, on change les
16 membres. Est-ce qu'il y a d'autres éléments dans la
17 phase 2 qui pour vous s'inscrivent à l'intérieur,
18 dans le fond, dans la même lignée de stratagème?

19 R. Bien un exemple qu'on peut vous donner par exemple
20 c'est le, au niveau du comité d'évaluation
21 fonctionnelle. À ce moment-là, dans la première
22 phase d'évaluation, la personne qui était
23 responsable de l'évaluation, en fait du... qui
24 était président du comité d'évaluation, était le
25 docteur Tim Meagher, qui est un spécialiste

1 clinicien au CUSM et madame Franco a joué également
2 un rôle d'importance au niveau de la connaissance
3 clinique et fonctionnelle, là, dans l'évaluation.
4 Ce qui est arrivé par la suite c'est que monsieur
5 Meagher, malgré sa notoriété dans le milieu, a été
6 remplacé par le docteur Vassilios Papadopoulos, qui
7 lui-même mentionne ne pas avoir les connaissances
8 cliniques requises et fait une demande d'être
9 accompagné par monsieur Meagher et madame Franco.
10 Ce que monsieur Porter lui répond c'est que
11 monsieur Meagher l'accompagnera peut-être mais
12 madame Franco sera évincée. Donc on voit, là, que,
13 bien malgré lui, monsieur Papadopoulos s'est
14 retrouvé dans une fonction pour laquelle il ne
15 maîtrisait pas nécessairement tous les aspects et
16 monsieur Meagher a été évincé. Donc quand on dit
17 que Arthur Porter a placé des gens sympathiques à
18 sa cause, c'est pas nécessairement tous des gens
19 qui ont participé activement au crime de corruption
20 et d'influence mais dans le cas de monsieur
21 Armitage et Yanai Elbaz, il y a évidemment une
22 participation très active dans l'exercice
23 d'influence, là, puis ça, notre enquête l'a très
24 bien démontré puis monsieur Noël l'a très bien
25 résumé la semaine dernière.

1 Q. [90] En fait, est-ce qu'il y a d'autres aspects de
2 ce processus-là - peut-être que là, vous êtes pas
3 encore rendu là, peut-être que je vous devance -
4 d'autres aspects du processus de la phase 2 qui
5 soulèvent des questionnements?

6 R. Bien évidemment, il y a eu plusieurs discussions
7 là-dedans. C'est que, comme je vous l'ai mentionné
8 tout à l'heure, il y a eu des échanges avec le
9 bureau du directeur exécutif pour faire en sorte
10 que l'évaluation soit pas effectuée sous la forme
11 qu'elle a finalement prise, mais également, il y a
12 eu des discussions entre différentes instances,
13 bien différentes instances... plutôt différents
14 suspects, notamment monsieur Porter, monsieur
15 Armitage et monsieur Elbaz, Yanäi, sur par exemple
16 la classification des bâtiments, là.

17 Le Partenariat CUSM demandait à ce que
18 certains de leurs bâtiments puissent être
19 catégorisés d'une catégorie au niveau du Code du
20 bâtiment moindre que celle prévue et les suspects
21 dans le dossier ont essayé de faire en sorte que
22 cette demande-là de Partenariat CUSM ne soit pas
23 acceptée. D'un autre côté également, ce qu'on
24 constate c'est que tout au long du processus
25 d'évaluation de la phase 2, chacun des deux

1 consortiums pouvait déposer des demandes de
2 dérogation au CUSM et au bureau du directeur
3 exécutif, de sorte qu'ils seraient en mesure de
4 baisser leur soumission financière et se rapprocher
5 du critère d'abordabilité. Ce qu'on a constaté,
6 dis-je bien, c'est que Partenariat CUSM a présenté
7 des demandes de dérogation tout au long du
8 processus de dérogation mais que SNC-Lavalin, sous
9 la directive de Riadh Ben Aïssa, a présenté ses
10 demandes de dérogation seulement à la date butoir
11 du dépôt des soumissions techniques. Donc, ce qu'on
12 comprend c'est qu'il y avait un pari assez élevé de
13 la part de SNC-Lavalin, de présenter ces demandes
14 de dérogation là seulement à la fin. Si ces
15 demandes-là étaient dans l'ensemble refusées, on
16 pouvait penser que la soumission financière allait
17 exploser, ce qui aurait fait en sorte que leur
18 soumission aurait été jugée non conforme.
19 Maintenant, la majorité des dérogations ont été...
20 on été acceptées. Et ce que notre preuve
21 testimoniale a démontré, c'est que le CUSM était
22 favorable à beaucoup plus des dérogations demandées
23 par SNC-Lavalin que l'agence des PPP l'aurait été.
24 Donc, il y avait une position favorable de la part
25 du CUSM envers les demandes de dérogation

1 présentées à la fin du processus par SNC-Lavalin.

2 Q. [91] Parfait. Diapositive suivante. Peut-être que
3 là, Madame Blanchette, on peut afficher, à la place
4 de la diapositive, l'onglet 3 pour des raisons
5 de...

6 R. Merci.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Voulez-vous le déposer maintenant?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Oui, oui.

11 (10:58:21)

12 LA GREFFIÈRE :

13 Alors, ça sera sous la cote 156P-1752 pour
14 l'organigramme des transactions financières.

15

16 156P-1752 : Organigramme des transactions
17 financières liant la firme SNC-Lavalin
18 à des administrateurs du CUSM

19

20 R. Oui. On peut dire c'est un graphique représentant
21 les transactions financières, là, de façon très
22 résumée. Donc, ce qu'on constate, en fait, c'est
23 qu'on voit Pierre... à la gauche, là, c'est la
24 portion SNC-Lavalin des demandes financières, on
25 voit Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa qui ont à la

1 fois autorisé et demandé les transferts vers Sierra
2 Asset Management. Ce que notre enquête a démontré,
3 c'est qu'au lieu d'avoir trente millions de dollars
4 (30 M\$) qui ont été dirigés vers Sierra Asset
5 Management, il y en a finalement eu seulement
6 vingt-deux point cinq (22,5). Notre compréhension,
7 c'est que les corrupteurs ont éprouvé certaines
8 difficultés à faire passer légalement de l'argent
9 puis on commençait à se poser des questions chez
10 SNC-Lavalin. Donc, ça a été fait de façon plus...
11 plus étendue et ne respectant pas, là, le cadre de
12 trente millions (30 M) initialement prévu dans le
13 contrat de Sierra Asset Management. Donc, ce qu'on
14 voit et ce qu'on observe, c'est qu'à partir du
15 vingt-deux (22) avril deux mille dix (2010), on
16 voit la première transaction qui se trouve à être
17 ici.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[92]** Peut-être qu'on peut agrandir ou zoomer un
20 peu. Le petit trait sera peut-être plus au bon
21 endroit, mais...

22 R. En tout cas, le trait n'est plus au bon endroit,
23 mais c'est quand même... on voit... ici. Donc le
24 vingt-deux (22) avril deux mille dix (2010), vingt-
25 deux (22) jours après l'annonce du soumissionnaire

1 gagnant, donc SNC-Lavalin ou le consortium qu'il
2 pilotait remportait, il y a eu un premier versement
3 à Sierra Asset Management. Notre enquête a
4 démontré, comme je vous l'ai mentionné tout à
5 l'heure que Sierra Asset Management, qui est
6 l'entreprise ici, le bénéficiaire de cette
7 compagnie-là est Arthur Porter. L'ensemble ou
8 presque l'ensemble des fonds qui ont été acheminés
9 dans ce compte-là ou qui ont circulé dans ce
10 compte-là, depuis à création jusqu'à aujourd'hui,
11 découle des versements opérés par SNC-Lavalin.

12 Q. **[93]** Donc, il y a aucune autre activité lucrative
13 que cette activité... que cette entreprise-là
14 semble avoir exercé?

15 R. C'est ce qu'on appelle, Madame la Présidente, une
16 compagnie coquille. Donc, une société écran,
17 plusieurs... plusieurs synonymes peuvent
18 s'appliquer, mais Sierra Asset Management ne
19 servait qu'à recevoir des fonds en provenance de
20 SNC-Lavalin et par la suite, à recycler les
21 produits de la criminalité. Donc, comme je vous
22 l'ai mentionné, c'est qu'à partir du moment où
23 Sierra Assets Management recevait de l'argent, bien
24 quelque temps après, ce... cet argent-là était
25 divisé en deux parts égales entre Sierra Asset

1 Management et Pan Global Holdings. Si on peut peut-
2 être monter légèrement, Pan Global Holdings qui se
3 trouve à être ici. Donc, cette compagnie-là n'a
4 aucune activité commerciale, financière, lucrative
5 autre que celle de recevoir les fonds en provenance
6 de Sierra Asset Management ou des fonds qui
7 découlent de la criminalité enquêtée.

8 Donc, cette compagnie-là, je le rappelle, a
9 été créée le deux (2) février deux mille dix (2010)
10 et les deux bénéficiaires de ce compte-là sont
11 Yanai Elbaz, le directeur général adjoint associé
12 du CUSM pour le volet de redéploiement du Campus
13 Glen et Yohann Elbaz, son frère. Donc, on observe
14 qu'il y a eu sur une période d'environ un an et
15 demi des versements total... quatre versements
16 totalisant vingt-deux point cinq millions de
17 dollars (22,5 M\$). Et si on peut rétablir les
18 faits, c'est que souvent, dans le public, cet
19 argent-là découlait du contrat du CUSM, mais non,
20 en fait l'argent découlait de SNC-Lavalin, a été
21 comptablement associé à un contrat gazier en
22 Algérie pour rendre l'aspect légal, mais
23 finalement, servait à influencer, comme on le voit
24 très clairement par ce graphique, les principaux
25 dirigeants du CUSM. En fait, les gens qui avaient

1 le plus de... des gens qui avaient de l'influence
2 au niveau, là, du choix du consortium gagnant.

3 Ce qu'on observe également, c'est que neuf
4 point quatre vingt-douze millions de dollars ont
5 été versés à partir du compte de Sierra Asset
6 Management vers le compte de Regent Hamilton Lumley
7 & Associates, qui est celui qui est opéré et dont
8 le bénéficiaire se trouve à être madame Pamela
9 Porter. Donc on voyait... bon, c'est... c'est
10 pratiquement, là, l'ensemble des fonds en
11 provenance de SNC-Lavalin qui ont été versés... qui
12 demeuraient en possession de Sierra Asset
13 Management, qui ont été versés à Regent Hamilton,
14 donc au contrôle de madame Porter. Donc, on voit un
15 peu que le compte de Sierra Asset Management se
16 trouve à être un peu ce qu'on appelle un
17 « buffer », un intermédiaire entre SNC-Lavalin et
18 l'utilisation ultime des fonds, là, pour le
19 blanchir, le recycler... les recycler.

20 Q. [94] Si je comprends bien, Pan Global Holdings
21 semble avoir reçu onze millions deux cent cinquante
22 mille (11 250 000 \$) et Regent Hamilton seulement
23 neuf millions neuf cent vingt mille (9 920 000 \$).
24 Il y a donc des fonds qui sont restés, bon, de la
25 part qui reviendrait, disons, à...

1 R. Bien, juste pour...

2 Q. [95] ... à la moitié de Pan Global... Regent

3 Lumley, qui sont restés à l'intérieur de Sierra
4 Asset?

5 R. Bien, en fait, c'est ce que je peux vous exposer,
6 là, devant cette instance. Évidemment, notre
7 enquête est toujours en cours et un des objectifs
8 de l'enquête est de procéder au blocage et à la
9 saisie d'actifs criminels, donc je vais me limiter
10 à ça.

11 Mais juste pour imaginer bien comme il faut,
12 ce n'est pas Pan Global Holdings et Sierra Asset
13 Management qui ont reçu l'argent. C'est Arthur
14 Porter et Yanai Elbaz qui ont reçu chacun sous leur
15 contrôle onze point vingt-cinq millions (11,25 M\$).
16 Puis Yanai Elbaz était bien entendu, là, avait
17 également comme bénéficiaire associé son frère
18 Yohann Elbaz.

19 Donc, on va sortir un peu du cadre
20 d'entreprise. C'est des individus qui ont reçu de
21 l'argent, des individus qui se cachaient de façon
22 très fine derrière des compagnies écrans. Et ce
23 qu'on constate dans l'enquête, c'est que
24 évidemment, la criminalité de corruption se
25 complexifie et s'internationalise.

1 Mais la démonstration qu'on a faite à
2 l'escouade Marteau c'est que les enquêtes
3 policières en deux mille quatorze (2014), elles
4 n'ont plus de frontières. On enquête, on arrête des
5 gens, et ce dans un délai très rapproché de temps.
6 (11:03:45)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[96]** Vous avez bien dit qu'Arthur Porter et Yanaï
9 Elbaz et son frère ont reçu chacun onze point deux
10 millions (11,2 M\$)?

11 R. Oui. En fait, c'est vingt-deux point cinq millions
12 (22,5 M\$) divisé en deux parts égales, donc onze
13 point vingt-cinq millions (11,25 M\$). Arthur Porter
14 a contrôlé, a eu le contrôle sur onze point vingt-
15 cinq millions (11,25 M\$). Yanaï Elbaz et son frère
16 ont eu le contrôle également sur onze point vingt-
17 cinq millions (11,25 M\$). Et ultimement, madame
18 Pamela Porter a eu sous son contrôle neuf point
19 quatre-vingt-douze millions (9,92 M\$) découlant du
20 onze point vingt-cinq millions (11,25 M\$) de
21 monsieur Porter.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Il est onze heures dix (11 h 10), Madame la
24 Présidente, moi je n'ai plus de questions pour
25 monsieur Gagnon. Je ne sais pas si vous en avez. On

1 va coter la présentation.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Oui. Alors, la cote de la présentation du projet
4 Laurier (sic) sera sous 1753.

5

6 156P-1753 : Présentation du projet Lauréat de la
7 SQ

8

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [97] Et on comprend aussi des sources ouvertes,
11 journalistiques, que les avantages pour monsieur
12 Porter ne se sont pas résumés à ça puisqu'on semble
13 dire qu'il aurait eu, que l'hôpital aurait payé une
14 mise de fonds de soixante mille dollars (60 000 \$)
15 pour une Bentley, en plus de lui consentir mille
16 sept cents dollars (1700 \$) par mois pour les frais
17 de ladite auto de luxe, et que l'Université a payé
18 pour un cours qu'il n'a jamais donné, et que le
19 CUSM l'a payé pour des mandats de radiologie qu'il
20 n'a jamais remplis non plus. Alors, et sans compter
21 un prêt de cinq cent mille dollars (500 000 \$)
22 consenti par l'Université à des taux préférentiels.
23 Votre enquête vous amène à cela aussi?

24 R. Bien, en fait, notre enquête, comme je l'ai
25 mentionné, Madame la Présidente, visait

1 essentiellement à faire la démonstration qu'il y
2 avait un lien entre l'argent qui a été versé par
3 SNC-Lavalin et l'obtention du contrat par cette
4 même compagnie. Donc, évidemment il y a plusieurs
5 anomalies dans différents organismes publics,
6 parapublics. On s'est attardés essentiellement à
7 ça, et ce que je peux vous dire pour l'instant,
8 c'est que notre enquête est toujours en cours. On a
9 bien à l'oeil, on est bien attentifs à tout ce qui
10 se passe. Il y a des informations qu'on a, qu'on
11 avait, il y a des informations qui nous arrivent à
12 tous les jours. Mais je n'associe pas
13 nécessairement à l'obtention du contrat par SNC-
14 Lavalin le fait de ces avantages sociaux-là.
15 Évidemment, ça apparaît anormal, mais dans notre
16 enquête, concernant ce que je viens de vous
17 présenter, ça n'a pas de lien direct.

18 Q. **[98]** O.K. Parfait. Vous avez des questions?

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[99]** Oui. Écoutez, moi, dans... on va faire des
21 recommandations dans notre rapport qu'on va publier
22 l'année prochaine. Est-ce que dans la réalisation
23 de cette enquête-là vous avez rencontré des
24 difficultés particulières qui feraient en sorte que
25 nous, on pourrait peut-être intervenir dans ce

1 dossier-là pour essayer d'améliorer les choses dans
2 le futur? Comment vous avez vu ça?

3 R. Bien, en fait, c'est sûr que de par le caractère
4 international de l'enquête, on a eu à faire ce
5 qu'on appelle des demandes d'entraide
6 internationale. Donc, ce qu'on appelle dans le
7 jargon policier des MLAT, qui se trouvent à être le
8 résumé, l'abréviation de Mutual Legal Assistance
9 Treaty. C'est un processus qui est particulièrement
10 complexe, parce qu'on doit passer à travers
11 différentes instances, notamment le Bureau des
12 affaires internationales du DPCP à Québec, et
13 également Justice Canada. Le délai de traitement
14 est excessivement long, associé au délai de
15 traitement par les pays étrangers de nos demandes,
16 qui des fois les mettent sur les tablettes pour
17 quelques semaines.

18 C'est clair que si on avait eu accès à
19 toute cette preuve internationale-là dans un délai
20 plus rapproché, les résultats que je viens de vous
21 présenter auraient été beaucoup plus rapides qu'ils
22 ne l'ont été, même s'ils ont été très rapides, à
23 première vue. Donc, c'est un processus qui est
24 long, qui est complexe. En simplifiant ce
25 processus-là, nécessairement on gagnerait, comme

1 organisme policier, dans nos enquêtes, là.

2 Q. **[100]** Et « simplifier » veut dire quoi exactement?

3 Simplifier le processus comme...

4 R. Bien, ce que je veux dire, c'est que des fois le
5 délai de traitement de la part des organismes, on
6 peut penser, là, au délai de traitement par Justice
7 Canada peut être... peut-être plus long que ce
8 qu'on espérait. On comprend que ces gens-là ont,
9 bien entendu, une charge de travail supérieure.
10 Peut-être que l'ajout de... l'ajout de gens sous...
11 sous leur direction leur permettait de traiter tout
12 ça plus rapidement ou, en même temps, peut-être que
13 la présence d'une personne de Justice Canada à
14 Québec pourrait faciliter le traitement plus
15 rapide, là.

16 Q. **[101]** Est-ce que c'est obligatoire de passer par
17 Justice Canada quand vous dites...

18 R. Ma compréhension, c'est que c'est des
19 communications qui sont officielles entre des états
20 souverains. Donc, le Canada doit communiquer aux
21 autres états leurs demandes, donc...

22 (11:08:23)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que des parties auront des questions à
25 poser? Non. Parfait. Alors, je vous remercie

1 beaucoup, Monsieur Bergeron.

2 R. Gagnon, mais je suis habitué du changement de nom.

3 Q. **[102]** Excusez-moi, Monsieur Gagnon. Excusez-moi.

4 R. Merci.

5 Q. **[103]** Et donc nous allons suspendre quelques
6 minutes et nous allons revenir...

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Avec un nouveau témoin après la pause.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Pardon?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Avec un nouveau témoin après la pause.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Avec un nouveau témoin. Merci beaucoup.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Merci.

17

18 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (11:31:31)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bonjour, Monsieur. Bonjour, Maître LeBel.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
3 Commissaire.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Alors, pour les fins d'enregistrement, je vais vous
6 demander de vous identifier, s'il vous plaît.

7 Me FRANCIS CLOUTIER :

8 Oui. Bonjour, Maître Francis Cloutier, j'accompagne
9 monsieur Bergeron.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour.

12 Me FRANCIS CLOUTIER :

13 Bonjour.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Veuillez vous lever pour l'assermentation, s'il
16 vous plaît.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 NORMAND BERGERON, consultant

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[104]** Alors, bonjour, Monsieur Bergeron. Vous êtes
12 ici parce que votre témoignage est intéressant pour
13 la Commission concernant l'étude que nous sommes en
14 train de faire du cas du PPP du CUSM. Vous avez
15 été, à une certaine époque, à tout le moins pour
16 l'époque qui nous concerne, président de l'Agence
17 des PPP qui est devenue Infrastructure Québec,
18 c'est exact?

19 R. Exactement, oui.

20 Q. **[105]** De deux mille neuf (2009), je pense, à deux
21 mille onze (2011), jusqu'à votre retraite.

22 R. C'est ça, oui.

23 Q. **[106]** O.K. Peut-être nous expliquer un petit peu
24 quelle était votre formation et votre background
25 professionnel qui vous ont amené à cette agence-là

1 en deux mille neuf (2009).

2 R. Merci. Bien, d'abord, j'ai un bac en sociologie et
3 une maîtrise en administration publique, en termes
4 de formation. Et mon expérience professionnelle qui
5 m'a amené à l'Agence des PPP à l'époque, j'avais
6 trente-six (36) ans au gouvernement du Québec. Je
7 ne reprendrai pas tous les emplois que j'ai
8 effectués au cours de ces années-là, mais à partir
9 de dix-neuf cent quatre-vingt-dix-sept, quatre-
10 vingt-dix-huit (1997-98), j'ai travaillé beaucoup
11 dans le domaine des ressources naturelles. J'ai été
12 président de l'Agence de l'efficacité énergétique,
13 vice-président de la Régie de l'énergie, sous-
14 ministre de l'Énergie, sous-ministre aux Ressources
15 naturelles. Ça, ça a été sur une période jusqu'à
16 deux mille neuf (2009), une douzaine d'années.

17 En deux mille neuf (2009), on m'a demandé -
18 ça arrive, là, parmi... au niveau des hauts
19 fonctionnaires qu'on vous demande d'occuper des
20 fonctions - on m'a demandé de diriger l'Agence de
21 l'efficacité énergétique (sic), ce que j'ai
22 accompli pendant deux ans avant de prendre ma
23 retraite après trente-six (36) ans dans
24 l'administration publique.

25 Q. [107] O.K. Donc, c'était l'Agence à l'époque...

1 Donc, vous êtes arrivé, je pense, à l'Agence des
2 PPP au niveau de la mi-août deux mille neuf (2009),
3 est-ce que je me trompe?

4 R. Oui, c'est ça, à peu près. Oui, oui, au mois d'août
5 deux mille neuf (2009).

6 Q. **[108]** O.K. Et quel était votre... est-ce que vous
7 aviez un mandat particulier? On parlera du dossier
8 du CUSM par la suite parce que c'est le point, là,
9 central de votre témoignage. Mais, quand vous êtes
10 arrivé à l'Agence des PPP, aux alentours du début
11 ou la mi-août deux mille neuf (2009), est-ce que
12 vous aviez un mandat particulier?

13 R. Bien, outre de diriger l'Agence, l'Agence des PPP
14 qui avait à peu près vingt-cinq (25) employés à
15 cette époque-là, le mandat était... l'Agence de
16 l'efficacité énergétique... bon je dis, l'Agence de
17 l'efficacité énergétique... l'Agence des PPP avait
18 un certain nombre de difficultés au niveau de
19 l'administration publique, c'est-à-dire que la
20 crédibilité était à son plus bas. Il n'y avait pas
21 eu de nouveau dossier depuis plus d'un an qui était
22 entré à l'Agence. Et donc le secrétaire général du
23 gouvernement à l'époque m'a demandé d'aller à
24 l'Agence, de voir... de vérifier, là, d'abord de
25 terminer les projets - parce qu'il y avait trois

1 projets de PPP hospitaliers qu'on va pouvoir...
2 qu'on va regarder en détail à compléter. Et puis de
3 faire des recommandations ou de proposer des
4 amendements à l'Agence pour en faire un organisme,
5 là, qui, si on veut, connaissait un certain succès
6 parce que là, là, il y avait des difficultés.

7 Q. **[109]** Au moment de votre arrivée à cette agence-là,
8 quel était son mandat comme tel?

9 R. En fait, le mandat à l'époque était limité : de
10 réaliser les projets en PPP. C'est-à-dire qu'il y
11 avait des décisions du gouvernement qui se
12 prenaient sur un certain nombre de projets puis ces
13 projets-là devaient se réaliser en PPP. L'Agence
14 n'avait qu'une unique fonction, si un projet était
15 transmis à l'Agence, c'est de le réaliser sur le
16 mode PPP.

17 Q. **[110]** O.K. Donc, elle n'avait pas d'autres
18 alternatives, elle faisait la gestion du projet et
19 de la réalisation en mode PPP, tout simplement.

20 R. Exactement.

21 Q. **[111]** Et quels étaient... vous avez parlé de
22 plusieurs critiques, à quelles critiques cette
23 agence-là faisait face à ce moment-là?

24 R. Bon. En fait, l'Agence des PPP réalisait des
25 projets qui étaient conçus par les ministères.

1 C'est l'Agence, un hôpital, ça vient du ministère
2 de la Santé, du ministère des Transports pour les
3 routes. Les relations entre le ministère... entre
4 les ministères et l'Agence étaient très difficiles.
5 Les ministères comprenaient... en tout cas,
6 n'étaient pas toujours en accord avec la formule
7 PPP.

8 Q. **[112]** Mais, est-ce que c'est une incompréhension ou
9 un désaccord, à votre sens à vous?

10 R. Bien, là, je porte un jugement un peu personnel. Je
11 pense qu'à l'époque on n'avait pas pris le temps de
12 bien expliquer la formule PPP. On imposait la
13 formule PPP. Les gens comprenaient pas toujours le
14 bien-fondé. Il y a des avantages à la formule PPP,
15 mais les gens... ça leur était imposé puis les gens
16 de la fonction publique qui étaient responsables de
17 leur... de la réalisation de leur projet, étaient
18 souvent inconfortables avec la formule. Donc, un
19 des premiers travail... une des premières tâches,
20 ça a été d'expliqué aux ministères la formule PPP
21 plus en détail pour avoir plus leur adhésion plutôt
22 qu'une formule d'imposition.

23 Q. **[113]** L'Agence est devenue éventuellement
24 Infrastructure Québec. À quel moment à ce moment-là
25 ça a été changé?

1 R. De mémoire, là, c'est au printemps deux mille dix
2 (2010), on a modifié... En fait, avec le Conseil du
3 trésor, au cours de l'automne et du printemps et de
4 l'hiver, on a modifié la loi pour élargir le rôle
5 de l'Agence à tous les projets de plus de quarante
6 millions (40 M), pour tous les projets
7 gouvernementaux de plus de quarante millions
8 (40 M), l'Agence, à ce moment-là, avec les
9 ministères concernés préparait un dossier
10 d'affaires initial et suggérait un mode de
11 réalisation. Donc, puis au bout d'un an on était
12 rendu une vingtaine de projets alors qu'on en avait
13 plus depuis...

14 Q. **[114]** Je comprends qu'Infrastructure Québec va
15 réaliser des projets en PPP, mais également des
16 projets en mode traditionnel si on peut dire comme
17 ça?

18 R. C'est ça ou des formules alternatives entre les
19 deux. Mais on s'entendait avec le ministère sur la
20 formule à retenir, c'était plus...

21 Q. **[i.]** On n'est plus dans le carcan des PPP quand on
22 passe à travers l'Agence?

23 R. C'est une formule de partenariat effectivement.

24 Q. **[115]** O.K. Et Infrastructure Québec a donc un
25 mandat beaucoup plus large si je comprends bien que

1 l'Agence des PPP à l'époque?

2 R. Exactement.

3 Q. **[116]** Et ce qui permet peut-être plus de souplesse
4 dans la réalisation des projets ou dans les choix
5 est-ce que je me trompe?

6 R. Ah, oui, beaucoup plus, bien pas dans le choix des
7 projets, les projets viennent toujours des
8 ministères.

9 Q. **[117]** Non, des choix du mode?

10 R. Les choix du mode, ah, beaucoup plus de souplesse
11 parce que, puis on utilisait des formules qui
12 étaient des entre-deux, entre le PPP puis la
13 formule traditionnelle, je pense qui convenait
14 mieux aux ministères puis qui donnait les... une
15 partie des avantages des PPP.

16 Q. **[118]** O.K. Quand vous êtes arrivé à l'Agence il y
17 avait déjà des projets en PPP sur la table qui
18 étaient en cours de réalisation c'est exact?

19 R. De l'Agence dans ses cinq ans de réalisés avait
20 sept projets qu'il avait réalisés, il y en avait
21 quatre qui étaient complétés, puis il y en avait
22 trois en voie de réalisation.

23 Q. **[119]** C'était lesquels les trois qui étaient en
24 voie de réalisation à votre arrivée?

25 R. Il y avait, il restait les trois projets

1 hospitaliers, il restait le CUSM, il restait le
2 CHUM puis le CRCHUM.

3 Q. **[120]** O.K. Quand vous êtes arrivé, là, donc, si on
4 parle, on focusse un peu plus sur le CUSM, je
5 comprends qu'à votre arrivée, bon l'appel, le
6 lancement de l'appel de proposition avait déjà eu
7 lieu le seize (16) octobre deux mille huit (2008).
8 Vous êtes arrivé à la mi-août et je pense que si je
9 me trompe, le dépôt des appels de proposition était
10 dû pour la mi-septembre, le seize (16) septembre.
11 C'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[121]** Donc, vous êtes aux trois-quarts, en tout cas
14 vous êtes au début du processus, mais les
15 propositions sont déjà lancées?

16 R. Exactement.

17 Q. **[122]** O.K. Quand vous arrivez, qu'est-ce qui se
18 passe, vous arrivez... vous arrivez à l'Agence des
19 PPP, concernant le CUSM quelle sont vos
20 premières... vos premières actions? Vous prenez
21 conscience du projet j'imagine, mais qu'est-ce qui
22 se passe par la suite?

23 R. Bien au tout départ, le premier mois honnêtement je
24 ne me suis pas beaucoup occupé du CUSM à part un
25 volet particulier, là, qui est le représentant des

1 autorités gouvernementales, parce que je
2 connaissais pas beaucoup le secteur, j'étais pas
3 quelqu'un qui venait du secteur des
4 infrastructures, il y avait, je vous le mentionnais
5 tout à l'heure, un bon nombre de commentaires par
6 rapport au CUSM, ça fait que j'ai beaucoup là,
7 pris, je dirais jusqu'à la fin septembre pour
8 rencontrer tout le monde, puis voir les
9 commentaires, voir les suggestions, parce que le
10 CUSM était un dossier, mais mon dossier principal
11 pour moi c'est vraiment l'Agence des PPP puis
12 l'avenir de l'Agence des PPP parce qu'il y avait
13 beaucoup de pression de ce côté-là. Donc, sur le
14 CUSM je dirais pour les premiers mois j'ai à peu
15 près pas fait beaucoup de choses, là.

16 Q. **[123]** Bon, donc, parlons-en de votre nomination du
17 représentant des autorités gouvernementales, à
18 votre arrivée je pense à l'Agence des PPP c'est
19 Pierre Lortie qui occupe cette fonction-là, est-ce
20 que je me trompe?

21 R. C'est ça. J'ai dû intervenir parce qu'une
22 particularité de l'Agence des PPP puis je l'ai
23 appris à mon arrivée à l'Agence des PPP, l'Agence
24 des PPP ça doit s'autofinancer. Ce n'est pas un
25 ministère, ce n'est pas un organisme

1 gouvernemental.

2 Q. **[124]** C'est une agence?

3 R. C'est une agence. Donc, il y a des crédits, une
4 part de crédits gouvernementaux puis le reste bon
5 bien on facturait dans tous les projets qu'on
6 intervenait. Quand je suis arrivé l'argent des
7 crédits gouvernementaux avait été dépensé, on
8 facturait presque plus parce qu'il y avait pas...
9 il y avait pas d'entrée, il y avait pas de projet,
10 donc, pas d'entrée de fonds beaucoup. Donc, la
11 première semaine j'ai été obligé d'emprunter pour
12 payer les employés, parce qu'il y avait plus de
13 fonds dans la caisse. Ça fait qu'à ce moment-là,
14 j'ai examiné les composantes budgétaires, comment
15 ça se fait qu'on était dans cette situation-là.
16 J'ai pris des décisions, on a, il y avait des
17 employés qui avaient plus de projet, donc, j'ai mis
18 à un certain nombre d'emplois à Infrastructure
19 Québec, à l'Agence des PPP. Et on avait le
20 représentant des autorités financier c'était Pierre
21 Lortie, c'était un contractuel qui avait un
22 contrat, de mémoire, de mille deux cents dollars
23 (1200 \$) par sept heures.

24 Q. **[125]** Quelle est, est-ce que vous connaissez un peu
25 sa formation?

1 R. C'est quelqu'un, il y avait, bien moi je savais
2 qu'il avait déjà été président de la Bourse de
3 Montréal. J'ai pas sa formation précise, là, mais
4 c'était quelqu'un qui était dans le milieu de la
5 finance.

6 Q. **[126]** Vous savez pas comment ça se fait qu'il en
7 est venu à avoir ce contrat-là?

8 R. Absolument pas, il était là quand je suis arrivé.
9 Puis moi il me facturait quatorze (14) heures par
10 jour, cinq jours par semaine depuis je sais pas
11 combien de temps, le temps où son contrat. Ça fait
12 que moi à ce moment-là emprunter pour payer un
13 contractuel deux mille huit cents dollars (2800 \$)
14 alors que j'avais plein d'employés chez nous qui
15 travaillaient... qui avaient pas de contrat. J'ai
16 trouvé que la bonne gestion c'était de mettre fin
17 au contrat de monsieur Lortie. Ça fait qu'une de
18 mes premières rencontres c'est avec monsieur Lortie
19 pour lui dire que je pouvais pas continuer le
20 contrat puis j'ai transféré à ce moment-là à
21 Gabriel Soudry.

22 Q. **[127]** Vous lui avez offert une alternative avant de
23 mettre fin?

24 R. Je lui ai offert de baisser ça à sept heures par
25 jour, il me dit que c'était pas acceptable. Ça fait

1 que moi j'ai dit quatorze (14) heures par jour que
2 moi aussi que je trouvais pas ça acceptable. Ça
3 fait qu'on a mis fin à notre contrat, à ce moment-
4 là.

5 Q. **[128]** Et, à ce moment-là, vous avez nommé
6 monsieur... monsieur Soudry?

7 R. Monsieur Soudry, c'est ça.

8 Q. **[129]** Expliquez-moi peut-être juste pour fins de
9 compréhension, quel est le rôle de ce représentant-
10 là par rapport à l'Agence des PPP puis par rapport
11 aux trois projets justement de centres hospitaliers
12 qui étaient en cours d'action, en cours de
13 réalisation, pardon?

14 R. Je vais vous faire une description qui est peut-
15 être pas le livre tout à fait. Mais le représentant
16 des autorités financier, du gouvernement dans ces
17 dossiers-là, un projet de PPP comme ça, il y a un
18 chargé de projet qui est au niveau de
19 l'institution, il y a des... un chargé de projet
20 pour les soumissionnaires, il y a un chargé de
21 projet pour le directeur exécutif pour le
22 ministère. Celui qui est le représentant des
23 autorités financiers, des... je m'excuse, là...

24 Q. **[130]** Gouvernementales?

25 R. ... un peu de nervosité... gouvernementales, lui,

1 en fait, nous, notre responsabilité, c'est le
2 processus. Il remplace pas le ministère en
3 question, il remplace pas l'institution mais il est
4 là pour s'assurer que le processus, l'encadrement
5 de tout ce processus-là va respecter les règles et
6 le livre des PPP si vous voulez.

7 Donc son rôle, là, c'est vraiment un rôle
8 de coordination. On prend très, très peu de
9 décisions, on en prend pas sur le contenu du
10 projet, c'est pas notre rôle. On en prend pas sur
11 le budget du projet, mais on s'assure que tout
12 l'encadrement de ça va permettre d'atteindre les
13 objectifs qui sont fixés par le décret du
14 gouvernement du Québec. Parce que nous autres, on
15 agissait en fonction de décrets du gouvernement,
16 seulement.

17 Q. **[131]** Donc je comprends, monsieur Soudry, bien
18 monsieur Lortie à l'époque, mais monsieur Soudry
19 par la suite, agit et parle au nom de l'Agence des
20 PPP mais également au nom du Conseil du trésor
21 particulièrement dans le cas du CUSM, du ministère
22 de la Santé quand on parle d'un centre hospitalier,
23 du bureau de modernisation des CHU parce qu'ils
24 sont impliqués dans le processus et tout ça se
25 canalise vers monsieur Soudry qui est

1 l'interlocuteur avec qui le CUSM entre autres va
2 discuter et les deux représentants. On verra qui
3 est dans le processus au niveau des appels de
4 proposition...

5 R. Tout à fait. Puis qui...

6 Q. **[132]** ... mais les deux représentants des
7 soumissionnaires si on veut.

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[133]** Donc il sert un peu de pivot entre tous ces
10 gens-là. C'est exact?

11 R. Il s'assure de faire converger ces gens-là vers
12 l'objectif-là qui est la réalisation du pro...de
13 l'infrastructure.

14 11:46:07

15 Q. **[134]** C'est d'autant plus vrai, Madame Blanchette,
16 on va aller au volume 1, à l'onglet 1, s'il vous
17 plaît. C'est d'autant plus vrai que, et on va
18 produire, si ça a pas été déjà fait, l'appel de
19 propositions, le volume 1, les directives aux
20 soumissionnaires. C'est un des documents qui
21 accompagnent l'appel de propositions du seize (16)
22 octobre deux mille huit (2008) et qui est un peu la
23 bible, si on veut, vous me corrigerez, Monsieur
24 Bergeron, mais je l'interprète comme ça, un peu la
25 bible qui va encadrer les relations entre les

1 soumissionnaires, l'Agence des PPP, le CUSM et la
2 façon de gérer, si on veut, ces appels de
3 propositions. Est-ce que je me trompe?

4 R. Tout à fait.

5 Q. **[135]** Parfait. Alors d'ailleurs à l'article 7.13
6 qui se retrouve à la page 62, Madame la Présidente,
7 Monsieur le commissaire, on voit entre autres que
8 quand on parle des communications, vous parliez de,
9 du processus et là je vais paraphraser. On dit bien
10 que :

11 Le Représentant des autorités
12 publiques
13 en l'occurrence dans le dossier qui nous intéresse,
14 pour la majorité du processus, il s'agissait de
15 monsieur Soudry...

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[136]** ... est la seule personne avec qui les
18 Soumissionnaires peuvent communiquer
19 en ce qui a trait au Processus de
20 soumission, dont l'Appel de
21 propositions.

22 Donc,

23 Toute communication avec le CUSM ou
24 toute autre Personne non autorisée
25 peut entraîner la disqualification du

1 Soumissionnaire et le rejet de sa
2 Proposition.

3 Donc ça vient bien cadrer, si je comprends bien,
4 les relations et le rôle de cette autorit... ce
5 représentant-là et on va voir que ça va prendre
6 toute son importance dans votre témoignage, là,
7 mais... Donc sous quelle cote, Madame, est-ce que
8 je produis?

9 LA GREFFIÈRE :

10 Bien ça a été déjà déposé, Madame, sous 155P-1701.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Merci.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Je vous en prie.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[137]** Donc à l'époque, quand vous entrez dans le
17 dossier, monsieur Lortie est-ce qu'il est, il est
18 donc représentant. Est-ce qu'il est impliqué dans
19 le CUSM, le CHUM et le CH... à ce moment-là, les
20 trois projets en cours de réalisation?

21 R. Oui, les trois projets. Ce que je comprends, oui
22 bien il y avait trois projets.

23 Q. **[138]** O.K. Et est-ce que vous êtes au courant que,
24 lorsqu'il vous a quittés, monsieur Lortie au mois
25 d'octobre deux mille neuf (2009), il est allé

1 travailler pour le CUSM?

2 R. Bien je l'ai appris, oui.

3 Q. **[139]** Par la suite?

4 R. Par la suite, oui.

5 Q. **[140]** On pourra y revenir, là, sur cet aspect-là.

6 Donc il y a la nomination de monsieur Soudry.

7 Monsieur Soudry vient d'où et de quelle façon est-
8 ce qu'il arrive à l'Agence des PPP?

9 R. Ah! quand je suis arrivé, il était là. C'est ça, je
10 sais pas d'où il vient, là, ce que je... son passé.
11 Je sais qu'il a une large expérience en PPP.

12 Q. **[141]** Il travaillait déjà à l'Agence, là.

13 R. Il travaillait déjà à l'Agence. Il avait travaillé,
14 il me semble, des PPP en Israël. Il avait travaillé
15 des PP... sur le pont de la Confédération
16 également. Il avait une bonne expérience, là, des
17 PPP.

18 Q. **[142]** Il avait une bonne expérience des PPP. Il
19 était déjà impliqué dans le processus des trois
20 dossiers, j'imagine, en cours de réalisation.

21 R. Pas tant que ça. c'est ça que... Il avait...
22 Vraiment, là, ce que je comprends, là, ma
23 compréhension à l'époque c'est que monsieur Lortie
24 menait ça tout seul. Il était roi et maître de ce
25 dossier-là, là. Il avait... Il utilisait des

1 personnes à l'Agence pour des fonctions
2 particulières. Il utilisait... Parce qu'à l'Agence,
3 il y avait un groupe d'avocats puis il utilisait
4 les avocats de l'Agence. Mais c'est vraiment lui
5 qui était le roi et maître du doss... des trois
6 dossiers.

7 Q. **[143]** O.K. Quand il quitte par rapport au CUSM, je
8 comprends que la date limite pour le dépôt des
9 propositions n'est pas encore arrivée. Donc
10 monsieur Soudry arrive avant le dépôt des
11 propositions. Est-ce que je comprends aussi que
12 monsieur Lortie est peut-être resté un petit bout
13 de temps, là, pour faire la transition malgré tout?

14 R. Oui, compte tenu que c'était lui qui avait en main,
15 là, la totalité des dossiers, on avait négocié une
16 période de transition. Il me semble que c'était
17 autour d'un mois, là.

18 Q. **[144]** Est-ce que vous êtes en mesure de me dire,
19 là, à quatorze (14) heures par jour, qu'est-ce que
20 monsieur Lortie avait accompli entre le dépôt le
21 seize (16) octobre deux mille huit (2008), de
22 l'appel de propositions, et l'attente de la date
23 limite qui est septembre deux mille neuf (2009) où
24 on a pas encore les propositions des deux -
25 finalement deux, là, mais on le saura par la suite

1 - mais des deux soumissionnaires. Quels sont les
2 gestes qu'il a posés, là? Quelle était son
3 implication dans le dossier jusqu'à présent, à
4 votre connaissance?

5 R. Je serais pas en mesure de vous dire, là,
6 exactement parce que j'étais pas là, là. Donc c'est
7 difficile pour moi mais il a, probablement, il y a
8 des ateliers qui se sont déroulés pendant ces
9 périodes-là. On en a parlé la semaine dernière. Il
10 a dû assister aux ateliers. J'imagine, là, je peux
11 pas vous le dire.

12 Q. **[145]** Les ateliers qui servent, là, aux deux
13 soumissionnaires à bâtir...

14 R. À bâtir les soumissions. Il devait avoir, en fait,
15 ma compréhension, c'est qu'il avait une bonne
16 connaissance, là, des deux propositions qui
17 allaient être présentées.

18 Q. **[146]** O.K. Parce qu'entre le seize (16) octobre et
19 le seize (16)... le seize (16) octobre deux mille
20 huit (2008) et le seize (16) septembre deux mille
21 neuf (2009), date du dépôt des appels de
22 propositions, il y a du travail qui se fait avec le
23 CUSM, avec l'agence des PPP pour bâtir, justement,
24 ça et connaître les besoins, si je comprends bien?

25 R. Exactement.

1 Q. **[147]** O.K. Donc, seize (16) septembre deux mille
2 neuf (2009), dépôt des appels de propositions. Il y
3 a deux consortiums. Je comprends qu'il y a le
4 Groupe immobilier santé McGill que c'est SNC-GISM
5 et le Groupe partenariat CUSM qui est composé d'OHL
6 et de P-CUSM. Je pense que pour fins de
7 discussions, si vous le permettez, on va y aller
8 avec SNC puis OHL pour simplifier un peu, là. Mais
9 il y a ces deux consortiums-là qui déposent l'appel
10 de propositions, c'est exact?

11 R. Exactement, oui.

12 Q. **[148]** Et je comprends qu'il y a également deux
13 propositions de financement qui sont déposées au
14 début octobre de l'ordre d'un million huit cent
15 mille (1,8 M) et un million huit cent quatre-vingt-
16 dix mille (1,890 M), à peu près, là, pour chacun
17 des deux consortiums respectifs?

18 R. Ah, je l'avais jamais su.

19 Q. **[149]** C'est vrai?

20 R. Vous m'apprenez les montants.

21 Q. **[150]** Bon bien SNC, un million... un milliard...

22 R. Un milliard?

23 Q. **[151]** Un milliard, oui. C'est pas cher un million
24 pour un centre hospitalier?

25 R. Non.

1 Q. **[152]** Un milliard huit cent treize millions six
2 cent cinquante-huit mille (1 813 658) et un
3 milliard huit cent quatre-vingt-quinze millions
4 cinq cent quarante-cinq mille (1 895 545) pour OHL.

5 R. Ah, je ne savais pas.

6 Q. **[153]** Je comprends, par contre, que vous saviez
7 qu'à cette époque-là c'était... ce n'était pas dans
8 les budgets de ce que le Conseil du trésor, le
9 Ministère avait... avait évalué ou accordé?

10 R. En fait, ce qu'ils appellent en termes PPP, parce
11 qu'il y a tout un vocabulaire attaché aux PPP, mais
12 dans le fond, c'est le budget qu'on avait de
13 disponible. Le budget disponible, là, à ma
14 connaissance, c'était un milliard zéro cinquante
15 millions (1,050 G).

16 Q. **[154]** O.K. On pourrait dire un point un milliard
17 (1,1 G) pour fins de discussions, mais je comprends
18 que...

19 R. À cinquante millions (50 M) près, là, c'est quand
20 même pas si pire.

21 Q. **[155]** Donc, et à cette époque-là, on était
22 clairement dans des propositions financières en
23 dehors des budgets?

24 R. Exactement.

25 Q. **[156]** Dans le premier processus de sélection,

1 Monsieur Bergeron, selon ce que vous en savez, est-
2 ce que c'est fatal à ce moment-là, le fait qu'on
3 n'est pas dans les budgets ou dans les prévisions?

4 R. Non, ça l'était pas. En fait, ça a été changé lors
5 du second. En fait, on a utilisé une formule, parce
6 que j'avais été impliqué, une formule qui
7 ressemblait plus... on n'ouvre pas... on n'ouvre
8 pas ton enveloppe si tu dépasses le budget, là, qui
9 est accordé. C'est qu'on n'a pas pris de chance,
10 on... un soumissionnaire il soumissionnait pas
11 si... et on a transmis cette procédure-là à tous
12 les autres projets. S'il était pas à l'intérieur
13 des budgets, là, on...

14 Q. **[157]** O.K. Donc, selon ce qu'on vient d'établir, on
15 va revenir un peu à l'appel de propositions puis au
16 processus comme tel. Ce qu'on vient d'établir,
17 c'est que selon le... le volume des appels de
18 propositions et selon la façon dont le processus
19 fonctionne, la seule personne autorisée à
20 communiquer avec les... les soumissionnaires dans
21 le processus de sélection du CUSM, c'est monsieur
22 Soudry? On s'entend là-dessus?

23 R. Parfaitement.

24 Q. **[158]** Parfait. Est-ce que monsieur Soudry vous
25 tenait au courant de ses contacts avec les

1 soumissionnaires? De quelle façon vous étiez, vous,
2 Monsieur Bergeron, informé du déroulement du
3 processus?

4 R. Bon. Bien il y a eu... je dirais qu'il y a eu comme
5 deux phases, là. Avant le... le jury de... du mois
6 de novembre, là, honnêtement, j'étais informé un
7 peu du CUSM, mais je suivais ça... je suivais pas
8 ça de très près. Oui, je rencontrais monsieur
9 Soudry, oui, il me donnait de l'information. Là, il
10 me... je le voyais peut-être une fois semaine ou
11 aux deux semaines puis il me disait exactement
12 qu'est-ce qu'il en était. Mais je suis pas un...
13 c'était... pour moi, c'était un dossier parmi tant
14 d'autres, si on veut. C'était un dossier parmi le
15 CHUM, c'était... puis c'était aussi... je
16 consacrais quand même beaucoup de temps, là, à
17 essayer de... avec le Conseil du trésor de... parce
18 que faire un projet de loi, ça demande du temps
19 aussi et puis on travaillait beaucoup avec le
20 Conseil du trésor. Donc pour moi, c'était...

21 Q. **[159]** De transformer l'agence de PPP en
22 Infrastructure?

23 R. C'est ça. Donc, j'étais très intéressé, je suivais
24 ça, mais savoir exactement toutes les relations,
25 les contacts qu'il pouvait y avoir, là, je peux pas

1 vous dire ça. Je faisais pas ça.

2 Q. **[160]** Donc, vous étiez informé des grandes lignes
3 par monsieur Soudry?

4 R. Oui, tout à fait.

5 Q. **[161]** O.K. Parfait. Il y a eu l'avènement des
6 comités de sélection. À votre arrivée à l'agence
7 des PPP, les comités de sélection étaient formés,
8 ils ont été mis en place. Vous faisiez partie du
9 comité de sélection, si je comprends bien?

10 R. On m'a annoncé que je faisais partie du comité de
11 sélection. Je pense que mon prédécesseur l'était,
12 donc j'ai pris la fonction tout simplement.

13 Q. **[162]** O.K. Votre première rencontre a été au vingt-
14 trois (23) novembre deux mille neuf (2009), je
15 pense?

16 R. Vingt-trois (23) novembre, oui.

17 Q. **[163]** O.K. Avant cette rencontre-là, le quatorze
18 (14) octobre deux mille neuf (2009), monsieur
19 Fraile, qui est le représentant d'OHL, avait
20 demandé à monsieur Soudry l'autorisation de
21 substituer - on en a parlé précédemment, je veux
22 juste connaître votre... votre position là-dessus
23 et ce que vous en saviez - de faire la substitution
24 d'un des partenaires du consortium d'OHL, c'est-à-
25 dire Axima, pour être remplacé par Dalkia. Qu'est-

1 ce que vous en saviez, vous, à ce moment-là?

2 R. Bien moi, ce que j'ai su... en fait, nous autres,
3 l'agence des PPP, à l'époque, par... comme disait
4 monsieur Soudry, on était assez... on n'était pas
5 en désaccord avec ce changement-là, je dirais ça
6 comme ça, parce qu'en fait, c'était pas notre rôle
7 d'être en accord ou pas. Ceux qui acceptaient ces
8 changements-là, c'était soit le directeur...
9 directeur exécutif, monsieur Gignac et le CUSM. On
10 n'était pas signataire, là, d'accepter ce
11 changement-là. Mais on voyait pas de raison de le
12 refuser. Quand on voyait la feuille de route de
13 Dalkia, on trouvait que c'était un changement, là,
14 qui était acceptable, là. On voyait pas pourquoi
15 s'oppo... on n'avait pas de raison à s'opposer à ce
16 changement-là, je vous dirais.

17 Q. **[164]** D'ailleurs, si on fait référence, justement,
18 au volume 1 des appels de propositions, pour fins
19 de référence, à la page 65, à l'article 7.13, on
20 voit bien que le CUSM a vraiment effectivement une
21 portion de la discrétion pour refuser ou accepter
22 toute modification en cours de route, là, des
23 consortiums, de la composition des consortiums,
24 c'est exact?

25 R. Exactement.

1 Q. **[165]** O.K. Simplement pour situer un peu dans...
2 dans le temps, je comprends, là, que le quatorze
3 (14) octobre, donc monsieur Fraile, comme il doit
4 le faire, communique avec le représentant des
5 autorités financières, c'est son seul
6 interlocuteur, et il lui indique, bon, on connaît
7 les raisons, mais il lui indique qu'Axima pourrait
8 être... Dalkia pourrait se substituer à Axima.

9 R. Exactement.

10 Q. **[166]** Je comprends qu'à votre connaissance et ce
11 que vous en savez, il y a pas de raison objective,
12 là, de refuser, si on parle sur papier, là?

13 R. C'est ça. Nous, quand on regardait un peu la
14 feuille de route, là, de Dalkia, son expérience,
15 parce que c'était pour une fonction très bien
16 identifiée, c'était l'opération du centre
17 hospitalier par après. On voyait qu'ils en avaient
18 déjà fait par ailleurs dans le monde, c'est une
19 bonne firme, il n'y avait pas de raison de
20 s'opposer à ça.

21 Q. **[167]** O.K. Vingt-trois (23) novembre deux mille
22 neuf (2009), vous assistez à votre premier comité
23 de sélection. Quel est votre rôle sur ce comité-là?

24 R. Bien, je suis un membre de jury parmi d'autres, là,
25 sept ou neuf, je ne me rappelle plus du nombre

1 exact, là. Il y avait quand même pas mal de monde à
2 ce jury-là. Ça fait que, un jury PPP, c'est assez
3 particulier. Dans le fond, ce que tu reçois c'est
4 des représentants de comités. Il y a un certain
5 nombre de comités, puis tu écoutes les
6 représentants du comité qui... parce que, tu sais,
7 quand on mentionnait ce matin fonctionnalité, les
8 comités c'est très technique, hein, c'est... en
9 tout cas...

10 Q. **[168]** Donc, je comprends qu'il y a le comité de
11 sélection et un sous-comité pour chacune des
12 facettes, si on veut, du projet?

13 R. C'est ça. Puis en général, bon, bien, c'est... il y
14 a une... c'est un calcul assez compliqué qui permet
15 de déterminer le nombre de points qui est accordé à
16 chacun des soumissionnaires. Et ça, t'en es même
17 pas... le membre de jury, t'est pas au courant de
18 ça. Ça fait que ça t'arrive à la fin, il y a comme
19 un...

20 Q. **[169]** Vous recevez le résultat?

21 R. Il y a comme un résultat à la fin, effectivement.

22 Q. **[170]** O.K. Qui siégeait sur ce jury-là avec vous?

23 Il y a vous qui représentait l'Agence des PPP.

24 Étiez-vous le seul représentant de...

25 R. Oui, oui, oui. Il y avait monsieur Soudry qui était

1 présent, mais il n'était pas... il y avait quand
2 même pas mal de monde à ce jury-là.

3 Q. [171] Mais monsieur Soudry, je comprends, n'avait
4 pas de droit de vote?

5 R. Il n'avait pas de vote. Il y avait...

6 Q. [172] Pour le CUSM, qui était là?

7 R. Le président du jury c'était le sénateur Angus, si
8 ma mémoire est bonne, puis avec monsieur Porter.

9 Q. [173] Monsieur Armitage, est-ce qu'il fait partie
10 du comité de sélection?

11 R. Je ne crois pas. Et puis là... je mets des nuances,
12 je ne crois pas, peut-être. Il y avait sûrement
13 monsieur... il me semble qu'il y avait monsieur Tim
14 Meagher qu'on parlé ce matin.

15 Q. [174] Qui était-il, lui?

16 R. C'était un médecin clinique, là, directeur des
17 médecins cliniques, je crois, au CUSM. Il y avait
18 un représentant du conseil d'administration qui
19 est... je le vois, là, j'essaie de me souvenir de
20 son nom. Il y avait sûrement un ingénieur qui est
21 Henri-Paul Martel. Je me souviens de ça. Il y avait
22 une représentante des usagers, qui était une
23 personne en chaise roulante, je m'excuse de
24 l'identifier comme ça, mais c'est mon souvenir.

25 Q. [175] Donc, il y avait des représentants du CUSM?

1 R. Il y avait un représentant du... il y avait des
2 représentants du ministère de la Santé.

3 Q. **[176]** O.K. Conseil du Trésor, est-ce que c'est vous
4 qui agissiez en leur nom?

5 R. Oui. Le Conseil du Trésor n'est pas sur ces jurys-
6 là.

7 Q. **[177]** Le ministère de la Santé l'est. Vous, vous
8 êtes là comme représentant (inaudible).

9 R. Il y a le directeur exécutif, aussi, qui était là.

10 Q. **[178]** O.K.

11 R. C'est à peu près, là. Mais les... je n'ai pas les
12 noms comme ça, là. Il y avait beaucoup de monde.

13 Q. **[179]** O.K. Donc, vous assistez, j'imagine, à la
14 présentation des sous-comités de sélection. Qu'est-
15 ce qui ressort de cette présentation-là, à votre
16 connaissance, à ce moment-là?

17 R. Bien, ce qui ressortait, sur le plan technique ou
18 qualitatif, là, le projet d'OHL, le projet de
19 Partenariat CUSM semblait le meilleur des deux, là.

20 Q. **[180]** Donc, je comprends que sur le plan technique
21 et qualité, là, c'est vraiment le projet d'OHL à ce
22 moment-là?

23 R. C'est ça. Mais le calcul, les fameux calculs, moi
24 en tout cas, de mémoire, je ne me rappelais pas les
25 avoir tous vus, là. J'ai vu la semaine passée qu'on

1 les avait tous vus, mais... j'avais oublié.

2 Q. **[181]** À votre connaissance, est-ce que ça faisait
3 l'affaire de monsieur Porter et de monsieur Angus,
4 ça, ce résultat des sous-comités-là?

5 R. Bien, je dirais... c'est parce que là, on parle du
6 vingt-trois (23), mais il y a eu une seconde séance
7 à la fin novembre, le trente (30), je crois. Puis
8 le trente (30), là, on voyait bien que ça ne
9 faisait vraiment pas l'affaire de monsieur Angus,
10 et monsieur Porter il sortait, il faisait toutes
11 sortes de... le comité était... je n'avais jamais
12 vu un comité de sélection fonctionner comme ça,
13 disons.

14 Q. **[182]** Si on passe, on va commencer par celle du
15 vingt-trois (23) novembre. À ce moment-là, il y a
16 une présentation de chacun des sous-comités,
17 j'imagine? Ou comment ça se fait? Est-ce que c'est
18 global ou si c'est...

19 R. Non, non, c'est chacun des sous-comités. Chacun des
20 présidents de comité vient puis prend le temps,
21 là... un jury PPP ça dure assez long, là, c'est
22 toute une journée. Les présidents viennent prendre
23 le temps, ça dure au moins un bon trois quarts
24 d'heure, une heure, une présentation d'un
25 président. Il y a des questions par les membres du

1 jury. Donc, chacun est venu, c'est pour ça que ça
2 s'est complété sur une deuxième journée, je
3 pense...

4 Q. **[183]** Le trente (30)?

5 R. Le trente (30), c'est ça.

6 Q. **[184]** O.K. Donc, le trente (30) novembre, c'est
7 vraiment la suite de la réunion du vingt-trois
8 (23)?

9 R. C'est ça. Parce que la... et puis là, j'y vais
10 toujours de mémoire, hein, puis... Le trente (30),
11 on a abordé la partie financière, alors qu'on ne
12 l'avait pas abordée le vingt-trois (23).

13 Q. **[185]** Si on regarde la portion qualitative du
14 projet, quelles étaient les réactions de monsieur
15 Angus ou de monsieur Porter? Est-ce qu'ils étaient
16 beaucoup en interaction avec les présidents de
17 sous-comités? Comment ça se passe, là? Est-ce qu'on
18 reçoit l'information de façon passive? Qu'est-ce
19 qui se passe exactement? Qu'est-ce qui ressort de
20 ce comité-là?

21 R. Je n'ai pas de souvenir, là, qu'il y a eu des
22 réactions intempestives, que ce soit de monsieur
23 Angus ou de monsieur Porter, c'était l'écoute des
24 rapports de ces comités-là. Vraiment, ce n'est pas
25 quelque chose qui m'a frappé. Je me souviens peut-

1 être d'une intervention auprès du docteur Meagher,
2 là, mais c'est tout.

3 Q. **[186]** Mais si on parle de la réunion du vingt-trois
4 (23) novembre, êtes-vous ressorti avec une
5 impression qu'il y avait un certain... qu'on
6 favorisait un consortium plutôt que l'autre, en
7 dépit peut-être des résultats qui sont annoncés, ou
8 en tout cas présentés par les sous-comités à ce
9 moment-là, le vingt-trois (23) novembre?

10 R. Pas le vingt-trois (23) novembre.

11 Q. **[187]** O.K. Le trente (30) novembre, qu'est-ce qui
12 se passe exactement qui vous donne peut-être
13 l'impression qu'on favorise SNC plutôt qu'OHL,
14 malgré l'évaluation des sous-comités?

15 R. Bien, là, il faut mettre en parallèle un peu le
16 changement Dalkia puis Axima...

17 Q. **[188]** Hum, hum?

18 R. ... tu sais, là, à ce moment-là, il y avait des
19 pressions qui nous venaient un peu du... du CUSM
20 pour disqualifier OHL, Partenariat CUSM, puis ça
21 c'est ce que voulait faire le docteur Porter. Quand
22 on arrive au jury du trente (30) puis, là, on a le
23 comité d'analyse financière, le comité d'analyse
24 financière nous dit : « Bon bien les deux
25 soumissions sont non recevables. »

1 Q. **[189]** De par le dépassement de budget initial.

2 R. De par le dépassement de budget, là, ça a
3 interrompu tout le processus.

4 Q. **[190]** O.K. Revenons-y peut-être à la substitution
5 de Axima par Dalkia, ça fait partie effectivement
6 de la façon dont l'histoire se déroule puis je
7 pense que c'est un élément clé important. Si on y
8 va, ce que vous avez dit tantôt effectivement le
9 CUSM a quand même discrétion pour refuser ce
10 changement de partenariat-là. Votre pouvoir en tant
11 qu'Agence des PPP et celui de monsieur Soudry est
12 donc de faire des recommandations si je comprends
13 bien?

14 R. Exactement.

15 Q. **[191]** Si vous allez à l'onglet 2, Madame
16 Blanchette, et je m'excuse, Madame la greffière, si
17 ça a déjà été coté, vous me le direz, c'est une
18 lettre du vingt-cinq (25) novembre deux mille neuf
19 (2009) qui est adressée au docteur Porter et à
20 Clermont Gignac. Qui était Clermont Gignac dans le
21 processus?

22 R. C'était le... le directeur exécutif, le ministère
23 de la Santé et des Services sociaux avait créé une
24 unité, c'était quand même un quinzaine de
25 personnes, qui était responsable du suivi des trois

1 projets de centres hospitaliers universitaires à
2 Montréal et j'incluais Sainte-Justine qu'on n'a pas
3 parlé jusqu'à maintenant.

4 Q. **[192]** Est-ce que c'est le fameux bureau de
5 modernisation des CHU?

6 R. Exactement.

7 Q. **[193]** O.K. Et monsieur Gignac fait partie de cette
8 entité-là?

9 R. C'est lui le directeur général.

10 Q. **[194]** O.K. Bon, on connaît monsieur Porter,
11 monsieur Armitage, St.Clair Armitage à votre
12 connaissance, quel était son rôle par rapport au
13 CUSM?

14 R. Bien c'était le chargé de projet du dossier pour le
15 docteur Porter, pour le CUSM.

16 Q. **[195]** O.K. Donc, je vois que cette pièce a déjà été
17 coté sous la cote 155P-1718, Madame la Présidente,
18 Monsieur le commissaire. Exact. Et ce qui
19 m'intéresse particulièrement, je comprends qu'on
20 énonce la nomenclature de la demande de monsieur
21 Fraile en date du quatorze (14) octobre deux mille
22 neuf (2009), les raisons pour lesquelles le
23 consortium OHL désire faire cette substitution. On
24 n'entrera pas dans les détails. Ce qui m'intéresse
25 particulièrement, Madame Blanchette, c'est à la

1 page 2, le premier paragraphe, où on dit :

2 Partenariat public-privé Québec

3 donc,

4 (« PPPQ ») recommande donc au CUSM et
5 au Directeur exécutif de signifier
6 qu'ils ne s'objectent pas à un tel
7 changement dans la composition du
8 soumissionnaire, Partenariat CUSM.

9 Et ça c'est daté du vingt-cinq (25) novembre deux
10 mille neuf (2009). Donc, je comprends qu'à la
11 réunion ou à la suite du comité de sélection du
12 vingt-trois (23) novembre en date du trente (30)
13 novembre le CUSM, monsieur Porter et probablement
14 monsieur Angus par le fait même sont au courant de
15 votre position, de la position de l'Agence, c'est
16 exact?

17 R. Oui, oui, je crois.

18 Q. **[196]** O.K. Est-ce qu'il y a une discussion de ça
19 lors du comité de sélection de cette demande de
20 substitution-là parce que ça fait partie de
21 l'analyse des propositions?

22 R. C'est pas à mon souvenir.

23 Q. **[197]** Pas à votre souvenir?

24 R. Non.

25 Q. **[i.]** Non. Alors, le trente (30) novembre comme tel,

1 comment se passe la suite du comité, vous parlez
2 qu'on discute plus particulièrement de la
3 proposition financière?

4 R. On parle de la proposition financière, en fait le
5 président du comité nous annonce que les deux
6 soumissions sont de beaucoup au-dessus du critère
7 d'abordabilité du budget. On mentionne pas les
8 chiffres, c'est pour ça que tout à l'heure quand
9 vous les avez dit c'est la première fois que je les
10 entendais, je pensais que c'était moins que ça.

11 Q. **[198]** Mais vous saviez que c'était au-dessus d'un
12 point un milliard (1,1 G)?

13 R. Oui, moi j'avais toujours entendu dire que c'était
14 autour d'un point sept (1,7), ça fait que vous
15 voyez. Et c'est ça, ça s'est... quand c'est arrivé,
16 de mon souvenir sénateur Angus est sorti puis avec
17 le docteur Porter, ils s'en sont en allés dans une
18 salle de réunion, puis, là, ils ont demandé une
19 pause au comité. Là, je pense personne savait trop
20 quoi faire. Nous autres on était responsable du
21 processus, on était honnêtement, personnellement,
22 je savais... effectivement c'était plus l'instinct
23 qui fonctionnait que... Ça fait que, là, nous
24 autres on a accepté de suspendre le comité.

25 Q. **[199]** Le trente (30) novembre.

1 R. Le trente (30) novembre. Puis on a dit au docteur
2 Porter : « Bien nous on va s'en retourner de notre
3 côté puis on va, on va se rencontrer dans les
4 prochains jours, là, pour savoir les suites à
5 donner à tout ça. »

6 Q. **[200]** Selon votre connaissance du processus, votre
7 souvenir à l'époque, le jury doit voter, j'imagine,
8 à ce moment-là, sur un consortium ou l'autre,
9 comment ça fonctionne l'acceptation?

10 R. Bien il n'y a pas eu... Bien habituellement...

11 Q. **[201]** Bien ce qui aurait dû être?

12 R. Oui, c'est ça, habituellement ce qui aurait dû
13 être, là, c'est que dans les autres, parce que j'ai
14 assisté à un ou deux autres jury comme ça par la
15 suite. À la fin, là, il y a une pondé... il y a
16 tous les résultats qui sont notés des comités puis
17 là, il y a le responsable du processus, monsieur
18 Dumais, là, qui est le vérificateur de processus.
19 Lui, là, il était au courant de tous ces résultats-
20 là avant. C'est le seul je pense qui est au courant
21 de tout. Puis là il y a une formule mathématique,
22 puis ça c'est mis dans une enveloppe. Puis là,
23 c'est comme la fumée qui sort, là, pfuit! ils ont
24 mis tous les chiffres dans la machine puis là tu
25 sais le résultat final.

1 Q. **[202]** O.K.

2 R. Dans ce cas-là, on s'est jamais rendus à cette
3 étape-là. Il y a jamais eu tous les chiffres qui
4 ont été mis ensemble pour...

5 Q. **[203]** Pour chacun des membres.

6 R. ... avec la formule de départ des PPP qui dit qu'il
7 y a tant de pourcentage pour la partie financière
8 puis tant pour tel comité parce que c'est au moins
9 plusieurs centaines des critères qui sont évalués
10 puis ça, ça se fait pas de façon manuelle, là. Puis
11 ça s'est pas rendu là.

12 Q. **[204]** Quelle était l'attitude respective de
13 monsieur Angus, du sénateur Angus et du docteur
14 Porter à l'époque des comités de sélection? Est-ce
15 qu'ils ont tenté d'influencer les gens?

16 R. Non, pas à ma connaissance. Durant les comités,
17 non.

18 Q. **[205]** Non?

19 R. Moi j'ai pas vu ça, là, non.

20 Q. **[206]** Et quelles étaient leurs attitudes durant les
21 comités, particulièrement celui du trente (30)
22 novembre? Est-ce qu'ils avaient une attitude
23 particulière ou, qui vous... Parce que là, bon vous
24 avez...

25 R. Bon, comme je vous dis, le déroulement du comité,

1 moi, des présidents de comité, le président du
2 comité qui sort avec le président du conseil
3 d'administration pour aller, je sais pas...

4 Q. **[207]** Ils se parlent en l'absence des autres
5 membres.

6 R. Se parler en l'absence des autres membres, nous
7 revenir pour nous dire qu'ils... Là je pense qu'ils
8 nous avaient parlé entre-temps parce qu'on était
9 responsables du processus. Ils nous avaient fait
10 venir pour dire qu'ils voulaient mettre fin au
11 comité puis qu'ils voulaient... Je me rappelle plus
12 s'ils nous ont dit, lors de cette réunion-là,
13 qu'ils voulaient accorder le contrat à un des
14 soumissionnaires, mais tu sais c'était, moi je vous
15 dis, j'ai jamais assisté à d'autres comités, puis
16 j'en ai fait quand même un bon nombre de comités de
17 sélection dans ma vie, là, pas toujours pour des
18 infrastructures, là, mais, j'ai jamais vu ça.

19 Q. **[208]** Mis est-ce qu'il ressort de votre impression,
20 parce que je comprends, là, que, outre le fait que
21 les deux consortiums de toutes façons étaient hors
22 budget, si je peux l'exprimer comme ça, la
23 proposition d'OHL en fonction d'évaluations des
24 différents sous-comités ressortait, si on veut,
25 gagnante ou était en avance...

1 R. Oui.

2 Q. **[209]** ... sur celle de SNC?

3 R. Ah! c'est sûr que s'ils avaient été tous les deux à
4 l'intérieur du critère d'abordabilité, là, du
5 budget, bien moi je, ma perception c'était que
6 c'était la... celle de Partenariat CUSM, OHL qui
7 l'aurait remporté.

8 Q. **[210]** Et est-ce que votre perception à ce moment-là
9 des agissements de monsieur Angus ou de monsieur
10 Porter, du docteur Porter, à l'époque, était que
11 justement ça faisait pas leur affaire, la direction
12 que prenait l'évaluation des sous-comités? Est-ce
13 que c'est une perception qui est exacte ou est-ce
14 que je me trompe?

15 R. Bien en tout cas, le lendemain, c'était pas une
16 perception. Quand je l'ai rencontré le lendemain,
17 c'était clair.

18 Q. **[211]** O.K. Qui...

19 R. Mais durant les comités, là, vous me demandez
20 quelque chose que je...

21 Q. **[212]** Parfait.

22 R. ... dans lequel je veux pas...

23 12:09:06

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[213]** Et vous avez dit tantôt que vous aviez siégé

1 sur plusieurs comités de sélection et vous avez
2 ajouté « et je n'avais jamais vu ça ».

3 R. Exactement.

4 Q. **[214]** Alors qu'est-ce que vous voulez dire
5 exactement?

6 R. Bien c'est parce que moi, là, habituellement, quand
7 t'es dans un comité de sélection, c'est pas le
8 président du comité avec un membre du comité qui
9 sort de la réunion, qui va discuter puis qui... Tu
10 sais, habituellement, t'es un comité, là, t'es
11 capable de... Il y a un...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[215]** Et tout ce qui se dit, doit être entendu de
14 tous?

15 R. Il y a une façon de travailler en comité, il y a
16 une transparence, là, si on veut, qui était pas
17 présente. Moi j'ai jamais vu ça, ce type de
18 comportement-là. Mais, ça leur... Je dis pas par ça
19 qu'ils ont affiché, là, qu'ils auraient aimé mieux
20 qu'un soumissionnaire l'emporte par rapport à
21 l'autre mais ils se comportaient d'une façon qui
22 était, à mon avis, très peu acceptable, là.

23 Q. **[216]** O.K. Est-ce que cette journée-là, le trente
24 (30) novembre, vous étiez au courant que monsieur
25 Armitage, St-Clair Armitage, avait, s'était déjà

1 prononcé, ou avait déjà refusé, là, la substitution
2 d'Axima par Dalkia?

3 R. Non.

4 Q. **[217]** Non? Et vous me dites, bon c'était pas clair
5 le penchant, si vous voulez, de monsieur Angus,
6 sénateur Angus et docteur Porter vers SNC durant
7 les comités de sélection. Vous m'avez dit c'était
8 plus clair le lendemain. Qu'est-ce qui se passe le
9 lendemain?

10 R. Bien le lendemain, on... comme le...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[218]** Peut-être avant qu'on aille au lendemain,
13 dites-moi, dans la réunion, vu que le critère
14 d'abordabilité est pas éliminatoire, est-ce qu'on a
15 dit dans la réunion que même si on débordait le
16 critère, on l'excédait, c'était pas éliminatoire,
17 qu'on pouvait quand même discuter pareil, donc
18 finir le pointage?

19 R. Non, ça a pas été... À ma conn... Bien écoutez, à
20 ma connaissance, non. Quand le président du comité,
21 là, a dit, là, que les deux soumissions étaient
22 beaucoup trop élevées puis que, à ce moment-là, ça
23 a cessé, là, ou pratiquement le comité, là.

24 Q. **[219]** Même si c'était possible? Même si c'était pas
25 éliminatoire, là?

1 R. Même si c'était pas éliminatoire. Pour le comité,
2 je pense... Écoutez, je savais pas, là, le montant
3 des propositions, là, mais les propositions étaient
4 trop élevées, là. C'était... Si tu te retrouves
5 avec un écart de quelques pour cent sur une
6 soumission, tu peux peut-être dire tu discutes,
7 mais là c'était presque, on allait presque du
8 simple au double, là. C'était beaucoup trop élevé.
9 En tout cas, les membres du comité ne semblaient
10 pas recommander ça, là.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[220]** Donc si on arrive, qu'est-ce qui se passe le
13 lendemain qui rend ça plus limpide à vos yeux, leur
14 attitude, là?

15 R. Bien le lendemain, je sais pas qui a convoqué qui,
16 là, mais en tout cas, j'ai rencontré le docteur
17 Porter avec une personne de Santé McGill, là,
18 qui... je me rappelle plus de son nom, mais qui est
19 le secrétaire du... du centre hospitalier, là. Et
20 avec... moi j'étais accompagné d'Ève-Marie...

21 Q. **[221]** Lortie?

22 R. Lortie, qui... Le Fort.

23 Q. **[222]** Le Fort, pardon.

24 R. Ève-Marie Le Fort qui était avocate chez nous, qui
25 était l'avocate au dossier. Et là, sans l'ombre

1 d'un doute, le docteur Porter voulait négocier
2 directement, à ce moment-là, avec SNC-Lavalin,
3 voulait leur accorder le contrat. Et...

4 Q. **[223]** Quand vous dites : « Sans l'ombre d'un
5 doute », là, expliquez-nous un peu ce qui se passe
6 puis quels sont ses propos, là, qui vous font
7 penser ça.

8 R. Bien, c'est pas... bien, des fois tu penses, là,
9 mais là, il le disait, là, tu sais, là, c'est...
10 j'ai... il voulait accorder puis pour lui, c'est le
11 projet qui présentait la meilleure valeur parce
12 qu'en termes de PPP, c'est souvent ça qu'on parle,
13 du projet qui présente la meilleure valeur, c'était
14 le projet de SNC. Puis qu'on pouvait disqualifier,
15 à ce moment-là, l'autre soumissionnaire parce qu'on
16 avait refusé... il avait refusé le changement. Ça
17 fait que là, il voulait absolument négocier avec...
18 avec SNC.

19 Q. **[224]** Qui initie cette rencontre-là?

20 R. Je le sais pas, c'est peut-être lui, c'est peut-
21 être nous. Mais nous, on voulait... on voulait...
22 nous, on était responsable du processus, le comité
23 avait été suspendu, on voulait pas laisser ça dans
24 le vide non plus, là. Puis habituellement, bien tu
25 fais ça avec... c'est sûr qu'on construisait un

1 hôpital pour le Centre hospitalier McGill, ça fait
2 qu'on voulait déterminer le processus, la suite,
3 avec... avec eux. Ça fait que je sais pas si c'est
4 nous ou si c'est eux, mais la rencontre a eu lieu.

5 Q. **[225]** Et c'est clair que monsieur Porter, là, vous
6 disait : « Moi, je veux SNC puis c'est eux qu'on
7 devrait choisir... » pour un tas de bonnes raisons
8 qu'il vous évoque, là?

9 R. C'est ça. Parce que, puis je vais me permettre de
10 faire une nuance, là, par rapport à ce qui a été
11 dit jeudi dernier. On disait que des fois, le
12 docteur Porter, c'était peut-être comme le petit
13 bum, là, dans la cour d'école, qui faisait beaucoup
14 de pressions. Le docteur... moi, à ma connaissance,
15 il se comportait pas comme le petit bum. Le docteur
16 Porter, c'était quelqu'un... c'était quelqu'un de
17 très persuasif, un peu plus fin finaud que le petit
18 bum, là. C'était... c'était le premier de classe,
19 là, tu sais, dans ce sens-là, il était fort en
20 argumentations puis il mettait beaucoup de
21 pression...

22 Q. **[226]** Un beau pouvoir de convaincre?

23 R. Par son pouvoir de convaincre, là. Et, tu sais, je
24 voyais bien que ça... ça tournait en rond. Ça fait
25 que là, moi, c'est pour ça que le lendemain, là,

1 c'est moi qui ai organisé une réunion à Québec avec
2 les ministres concernés parce que nous, on se
3 basait sur un décret du conseil des ministres.

4 Q. **[227]** Est-ce que c'était clair, ça, à ce moment-là,
5 pour vous... là, je com... moi, ce... bon, je vous
6 dis que bon, monsieur Armitage s'est prononcé au
7 nom du CUSM contre la substitution de... d'Axima
8 par Dalkia. Je sais que monsieur Clermont Gignac,
9 qui était le représentant, vous l'avez dit tantôt,
10 du bureau de modernisation des CHU, qui a un
11 pouvoir d'accepter ou de refuser, lui avait accepté
12 Dalkia, on s'entend, comme... est-ce que vous le
13 savez, ça, monsieur Gignac avait accepté la
14 substitution de Dalkia?

15 R. Je...

16 Q. **[228]** Ou l'entrée de Dalkia au consortium?

17 R. Je sais qu'il était pas contre, là. C'est sûr, sûr,
18 sûr. Est-ce qu'il l'avait acceptée par écrit? Parce
19 que ça, ces choses-là, dans le formulaire des PPP,
20 dans la méthode, ça se... c'est un écrit. Je me
21 rappelle plus d'avoir vu l'écrit.

22 Q. **[229]** O.K.

23 R. Mais je sais qu'il était favorable.

24 Q. **[230]** Cette notion-là, vous vous en souvenez que
25 monsieur Gignac était favorable?

1 R. Tout à fait, oui.

2 Q. **[231]** Vous êtes d'accord avec moi que l'agence des
3 PPP et les autorités, donc, publiques, par la voix
4 de monsieur Soudry, avaient recommandé fortement
5 que Dalkia puisse entrer et remplacer Axima dans le
6 consortium d'OHL et que le CUSM était, en tout cas,
7 pas très très chaud à l'idée, même s'était prononcé
8 contre, à une certaine époque? Est-ce qu'au moment
9 où vous rencontré monsieur Porter, au lendemain du
10 comité de sélection, cette notion-là elle est
11 claire, elle est déjà... elle est déjà « cannée »,
12 si je peux employer en français, là?

13 R. Oui, il est clair, et c'est toujours... quand le
14 docteur Porter nous disait qu'il voulait pas
15 travailler avec OHL le CUSM, l'argument qu'il
16 prenait, c'était toujours celui-là, qu'il était
17 contre le remplacement d'Axima par Dalkia. Puis il
18 nous disait qu'il avait pas confiance en Dalkia
19 puis qu'il était pas question, lui, il acceptait
20 pas que Dalkia, en qui il n'a pas confiance, gère
21 son hôpital pendant vingt-cinq (25) ans, gère les
22 opérations de son hôpital pendant vingt-cinq (25)
23 ans. C'est ça qui nous revenait tout le temps.

24 Q. **[232]** Mais votre impression, là, c'est comme bonnet
25 blanc et blanc bonnet. Est-ce qu'il n'était pas

1 d'accord pour travailler avec OHL à cause de la
2 substitution ou si la substitution était un
3 prétexte pour écarter OHL, selon vous?

4 R. Bien...

5 Q. **[233]** Ou le refus?

6 R. ... à mon avis, là, bien quand... avec... avec les
7 yeux d'aujourd'hui, là, je dirais que c'était un
8 prétexte pour écarter OHL, là, qu'il nous disait.
9 Parce que nous autres, en tout cas, on voyait pas
10 objectivement... tu sais, c'était... quand vous
11 dites l'expression « Blanc bonnet, bonnet blanc »,
12 bien on pense qu'OHL puis... Dalkia puis Axima,
13 c'était un peu ça, là. Donc, on ne voyait pas de
14 raison objective pour dire, bien, Dalkia va être
15 des mauvais opérateurs d'hôpitaux, là, tu sais.

16 Q. **[234]** D'ailleurs, je pense que Dalkia travaillait
17 déjà...

18 R. Bien, c'est l'information qu'on avait. Ils avaient
19 de l'expérience là-dedans, puis ça allait bien
20 ailleurs, ça fait qu'on ne s'est pas, nous... C'est
21 pour ça que nous autres, on trouvait que c'était un
22 peu une raison un peu...

23 Q. **[235]** Capricieuse, peut-être?

24 R. Superficielle, là, tu sais, ça ne tenait pas la
25 route de dire, on va éliminer un soumissionnaire

1 pour cette raison-là. Ça fait que c'est pour ça.

2 Q. **[236]** Alors que le projet présenté par OHL pour
3 justifier la substitution et le CV, si on veut, de
4 Dalkia, ne justifiaient pas qu'on les écarte, si je
5 comprends bien?

6 R. Exactement.

7 Q. **[237]** Objectivement. Parfait. Donc, vous, suite à
8 votre conversation avec le docteur Porter, tel que
9 vous le mentionnez, au lendemain du comité de
10 sélection, je comprends que c'est à votre
11 initiative qu'on se rend à Québec et qu'on
12 rencontre les ministres concernés?

13 R. Tout à fait, oui.

14 Q. **[238]** À ce moment-là, je pense qu'on parle de
15 madame Monique Gagnon-Tremblay pour le Conseil du
16 trésor et du docteur Yvon Bolduc pour le ministère
17 de la Santé, ce sont les deux entités
18 gouvernementales impliquées, c'est exact?

19 R. Exactement. Mais en fait, juste pour clarifier,
20 quand t'es un sous-ministre ou un président
21 d'organisme, tu relèves d'un ministère. Moi, je
22 relevais du Conseil du trésor. J'avais des
23 communications assez...

24 Q. **[239]** Ce qui est le cas des agences.

25 R. C'est ça. Moi... Puis en plus, peut-être aussi du

1 fait de ma formation, je venais du, j'avais été
2 plusieurs années sous-ministre, moi je travaillais
3 beaucoup beaucoup avec l'équipe de madame Gagnon-
4 Tremblay. Ça fait que quand ça est arrivé, puis là
5 je voyais bien ce qui se déroulait, puis...

6 Q. **[240]** Monsieur Gignac, lui, avait un lien plus
7 direct avec le ministère de la Santé, monsieur
8 Bolduc à ce moment-là?

9 R. Avec Yves Bolduc, oui, exactement.

10 Q. **[241]** O.K.

11 R. Ça fait que, puis en plus, il y avait eu... j'avais
12 été informé que le sénateur Angus avait communiqué
13 avec le bureau du premier ministre pour mettre un
14 peu plus de pression. Donc, moi ce que j'avais
15 suggéré le lendemain, dès que je suis sorti de ma
16 rencontre avec monsieur Porter, pour que ça ait
17 lieu le lendemain, une rencontre à Québec avec le
18 Conseil... avec madame Gagnon-Tremblay, avec le
19 secrétaire du Conseil du trésor qui s'occupait, là,
20 des processus, si on veut, avec le ministère de la
21 Santé puis le chef de cabinet de monsieur Charest.

22 Q. **[242]** Revenons donc, peut-être, à la rencontre avec
23 monsieur Porter, juste quelques instants. Je
24 comprends que de façon non ambiguë, là, monsieur
25 Porter vous fait savoir que SNC est son choix de

1 prédilection. La substitution, ou en tout cas, la
2 modification du consortium d'OHL fait partie de ses
3 arguments, si je comprends bien. Il parle également
4 de la globalité du projet, comme vous l'avez
5 mentionné. Qu'est-ce que vous lui expliquez à
6 monsieur Porter, par rapport au processus, à ce
7 moment-là? Est-ce qu'il peut faire ce choix-là de
8 SNC, malgré les comités qualitatifs? Expliquez-moi
9 votre discussion à vous, votre côté.

10 R. Bien, en fait, là, tout à l'heure vous parliez du
11 cahier de directives aux soumissionnaires.

12 Q. **[243]** Oui?

13 R. En vertu de ce cahier-là, effectivement, oui, il
14 pouvait négocier avec un des deux soumissionnaires.

15 Q. **[244]** C'était son intention, compte tenu du
16 dépassement de budget.

17 R. C'est ça. Ça fait que lui utilisait cet argument-
18 là, alors que nous autres, bien, on trouvait que
19 c'était... que ce n'était pas tout à fait indiqué,
20 qu'il fallait... on avait déjà mentionné nous
21 autres qu'on croyait qu'on n'en était pas rendu là,
22 et les arguments. Puis je vous mentionne, je sais
23 que c'est... le docteur Porter, en français, il
24 dit bonjour. En anglais, moi je me débrouille, mais
25 je ne suis pas parfaitement bilingue. Tout ça se

1 déroule en anglais, là. Puis le docteur Porter, qui
2 est quand même un bon plaideur, je dirais, tout ça,
3 mais on a maintenu le cap, nous autres, qu'à ce
4 moment-là, il fallait absolument qu'il y ait une
5 rencontre avec... moi c'est ça que j'ai organisé,
6 une rencontre avec les ministres.

7 Parce que ce qu'il voulait, c'est modifier
8 le décret, finalement. Moi, comme... ce qui me
9 permet, moi, d'intervenir en fonction d'un projet,
10 c'est un décret du gouvernement. Là, le docteur
11 Porter, il y avait un décret qui nous donnait le
12 processus du PPP avec un budget d'un point
13 cinquante... un milliard point cinquante millions
14 (1,5 G\$). Là, lui, dans le fond, ce qu'il voulait,
15 c'était modifier ce décret-là. Moi je n'ai pas ces
16 pouvoirs-là. Même les ministres ne l'ont pas, il
17 faut que tu ailles au Conseil des ministres pour
18 modifier un décret. C'est pour ça que j'ai organisé
19 une rencontre avec les ministres pour voir, bon,
20 bien, c'est quoi les suites qu'on allait donner à
21 tout ça, à cette demande-là.

22 Q. **[245]** Bien, avant d'en arriver avec la capacité de
23 négocier du CUSM avec un des soumissionnaires, en
24 vertu du volume de l'appel de propositions,
25 expliquez-moi un peu, bon, je comprends qu'il y a

1 toute l'histoire d'Axima et Dalkia, mais si on
2 écarte ça un instant, en vertu de quoi monsieur
3 Porter, quels étaient les arguments de monsieur
4 Porter pour vous dire qu'il favorisait, au niveau
5 de la valeur globale de SNC, là, si le pointage des
6 sous-comités favorisait OHL et si on n'a pas cumulé
7 d'autres pointages, c'était quoi son argumentaire
8 pour dire : « c'est juste que, moi, j'aime mieux
9 SNC » ou bien est-ce qu'il avait des arguments plus
10 objectifs que ça, plus qualitatifs que ça pour vous
11 convaincre que SNC était peut-être le meilleur
12 projet?

13 R. Je ne me rappelle pas qu'il avait des arguments,
14 là, de type qualificatif, là, pour nous convaincre,
15 il ne nous a pas convaincu. Nous autres, on
16 disait... la position, je me rappelle d'Ève-Marie
17 et de moi, c'est qu'on n'était pas capable
18 justement de déterminer lequel des deux projets
19 avaient la meilleure valeur, on avait... Moi, je
20 n'avais même pas le montant d'argent, là, t'sais.
21 Donc, nous autres, on disait qu'on... lui, il
22 disait qu'il était capable, il disait que l'autre
23 avait la meilleure valeur. Nous autres, on disait
24 qu'on n'était pas capable de le déterminer. C'est
25 ce que je dirais en gros, là, en substance, les

1 arguments, je peux pas vous dire d'autre chose. Je
2 me rappelle pas en tout cas s'il y en avait
3 d'autres, là. Ça fait quand même un certain temps,
4 là.

5 Q. **[246]** Et selon effectivement le cahier d'appel de
6 propositions, la directive aux soumissionnaires,
7 l'article 7.3, c'était l'article à partir duquel
8 monsieur Porter disait « moi, là, je peux choisir
9 un des soumissionnaires et je peux décider de
10 négocier directement avec lui. Et moi, Arthur
11 Porter, je décide d'aller négocier avec SNC »,
12 c'était ça sa position?

13 R. Grosso modo, là, ça...

14 Q. **[247]** Grosso modo.

15 R. ... en résumé.

16 Q. **[248]** Est-ce que ça lui prenait l'autorisation des
17 autorités gouvernementales pour entamer une telle
18 discussion ou il pouvait, selon... selon votre
19 compréhension des directives, agir de son propre
20 chef?

21 R. Non, je pense que c'est... je me rappelle pas du
22 libellé exact, là, mais c'est... il faut que ce
23 soit le gouvernement et l'institution, là, les
24 deux, là, puis, nous, on n'était pas d'accord.

25 Q. **[249]** Et l'Agence des PPP demeure quand même et

1 demeure toujours en vertu du même appel... cahier
2 de directives, la seule personne pouvant entrer
3 en... la seule personne... entité, plutôt, pouvant
4 entrer directement en contact avec les
5 soumissionnaires. Ça, ça reste... ça reste toujours
6 exact.

7 R. Ça reste toujours exact.

8 Q. **[250]** O.K. D'où votre...votre demande ou votre
9 proposition d'aller rencontrer les deux ministres
10 concernés à Québec, c'est exact?

11 R. Exactement.

12 Q. **[251]** O.K.

13 R. Puis aussi, l'objectif, là, c'était... parce que
14 s'il y avait... le docteur Porter avait convaincu
15 les ministres puis le Conseil du trésor... parce
16 que le Conseil du trésor était important là-dedans
17 parce que les... les garants, là, de la procédure
18 gouvernementale, c'est quand même le Conseil du
19 trésor. Et s'il avait réussi à les convaincre,
20 bien, il aurait pu avoir une modification du décret
21 par le gouvernement de dire « bien, on autorise le
22 Centre hospitalier à négocier avec un
23 soumissionnaire. »

24 Q. **[252]** O.K. Quelle est la réaction de monsieur
25 Porter à cette proposition de rencontre-là? Est-ce

1 qu'il est d'accord avec vous que ça lui prend...

2 R. Il est très heureux.

3 Q. **[253]** Très heureux.

4 R. Ah! Oui, oui. Je pense qu'il était très content,
5 oui.

6 Q. **[254]** O.K. Donc, qui se rend à cette rencontre-là
7 le lendemain à Québec?

8 R. Il est accompagné par le docteur Angus... le
9 sénateur Angus et puis il y a madame Gagnon-
10 Tremblay, comme je vous disais. Probablement, il y
11 avait le secrétaire général du Conseil du trésor,
12 des gens de son cabinet. Il y avait le sous-
13 ministre de la Santé avec le ministre de la Santé,
14 il y avait Marc Croteau qui était le chef de
15 cabinet de monsieur Charest.

16 Q. **[255]** Est-ce que monsieur Bolduc était là aussi,
17 docteur Bolduc?

18 R. Monsieur Bolduc, le ministre était là, oui.

19 Q. **[256]** Le ministre de la Santé, il y avait vous, je
20 comprends, de l'Agence des PPP. Est-ce qu'il y a
21 quelqu'un d'autre qui est avec vous? Est-ce que
22 monsieur Soudry est présent?

23 R. Non, monsieur Soudry était pas présent.

24 Q. **[257]** O.K. Est-ce que monsieur Gignac est présent à
25 ce moment-là?

1 R. Non, il était pas présent à ce moment-là.

2 Q. **[258]** O.K. Et donc on convoque la réunion. Et
3 comment se passe... quel est l'objet de la
4 discussion principale? Donc, j'imagine que c'est
5 le...

6 R. Bien...

7 Q. **[259]** ... la volonté de négocier.

8 R. Monsieur... tout à l'heure, il y avait pas une
9 question qui s'est donnée tout à l'heure? Ça a eu
10 lieu au Conseil du trésor. On se demandait où avait
11 eu lieu cette réunion-là. Ça avait eu lieu au
12 Conseil du trésor.

13 Q. **[260]** Elle prend place le deux (2) décembre, je
14 pense, si je ne me trompe.

15 R. Oui, c'est ça. De mémoire, c'était le deux (2)
16 décembre. Là, bien, c'est le docteur Porter qui
17 reprend les arguments pour donner le contrat à
18 Lavalin.

19 Q. **[261]** Et quels sont ses arguments principaux?

20 R. Le même genre, là, qu'on citait tout à l'heure, en
21 vertu de l'article et le fait, là, toujours... puis
22 il revient toujours un petit peu sur Axima puis
23 Delkia.

24 Q. **[262]** Mais, comment est-ce qu'il écarte du revers
25 de la main le fait que les sous-comités favorisent

1 de façon qualitative, naturellement, évidemment,
2 HOL?

3 R. Il en parle pas trop.

4 Q. **[263]** Il en parle pas trop.

5 R. C'est ça, oui, je pense. Sa façon, là, c'est de pas
6 en faire état. Et à ce moment-là...

7 Q. **[264]** Est-ce que quelqu'un en fait état aux deux...
8 aux deux ministres concernés du fait que cette
9 proposition-là est (inaudible)?.

10 R. Bien, il y avait... Quand il y a une rencontre
11 comme ça avec les ministres, là, moi, j'ai eu
12 l'occasion naturellement de faire un petit briefing
13 des ministres avant, de faire un état du dossier.
14 Et sûrement que j'avais mentionné, là, que à
15 priori, là, à première vue, même si on n'avait pas
16 fait le pointage final, qualitativement... mais ce
17 n'est qu'un élément, ça semblait favoriser, là
18 (inaudible).

19 Q. **[265]** Donc, au moment de la réunion, juste pour
20 être certaine, les deux ministres sont au fait que
21 les sous-comités au niveau qualitatifs favorisent
22 OHL. Ils sont au fait que les deux propositions des
23 deux consortiums dépassent le budget, que ce soit
24 un point sept ou un point huit (1,7 M\$-1,8 M\$), on
25 est quand même au-deçà des budgets. Ils sont au

1 fait également de la problématique Axima-Dalkia, si
2 je comprends bien?

3 R. Écoutez, j'ai fait un briefing, j'ai dû...
4 j'imagine que j'ai tout dit ça, là. C'est au mieux
5 de ma connaissance. Mais, quand je rencontre...
6 puis j'ai dit que j'ai fait un briefing, j'espère
7 l'avoir fait, là, parce qu'habituellement t'en fais
8 un, t'sais. Il y a pas de réunion comme ça, il y a
9 pas de hasard. Les ministres ne rencontrent pas...

10 Q. **[266]** Ils ne se lanceront pas dans une réunion sans
11 avoir de...

12 Q. **[267]** C'est ça, il y a toujours quelques minutes.
13 Des fois, ça se fait vite parce que, juste par
14 expérience gouvernementale, à ces dates-là, là,
15 t'es en... t'es souvent en session intensive ou en
16 fin de session au mois de décembre, là, ça. Il y a
17 beaucoup d'activités gouvernementales durant ces
18 périodes-là, mais j'ai sûrement eu quelques minutes
19 avant, puis là je leur ai fait un rapide survol des
20 deux comités... des deux... des deux comités
21 d'évaluation. Ça fait que c'est sûr que j'ai dû
22 dire, j'ai dû parlé d'Axima et Dalkia, puis j'ai
23 dû... j'ai dû parler du qualitatif, puis j'ai dû
24 parler que les deux soumissions étaient trop
25 élevées.

1 Q. **[268]** O.K. Et la question sur la table, c'était
2 l'application de la clause permettant à CUSM de
3 négocier et de savoir si on aurait l'autorisation
4 des autorités gouvernementales ou non.

5 R. Exactement.

6 Q. **[269]** O.K. Peut-être avant de répondre à cette
7 question, on peut prendre la pause du lunch.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon appétit à tous.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 (14:02:12)

14 LA GREFFIÈRE :

15 Monsieur Bergeron, vous êtes sous le même serment
16 que vous avez prêté ce matin. Merci.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[270]** Alors, bonjour, Monsieur Bergeron.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[271]** Bon après-midi. Avant de continuer à peut-
21 être discuter de la fameuse rencontre qui a eu lieu
22 à Québec avec les ministres Gagnon-Tremblay et
23 Bolduc, ainsi que monsieur Porter et vous, là, il y
24 avait d'autres personnes présentes, peut-être
25 revenir deux petites secondes aux comités de

1 sélection du vingt-trois (23) et du trente (30)
2 novembre qui sont la suite l'un de l'autre. Il y a
3 eu des présentations de plusieurs comités, de sous-
4 comités, c'est exact. Et moi, ce que je me demande,
5 c'est est-ce que vous vous souvenez de la
6 présentation particulière du comité sur la
7 robustesse financière? Est-ce que vous savez si ce
8 comité-là a déposé le pointage qui était attribué?

9 R. Malheureusement, je m'en rappelle pas.

10 Q. **[272]** Non. Vous m'avez parlé de pointage ce matin,
11 est-ce que vous vous souvenez si c'est parce que
12 les comités n'avaient pas eu la chance de faire
13 toute leur présentation ou c'est parce qu'on
14 n'avait simplement pas compilé les pointages
15 respectifs des sous-comités?

16 R. Il y avait eu la présentation, moi, ce que je me
17 rappelle pas, c'est la compilation, là.

18 Q. **[273]** O.K. Donc, ce que vous... votre souvenir,
19 c'est que tous les sous-comités avaient eu la
20 chance de déposer leurs résultats.

21 R. Exceptez... sûrement le financier. Puis de la
22 robustesse, je m'en rappelle pas particulièrement,
23 je peux pas vous répondre, là. Mais, les comités
24 qui ont passé...

25 Q. **[274]** Si je vous parle d'une présentation qui

1 aurait été probablement faite par monsieur Carol
2 Beaulieu à l'époque qui était à l'Agence des PPP,
3 est-ce que vous vous souvenez de cette
4 présentation-là?

5 R. Je me souviens que monsieur... parce que je le
6 connaissais, là, parce qu'il travaillait pour
7 l'agence, monsieur Carol Beaulieu, mais plus
8 particulièrement, ça fait trop... je m'en rappelle
9 pas. Je m'excuse, là.

10 Q. **[275]** Mais, c'est possible que le comité ait déposé
11 son pointage.

12 R. Ah! C'est... tout est possible, je dis pas que ça a
13 pas eu lieu, c'est que je m'en...

14 Q. **[276]** O.K. C'est simplement que c'est pas à votre
15 souvenir à ce moment-là.

16 R. C'est pas dans ma mémoire, là.

17 Q. **[277]** Et votre souvenir, c'est qu'on avait peut-
18 être pas compilé les pointages et c'est pour ça
19 qu'on n'avait pas le résultat final, mettons.

20 R. C'est ça. C'est ça qu'on n'avait...

21 Q. **[278]** Mais, on avait les résultats.

22 R. ... on n'a pas compilé les... ça, j'en suis
23 convaincu.

24 Q. **[279]** O.K. Vous avez parlé rapidement ce matin, je
25 crois, du fait que monsieur... monsieur Angus avait

1 contacté monsieur Charest, c'est exact?

2 R. Il contactait pas monsieur Charest, à ma
3 connaissance, il contactait son chef de cabinet.

4 Q. **[280]** O.K. Est-ce que vous savez si monsieur Angus
5 avait... avait accès directement à monsieur Charest
6 dans le cadre de ce processus-là?

7 R. Je sais pas exactement, là s'ils ont eu des...
8 s'ils s'appelaient directement, mais je sais que
9 monsieur Angus, qui est un sénateur, connaissait
10 monsieur Charest, là.

11 Q. **[281]** O.K. Mais, dans le cadre du processus, en
12 tout cas, dans le cadre du dossier du CUSM, vous
13 avez eu connaissance du fait qu'il avait eu des
14 contacts avec son chef de cabinet.

15 R. À cette époque-là, là, c'est avec son chef de
16 cabinet. Un peu plus tard dans le processus, il y a
17 eu, à ma connaissance, à ce moment-là, plus un
18 contact direct parce que - là, ça, je suis plus au
19 courant parce que monsieur Charest m'avait appelé
20 directement pour me demander qu'est-ce qu'il devait
21 dire au sénateur Angus qui arrêta pas de le
22 harceler durant la période des Fêtes.

23 Q. **[282]** Et le sénateur Angus le harcelait... ça,
24 c'est-tu entre la phase 1 et la phase 2?

25 R. Oui, oui. C'est ça.

1 Q. **[283]** C'est la période, là, qui a été entre les
2 deux phases.

3 R. Exact.

4 Q. **[284]** Est-ce qu'il vous a dit ce que monsieur
5 Angus... quelles étaient ses revendications ou ses
6 récriminations, si on veut?

7 R. C'était dans la période, là, où on avait présenté
8 le décret au... au conseil des ministres, puis il
9 m'a demandé qu'est-ce qu'il devait dire à monsieur
10 Angus. Moi, je me rappelle de lui avoir mentionné
11 qu'il devait dire à monsieur Angus que, à la mi-
12 janvier, là, le conseil des ministres allait se
13 prononcer puis d'attendre la décision du conseil
14 des ministres. Je n'ai jamais...

15 Q. **[285]** O.K.

16 R. ... je n'ai jamais réentendu parler.

17 Q. **[286]** Eu égard à la phase 2 à laquelle on va
18 arriver, là, parce qu'on va compléter, là...

19 R. Exactement, c'est ça, c'est à ce moment-là.

20 Q. **[287]** Parfait. Merci. On va compléter la phase 1,
21 donc on en était...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[288]** Lorsque vous dites... quand vous dites « il
24 m'a demandé quoi dire », c'est monsieur Charest?

25 R. Oui, oui, exactement.

1 Q. **[289]** O.K.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[290]** Donc, on en était à la fameuse rencontre du
4 deux (2) décembre qui a eu lieu à Québec. On se
5 souviendra qu'on est dans le processus où les sous-
6 comités tendent à favoriser OHL au niveau
7 qualitatif. Je comprends que le pointage n'est pas
8 calculé de façon formelle, mais on a... toutes les
9 données sont sur la table. Ensuite, il y a la
10 question d'Axima et de Dalkia qui est refusée par
11 le CUSM. Et là, je comprends que l'intention de
12 monsieur Porter est de négocier avec SNC-Lavalin...
13 avec SNC, le consortium composé avec... duquel SNC
14 fait partie. Je simplifie, mais je comprends que
15 c'est un consortium. Et là on en est à discuter des
16 éventualités et de comment ça va se passer. Qu'est-
17 ce qui se passe dans cette réunion-là exactement?

18 R. Juste pour bien... Quelle réunion exactement?

19 Q. **[291]** La réunion du deux (2) décembre avec le
20 ministre... les deux ministres impliqués dans le
21 dossier.

22 R. Bien, on l'a évoqué un petit peu ce matin. Lors de
23 cette rencontre-là, monsieur Porter et monsieur
24 Angus reprennent les arguments pour qu'on
25 l'autorise, là, à discuter avec SNC pour essayer de

1 diminuer, là, la proposition qu'ils ont faite, là,
2 c'est-à-dire un point huit millions (1,8 M\$) qu'on
3 disait... un milliard point huit (1,8 G\$) ce matin
4 puis de diminuer ça. Et au cours de cette
5 discussion-là, les ministres... puis je pense le
6 secrétariat du Conseil du trésor était un peu
7 comme... c'était un peu difficile, là, de... de
8 trouver une solution à ça jusqu'au moment où le
9 docteur Porter ou le sénateur Angus, je ne me
10 rappelle pas lequel des deux, a dit qu'il était
11 capable d'avoir un désistement. Ça fait que, là,
12 tout le monde a un peu sauté là-dessus puis ils ont
13 dit « bon, bien, si effectivement il y a un des
14 soumissionnaires qui démissionne, qui se retire, il
15 va en rester qu'un autre. À ce moment-là, on pourra
16 présenter... aller devant le gouvernement, au
17 Conseil des ministres, pour obtenir un nouveau
18 décret. »

19 Q. **[292]** C'est qu'on pourra à ce moment-là, par
20 définition, n'en restant qu'un seul, on serait
21 d'accord pour négocier avec celui qui demeure.

22 R. Bien, c'est ça, exactement.

23 Q. **[293]** O.K. Soit monsieur Porter ou soit monsieur
24 Angus, vous dites. Est-ce qu'à ce moment-là il est
25 clair, est-ce que bon vous nous avez dit ce matin

1 que vous avez probablement nécessairement donné un
2 espèce de petit briefing préalable aux deux
3 ministres concernés. Est-ce que vous vous souvenez
4 si dans le cadre de la réunion, soit monsieur
5 Porter, soit monsieur Angus ont signifié leur refus
6 de substituer, là, un partenaire à OHL?

7 R. Non, pas catégoriquement.

8 Q. **[294]** Pas catégoriquement. O.K.

9 R. Ça a sûrement été évoqué, là, mais la solution qui
10 était trouvée c'était que... c'était que le
11 soumissionnaire se retire du processus. Tu sais il
12 y a pas eu de... monsieur... monsieur Porter ne
13 faisait pas de menace de ce type-là, jamais.

14 Q. **[295]** O.K. Donc, il a pas parlé de cette question
15 de refuser la substitution, disqualifiant ainsi à
16 ses yeux OHL, est-ce qu'il a parlé du fait qu'il
17 favorisait la présentation de SNC?

18 R. Ah, sûr, oui.

19 Q. **[296]** Sûr. Et quand il parlait d'obtenir un
20 désistement, j'imagine qu'il parlait spécifiquement
21 de OHL, à ce moment-là?

22 R. Oui, oui, exactement.

23 Q. **[297]** Donc, c'était pas d'obtenir un désistement de
24 n'importe lequel des deux... des deux
25 soumissionnaires-là?

1 R. Vous avez raison.

2 Q. **[298]** C'était spécifiquement un désistement d'OHL.
3 Est-ce que ça a pas troublé ou en tout cas soulevé
4 des questions auprès des membres présents à cette
5 réunion de pourquoi est-ce qu'on était si, vous
6 allez me passer l'expression, mais si focussé sur
7 SNC-Lavalin, alors que OHL dans le jeu de
8 l'équilibre sortait gagnant?

9 R. Bien ma perception c'était que OHL sortait gagnant,
10 mais la perception que présentait monsieur Porter
11 c'est que le projet qui présentait la meilleure
12 valeur c'était celui de Lavalin.

13 Q. **[299]** Mais avez-vous fait valoir votre perception,
14 parce qu'au plan technique si on regarde le côté
15 qualitatif...

16 R. Oui.

17 Q. **[300]** ... des sous-comités, OHL si on... ressortait
18 gagnant dans la balance. On va évacuer la question
19 financière pour l'instant.

20 R. Je l'ai sûrement mentionné, mais comment dirais-je,
21 la discussion...

22 Q. **[301]** Vous êtes pas grimpé sur la table?

23 R. Oui, c'est ça, exactement, il y a comme une sorte
24 d'éthique, de code d'éthique, quand tu as deux
25 ministres c'est les deux... moi je peux faire

1 valoir un point, mais la discussion se faisait
2 entre monsieur Porter et le sénateur Angus et les
3 deux ministres, là, tu sais, moi je suis un
4 accompagnateur lors de ces réunions-là.

5 Q. **[302]** Oui, mais, Monsieur Bergeron, il faut quand
6 même pas diminuer votre rôle.

7 R. Non, non.

8 Q. **[303]** Vous étiez sur le comité de sélection et vous
9 aviez... vous aviez l'occasion de faire... les
10 ministres ne le sont pas, doivent se fier à ce qui
11 leur est dit...

12 R. Mais...

13 Q. **[304]** ... on connaît la vigueur ou à tout le moins
14 l'énergie avec laquelle le docteur Porter peut
15 faire valoir son point, s'il y a pas de contrepoids
16 devant les ministres pour leur expliquer que les
17 sous-comités favorisaient probablement OHL au plan
18 technique, je veux dire on a un débalancement dans
19 l'argumentaire.

20 R. Oui, oui, c'est sûr que je l'ai évoqué, là.

21 Q. **[305]** O.K.

22 R. Je vous dis juste que je l'ai évoqué, comme vous
23 dites je ne suis pas monté sur la table.

24 Q. **[306]** O.K. Mais c'était quand même je pense assez
25 clair pour qu'on saute sur le fait d'obtenir un

1 désistement comme étant peut-être le remède miracle
2 ou la solution?

3 R. Bien c'est ça, c'est, je pense que...

4 Q. **[307]** La solution sans problème.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[308]** O.K. Alors, qu'est-ce qui est dit, à ce
7 moment-là, parce qu'on va comprendre qu'il y a eu
8 peut-être un problème par rapport à cette question
9 de qu'est-ce qu'un désistement, qu'est-ce qui en
10 constitue un ou non, aux yeux à tout le moins de
11 monsieur Porter versus ceux des représentants des
12 autorités publiques, qu'est-ce qui est dit
13 spécifiquement, à ce moment-là, comme ligne de
14 conduite?

15 R. Qu'est-ce que?

16 Q. **[309]** Mais est-ce qu'on explique c'est quoi le
17 désistement, est-ce qu'on... est-ce qu'on l'encadre
18 ce processus-là ou cette avenue-là d'une façon plus
19 rigoureuse?

20 R. Non, ça n'a pas été encadré de façon rigoureuse,
21 parce que le docteur Porter, je pense que c'est
22 lui, c'est pas le sénateur Angus, il a dit : « Je
23 suis capable d'obtenir un désistement. »

24 Q. **[310]** Il était très sûr de lui?

25 R. Il était... c'était catégorique, c'était sans

1 ambiguïté, il y avait pas d'équivoque et tout le
2 monde ont dit : « Bien si tu es capable d'obtenir
3 un désistement, nous autres après ça on ira devant
4 le gouvernement pour te mandater pour négocier avec
5 le soumissionnaire qui va rester. »

6 Q. **[311]** O.K. On parle de disqualifier quelqu'un pour
7 être capable de discuter avec celui qui reste.
8 Naturellement la cible de cette disqualification
9 potentielle-là est OHL on essaie de le disqualifier
10 avec Dalkia, on essaie de le disqualifier en
11 obtenant son accord pour se retirer du processus.
12 Vous êtes au courant, Monsieur Bergeron, en tout
13 cas vous me direz si vous l'êtes, que monsieur
14 Armitage a annoncé à monsieur Chebl qui est le
15 représentant de SNC en date du quatre (4) décembre
16 que leur proposition était acceptée. Est-ce que
17 vous saviez ça?

18 R. Je l'ai appris la semaine dernière.

19 Q. **[312]** Vous l'avez appris la semaine dernière. Donc,
20 à l'époque vous étiez pas au courant. Vous étiez au
21 courant qu'au sortir de la rencontre du deux (2)
22 décembre, monsieur Porter avait hâte de faire une
23 annonce le trois (3) décembre?

24 R. Oui, parce qu'il a préparé un projet de communiqué,
25 puis quand j'en ai été informé c'est moi qui ai

1 intervenue pour lui dire qu'il y avait pas
2 d'entente, puis qu'il y avait pas de communiqué qui
3 pouvait être émis.

4 Q. **[313]** C'était quoi le projet de communiqué qu'il
5 avait préparé j'imagine?

6 R. C'est... je me rappelle pas de l'avoir vu, mais les
7 services juridiques chez nous qui m'ont informé de
8 ça, puis immédiatement j'ai passé par les services
9 pour leur dire qu'il fallait qu'ils parlent au
10 service juridique du CUSM pour interdire la
11 publication de ce communiqué-là.

12 Q. **[314]** O.K. Il y a une mise en demeure à l'onglet 5,
13 Madame Blanchette. Donc, il y a une mise en demeure
14 qui a été produite, qui a été, pardon, adressée à
15 monsieur Soudry, bon qui était le représentant des
16 autorités publiques, donc, de votre Agence par le
17 fait même de façon inclusive à... et qui est signée
18 par les représentants de OHL. Cette mise en
19 demeure-là, je pense que vous êtes en copie
20 conforme, je ne veux pas me tromper, oui, vous êtes
21 en copie conforme effectivement, cette mise en
22 demeure-là qui est datée du quatre (4) décembre
23 somme... somme les autorités publiques, mais, entre
24 autres, le CUSM à travers monsieur Soudry de cesser
25 de discuter directement avec SNC et de reprendre le

1 processus. Donc, vous avez dès le quatre (4)
2 décembre, à tout le moins eu connaissance de cette
3 mise en demeure-là, monsieur Bergeron?

4 R. Oui, on était informés, oui.

5 Q. **[315]** Vous étiez informé. Vous avez donc, le sept
6 (7) décembre, convoqué une rencontre avec OHL puis
7 Fraile suite à ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[316]** Est-ce que... Vous êtes au courant que SNC,
10 par le biais de cette mise en demeure-là, entre le
11 quatre (4) décembre, je reprends ma question. Vous
12 apprenez, vous êtes mis au fait, à tout le moins,
13 on a une trace officielle, que le quatre (4)
14 décembre, SNC et le CUSM, en contravention des
15 directives du volume 1 de l'appel de propositions,
16 discutent directement ensemble. Ça, ça peut
17 entraîner la disqualification de SNC, n'est-ce pas?

18 R. Ça peut entraîner, oui.

19 Q. **[317]** Ça pourrait, hein? Donc, qu'est-ce qui se
20 passe entre le quatre (4) et le sept (7) décembre?
21 Est-ce que vous vous enquiescez (sic) auprès de...
22 vous parlez à monsieur Porter ou à monsieur Angus
23 pour dire, est-ce que c'est vrai que vous discutez
24 directement avec SNC? Qu'est-ce qui se passe? Je
25 comprends que vous les aimez mais peut-être... on

1 modère nos transports, là.

2 R. Écoutez, personnellement, là, je pense que c'est le
3 représentant des autorités dans ce cas-là, c'était
4 Gabriel. C'est Gabriel qui avait le plus de
5 contacts. Moi, en fait, mon contact était au
6 niveau, là, du processus puis c'est sûr que je suis
7 en désaccord avec... qu'il y ait des communications
8 comme ça puis c'est sûr que si j'ai l'occasion, je
9 suis intervenu mais je suis convaincu que Gabriel
10 leur a passé le message, là, que c'était
11 inacceptable, là.

12 Q. **[318]** Parce que comme gardien du processus, ça fait
13 partie du processus, c'est...

14 R. C'est inacceptable.

15 Q. **[319]** Parce que c'est quand même une brèche majeure
16 quand on est capable d'avoir directement, en tant
17 que soumissionnaire, et on parle de déséquilibre et
18 d'équité entre les soumissionnaires. Si un
19 soumissionnaire a un accès privilégié avec le CUSM
20 qui est bon, je vais parler de donneur d'ouvrage,
21 là, dans le sens large des PPP naturellement et que
22 OHL a pas l'occasion d'avoir ce même dialogue-là,
23 on s'entend qu'on n'a pas nécessairement d'équité
24 entre les soumissionnaires. Est-ce qu'on est
25 d'accord?

1 R. Je sais pas si le mot « équité », là, est le bon
2 mot mais...

3 Q. **[320]** Bon bien « équilibre »?

4 R. ... c'est pas correct en tout cas. C'est
5 inacceptable.

6 14:15:54

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[321]** Mais monsieur Lortie, monsieur Lortie qui
9 travaillait à l'Agence des PPP, sait certainement
10 ça qu'ils peuvent pas parler à SNC-Lavalin tant que
11 le processus est pas finalisé?

12 R. Ah! c'est sûr que monsieur Lortie était au fait de
13 ça.

14 Q. **[322]** Il était au fait que des gens du CUSM parlent
15 avec SNC puis que, et que là...

16 R. Oui que c'est inacceptable puis là, bien j'ai
17 appris que son rôle, moi je croyais, je pense c'est
18 ce matin, lorsqu'on a déterminé son rôle, pour moi
19 c'était nouveau un peu. Je croyais pas qu'il était
20 conseiller du CUSM à ces dates-là, là.

21 Q. **[323]** À ces moments-là?

22 R. Oui, oui, c'est ça.

23 Q. **[324]** Vous le rencontriez pas, vous, monsieur
24 Lortie?

25 R. Jamais.

1 Q. **[325]** Jamais? Ni au CUSM non plus quand... dans les
2 rencontres avec monsieur Porter?

3 R. Je pense que je l'ai peut-être rencontré une fois
4 mais peut-être, je le sais. Non, non, c'est pas
5 de... Moi mes contacts étaient, vraiment là, il est
6 arrivé un certain moment donné avec monsieur Porter
7 mais à part de ça, je... très peu, là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[326]** Mais vous l'aviez pas rencontré quand il
10 voulait vous charger ou charger...?

11 R. Oui, oui, au début, quand je suis arrivé au mois
12 d'août mais après ça, là, quand il est allé
13 travailler pour le CUSM, en tout cas, moi je l'ai
14 jamais vu, je pense pas, à l'intérieur de réunions.
15 Peut-être une fois mais quand il a été question
16 plus tard dans le financement du stationnement.

17 Q. **[327]** Vous deviez tout de même savoir quelles
18 étaient ses fonctions puis qu'est-ce qu'il faisait
19 pour qu'on... pour qu'il puisse se faire payer un
20 quatorze... quatorze (14) ans, oui?

21 R. Ah! quand il était chez nous. Ah! non, c'est parce
22 que je suis mélangé entre les deux moments.

23 Q. **[328]** Puis quand il est parti après?

24 R. Quand il est parti après, là exactement qu'est-ce
25 qu'il a fait, je le sais pas. Quand il était chez

1 nous, oui.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[329]** Vous l'avez appris par la suite si je
4 comprends bien. Moi je vous ai dit ce matin en
5 partant que dès le mois d'octobre deux mille neuf
6 (2009), quand il a quitté l'Agence des PPP, il est
7 allé consultant pour le CUSM et entre autres s'est
8 occupé de la question du fameux souter... euh!
9 souterrain... stationnement non... qui devait être
10 souterrain mais ça vous l'avez appris par la suite
11 si je comprends bien?

12 R. Je l'ai appris par la suite moi ça.

13 Q. **[330]** O.K. Pas au moment des événements? O.K.

14 R. Non.

15 Q. **[331]** Donc vous êtes convaincu que monsieur Soudry
16 a levé un drapeau rouge par rapport à cette lettre-
17 là, n'est-ce pas?

18 R. Je crois, oui.

19 Q. **[332]** O.K. Compte tenu de la façon dont il
20 exécutait son travail, il était pas complaisant,
21 là, avec le CUSM?

22 R. Non, non, non. Les relations étaient assez
23 difficiles entre lui et St-Clair Armitage.

24 Q. **[333]** Et probablement parce qu'il leur mettait, il
25 leur rappelait le processus comme il devait le

1 faire d'ailleurs? O.K. Il les a pas laissés danser
2 comme ils voulaient, hein?

3 R. Je crois pas.

4 Q. **[334]** Vous croyez pas?

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[335]** Pourquoi il a été remplacé, monsieur Soudry?

7 R. C'est parce que, monsieur Soudry, je venais... je
8 l'aborde un peu par les discussions qu'on a, les
9 relations étaient extrêmement difficiles avec le
10 CUSM et il s'entendait plus avec... et quand on est
11 arrivé, puis là je devance un peu, pour établir le
12 nouveau critère d'abordabilité, la tension a monté
13 énormément entre monsieur Soudry et le directeur
14 exécutif, monsieur Gignac. Monsieur Soudry
15 souhaitait un budget beaucoup plus élevé que un
16 point trois cent quarant... un milliard trois cent
17 quarante millions (1,340 G\$) et ça allait vraiment
18 pas bien. À ce moment-là, moi je trouvais que le
19 budget du centre hospitalier, la responsabilité de
20 l'établir, ça revenait au directeur exécutif, au
21 ministère de la Santé et j'ai eu des discussions
22 avec monsieur Soudry. Monsieur Soudry aimait plus
23 le dossier du CUSM, voulait plus vraiment s'en
24 occuper. On avait le dossier du CHUM, il a préféré
25 aller au dossier du CHUM. Il a fait deux mois au

1 CHUM, il s'est encore... il a pas aimé ça. Il
2 aimait pas beaucoup travailler dans le secteur de
3 la santé, monsieur Soudry. Dès qu'on a eu des
4 dossiers au niveau du transport, il est allé du
5 côté des transports puis dans l'entre-temps, il y
6 avait quelqu'un chez nous, Éric Michaud, qui avait
7 développé une certaine expertise en santé puis qui
8 était confortable dans ce dossier-là. C'est Éric
9 Michaud qui a pris sa place.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[336]** Au niveau de la phase 2.

12 R. Au niveau de la phase 2, oui.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[337]** Mais on a pas un peu l'impression quand même
15 que monsieur Soudry, c'est celui qui dit non au
16 CUSM, qui a osé dire non et à cause de ça, on peut
17 l'avoir déplacé.

18 R. Bien c'est parce que...

19 Q. **[338]** Ça se peut pas? Non?

20 R. Non, c'est pas... non c'est pas ça. Ayez pas cette
21 impression-là, c'est absolument pas ça qui s'est
22 passé. On avait des dossiers. Monsieur Soudry était
23 vraiment malheureux dans ce dossier-là. Je pense,
24 il était content de se libérer de ce dossier-là,
25 monsieur Soudry, quand on l'a changé, là, c'est

1 pas... puis s'il avait voulu continuer, bien c'est
2 sûr qu'on... monsieur Soudry avait une perception
3 par rapport au rôle du ministère de la Santé sur
4 l'établissement du critère d'abordabilité. Ça a pas
5 été facile les discussions avec monsieur Gignac.
6 Moi, je suis de ceux qui croient qu'on doit assumer
7 nos responsabilités de part et d'autre. La
8 responsabilité du budget de réalisation, c'était le
9 ministère de la Santé. C'est pas à nous, à l'agence
10 des PPP à dire : « Un point trois cent quarante
11 (1,340), c'est pas assez. Il faudrait que ça soit
12 un point... » Il y a... il y a des lettres,
13 d'ailleurs, qui disent ça, là, parce qu'ils se sont
14 échangé des lettres entre les deux. C'était pas à
15 nous à déterminer le budget de construction du
16 CUSM. Moi, je m'attendais que le ministère de la
17 Santé allait établir le budget puis c'est ce que
18 j'ai attendu. Et c'est dans ce sens-là.

19 (14:20:57)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[339]** Peut-être revenir à la phase 2 peut-être un
22 petit peu plus tard...

23 R. Ah oui.

24 Q. **[340]** ... parce qu'il y a des questions qui se
25 soulèvent...

1 R. ... mais c'était difficile de répondre, là, sans...
2 sans se projeter.

3 Q. **[341]** C'est pas... c'est pas par rapport à la... à
4 votre question... votre réponse à monsieur le
5 commissaire, c'est par rapport au fait que moi,
6 j'irai pas plus loin tout de suite. Mais il y a
7 effectivement des questions puis d'autres problèmes
8 de processus qui se sont posés. Et je pense que,
9 vous me corrigerez si je me trompe, mais tout au
10 long de la phase 1 et de la phase 2, au niveau du
11 respect des processus par le CUSM, il y a eu des
12 petites difficultés, on s'entend? Oui? Non? Vous
13 voulez pas vous commettre?

14 R. Bien je le sais pas qu'est-ce que... c'est parce
15 que généralement comme ça, je me... je me...
16 j'aimerais mieux que vous me disiez quelles
17 difficultés, je vais vous dire : « Oui, je suis
18 d'accord, c'était une difficulté. » En général
19 comme ça, c'est toujours un peu embêtant.

20 Q. **[342]** Alors allons-y difficulté par difficulté.
21 Sept (7) décembre deux mille neuf (2009), vous
22 convoquez donc, suite à la lettre d'OHL qui dit :
23 « Un instant, ça fonctionne pas » SNC parle
24 directement avec le CUSM en contravention des
25 directives de l'appel qui sont connus... qui sont

1 contenus à l'appel de propositions, le fameux
2 volume 1 qu'on a évoqué au départ. Vous décidez,
3 vous, de convoquer une réunion, c'est exact? Est-ce
4 que c'est vous ou...

5 R. Ou c'est monsieur Soudry puis qu'il m'a demandé d'y
6 participer.

7 Q. **[343]** Mais ça émane de l'Agence, on s'entend?

8 R. Ça émane de l'Agence, là.

9 Q. **[344]** Ça émane de l'Agence.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[345]** Ça émane pas d'OHL?

12 R. Exactem... ou probablement, oui, oui. C'est ça, on
13 a eu une mise endemeure, on voulait les rencontrer
14 pour expliquer le processus, là, oui.

15 Q. **[346]** O.K. Donc, sept (7) décembre, qu'est-ce qui
16 se passe lors de cette réunion-là? Qui est présent?
17 Est-ce que vous vous souvenez?

18 R. Non, je m'en souviens pas, là.

19 Q. **[347]** Si je vous dis que monsieur Fraile d'OHL est
20 présent, est-ce que c'est possible?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[348]** Qu'il y a un représentant de Dalkia aussi, un
23 représentant de Genivar qui est présent?
24 Probablement vous ainsi que... à votre
25 connaissance, monsieur Soudry est présent

1 également?

2 R. Oui, il me semble, oui.

3 Q. **[349]** O.K. Et lors de cette rencontre-là, qu'est-ce
4 qui est évoqué au juste?

5 R. Bien on les entend, là, sur le... la lettre qu'il
6 nous a envoyée. On leur dit que le processus est
7 pas déterminé puis que dès qu'on va être en mesure,
8 on va le déterminer. Un peu ce qu'on leur a écrit
9 dans un courriel quelques jours plus tard, là.

10 Q. **[350]** Est-ce que la question de leur désistement
11 potentiel est évoqué à ce moment-là? Parce que vous
12 sortez de la réunion des ministres, monsieur Porter
13 vous dit : « Aucun problème, je suis capable
14 d'obtenir un désistement. » On a une mise en
15 demeure, dans l'intervalle, d'OHL qui dit : « Un
16 instant, là, ça fonctionne pas. » On parle avec SNC
17 l'autre côté alors qu'on n'a pas le droit de le
18 faire. Est-ce que cette question-là a été abordée?
19 Est-ce qu'on vous parle du fait qu'on a... les a
20 approchés pour obtenir leur désistement?

21 R. Non. Mon souvenir, c'est qu'on a abordé la... la
22 question de, est-ce qu'ils se parlent ou se parlent
23 pas, là.

24 Q. **[351]** Hum hum.

25 R. Le désistement, je m'en rappelle pas.

1 Q. **[352]** Est-ce que vous vous souvenez, à un certain
2 moment donné dans... dans... de façon concomitante
3 avec le processus et non pas aujourd'hui, d'avoir
4 appris que monsieur Armitage avait approché
5 monsieur Fraile pour lui offrir deux point cinq
6 millions (2,5 M) de dollars pour justement se
7 retirer du processus? Est-ce que vous vous souvenez
8 de ça?

9 R. Bien je l'ai entendu la semaine passée.

10 Q. **[353]** Mais je parle de... à l'époque?

11 R. Je m'en rappelle pas, malheureusement, là,
12 j'aimerais bien... si... si le comptes rendu d'une
13 réunion le dit, si ça a été dit, je... je suis pas
14 contre que ça a été dit, mais je m'en rappelle pas.

15 Q. **[354]** Vous le niez pas, mais à votre souvenir, est-
16 ce que vous vous souvenez que lors de cette...

17 R. Ma mémoire, là, ça fait quatre ans, là, puis je
18 m'en souviens pas. Honnêtement, là, si ça avait été
19 évoqué, je vous le dirais si je m'en souvenais. Ça
20 a peut-être été évoqué, ça a peut-être pas été
21 évoqué, je m'en souviens pas.

22 Q. **[355]** Vous vous en souvenez pas?

23 R. Non.

24 Q. **[356]** Est-ce que vous vous souvenez si on a évoqué,
25 lors de cette réunion-là, tout simplement le fait

1 que monsieur Porter ou monsieur Armitage ou même le
2 sénateur Angus, de la part de monsieur Fraile, que
3 ces gens-là l'avaient approché, justement, pour
4 obtenir un désistement ou une quittance, peu
5 importe le nom qu'on lui donnera à l'époque?

6 R. Écoutez, monsieur Fraile, je lui parlais quand
7 même... parce qu'il m'appelait, il me semble,
8 régulièrement. C'est sûr qu'il a pu me le dire, je
9 le sais pas. Ma mémoire là-dessus j'ai un vide, là,
10 un blanc.

11 Q. **[357]** Ça serait plus monsieur Soudry, peut-être?

12 R. Peut-être plus, là, il y a une... je suis pas...

13 Q. **[358]** O.K. Monsieur Porter a, en date du huit (8)
14 décembre, à l'onglet 16, Madame Blanchette, a
15 adressé à madame la ministre Gagnon-Tremblay du
16 Conseil du trésor à l'époque et monsieur... le
17 docteur Bolduc, qui était au ministère de la Santé
18 et des Services sociaux, une lettre leur expliquant
19 le fameux... les différentes étapes dans le dossier
20 et une lettre qui parle donc de la fameuse... la
21 fameuse quittance, le fameux désistement et du fait
22 que les deux parties s'étaient entendues pour être
23 capable de négocier. Je pense que cette lettre-là a
24 donné lieu à une réponse de votre part, en date du
25 onze (11) décembre deux mille neuf (2009), à

1 l'onglet 14, s'il vous plaît, Madame Blanchette.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Juste pour revenir, je pense que la lettre n'a pas
4 été cotée.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Ah, à l'onglet 16, n'a pas été cotée?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Oui, elle a été cotée sous 1717.

11 Me SONIA LeBEL :

12 O.K. 1717.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah, l'onglet... l'onglet 15?

15 Me SONIA LeBEL :

16 L'onglet 16.

17 LA GREFFIÈRE :

18 L'onglet 16.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Oui, j'avais une cote, excusez, Madame la
21 Présidente, j'aurais dû le mentionner. Dans notre
22 cahier à nous, la cote n'est pas indiquée.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Non. Moi, je parle de la mise en demeure.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 La mise en demeure de OHL?

3 LA GREFFIÈRE :

4 La mise en demeure a été cotée sous la cote 1723.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Les documents qu'on a en notre possession ne
7 possèdent pas la cote, mais ils ont...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Parfait.

10 Me SONIA LeBEL :

11 ... la majorité d'entre eux ont déjà été cotés et
12 produits dans le cadre du premier témoignage.

13 Q. **[359]** Donc, la mise en demeure d'OHL. La lettre de
14 monsieur Porter qui fait un espèce de compte rendu,
15 compte rendu je pense qui provoque de votre part un
16 besoin de rectifier certaines choses, est-ce que je
17 me trompe, si on va à l'onglet 14?

18 R. Si vous me montrez la lettre que j'avais écrite, je
19 vais vous dire ça.

20 Q. **[360]** Oui? Je vais juste m'assurer que j'ai le bon,
21 l'onglet 4, pardon, j'ai mentionné l'onglet 14,
22 mais c'est l'onglet 4, Madame Blanchette, c'est mon
23 erreur.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Alors, elle a été produite sous la cote 1725.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[361]** Donc, sous la cote 1725, c'est une lettre du
3 onze (11) décembre qui est signée de vous et qui
4 fait référence à la vôtre du huit (8) décembre deux
5 mille neuf (2009), celle qu'on vient d'évoquer à
6 l'onglet 16, sous la cote 1717, qui s'adresse à
7 monsieur Porter et au sénateur Angus. Vous prenez
8 le soin au paragraphe, bon vous faites, pour mettre
9 une mise en état de la situation et vous prenez le
10 soin au paragraphe central de dire :

11 Il nous apparaît également que le
12 processus doive se poursuivre jusqu'à
13 la fin dans le respect des principes
14 qui nous ont guidés depuis le
15 lancement de l'appel de qualification,
16 soit l'équité, la transparence, la
17 rigueur et le maintien d'une saine
18 concurrence.

19 Aviez-vous une raison particulière pour employer
20 ces termes-là et évoquer ça au docteur Porter et au
21 sénateur Angus, à ce moment-là?

22 R. C'est une lettre qu'on a écrite avec les services
23 juridiques. C'est sûr en tout cas qu'il y avait de
24 la transparence, parce que quand même le docteur
25 Porter écrit, des lettres écrites au ministre, et

1 caetera. Ce qu'on trouvait puis c'est peut-être un
2 peu de la rigueur, il me semble de mémoire, là, ce
3 qu'on voulait rappeler c'était la rigueur dans le
4 processus puis l'équité.

5 Q. **[362]** Mais vous trouvez qu'il y avait de la
6 transparence dans le fait qu'il discutait
7 directement avec un soumissionnaire alors qu'il
8 devait pas le faire?

9 R. Il y avait toujours un volet transparence quand
10 tu... ça se faisait, des lettres écrites au
11 ministre, à deux ministres comme ça, c'est quand
12 même... À partir de cette lettre-là tu savais très
13 bien qu'il mentionnait très clairement qu'il
14 voulait donner le contrat à Lavalin d'une certaine
15 façon, il y avait de la transparence d'une certaine
16 façon, il y en avait peut-être pas sur un autre
17 côté-là, mais sur ce côté-là, placé de notre point
18 de vue, là, puis nous autres les discussions qu'on
19 avait eues il me semble parce que tout à l'heure on
20 référait des discussions avec OHL, tout ça, puis on
21 disait bien de mémoire on disait : « Bien nous
22 autres on n'a pas de preuve qu'il y a eu d'échange
23 entre Lavalin. » Moi vous me parlez de la réunion
24 entre Charles Chebl et puis... moi j'ai appris ça
25 aussi la semaine passée. On n'avait pas ces

1 preuves-là de discussion-là, on ne les avait pas.
2 Donc, on considérait que dans notre relation entre
3 monsieur Porter puis le gouvernement c'était quand
4 même, c'était toutes des lettres avec beaucoup,
5 beaucoup de copie conforme. C'était pas quelque
6 chose de cachée, là.

7 Q. **[363]** Mais donc vous prenez la peine par contre à
8 la deuxième page de rectifier certains éléments,
9 c'est-à-dire que :

10 Notamment, le soumissionnaire Groupe
11 santé McGill fut informé uniquement
12 par vos représentants et non par PPP
13 Québec.

14 Donc, vous aviez là à tout le moins la notion que
15 SNC, pas SNC, le CUSM avait eu à tout le moins un
16 lien direct avec SNC en leur disant bien vous avez
17 le contrat, alors que c'était pas ça?

18 R. Oui, c'est ça, exact. C'est ça, l'information qu'on
19 avait c'est ça. Il avait eu de quelqu'un du CUSM,
20 il avait annoncé à SNC qu'il avait gagné le
21 contrat, c'est la seule information qu'on avait
22 comme discussion, c'était pas une discussion de
23 contenu si on veut.

24 Q. **[364]** Mais c'est quand même une annonce qui est
25 faite en contravention, la décision qui est prise

1 avec les ministre du deux (2) décembre?

2 R. Oui.

3 Q. **[365]** Parce qu'avec les ministres on parle...

4 R. Vous avez raison.

5 Q. **[366]** Parce que vous le dites :

6 Toutes les décisions évoquées lors des
7 discussions ayant eu lieu le 2
8 décembre

9 on fait référence à la fameuse réunion

10 sont toujours demeurées sujettes à
11 l'obtention de la nouvelle quittance.

12 Et on comprend de votre lettre datée, bon j'ai la
13 mémoire d'un écureuil ces temps-ci, votre lettre
14 datée du onze (11) décembre deux mille neuf (2009),
15 on s'entend qu'entre le deux (2) décembre et le
16 onze (11) décembre la fameuse quittance n'a pas
17 été... n'a pas été obtenue?

18 R. En fait ce qui est arrivé, à ce moment-là, c'est
19 que le docteur Porter nous a envoyé, je pense, je
20 ne sais plus c'est dans quelle lettre, un peu avant
21 le onze (11) décembre, pour nous dire que, il avait
22 pas besoin de quittance, il en avait déjà une.

23 Q. **[367]** Il faisait référence à quoi exactement?

24 R. C'est que dans le cahier de charges, les directives
25 aux soumissionnaires, quand les gens acceptaient

1 d'être soumissionnaire, ils signaient une quittance
2 puis, là, j'ai pas les mots exacts, là, parce
3 que... mais ils signaient une quittance que si le
4 processus était respecté, ils poursuivraient pas
5 par la suite. Puis...

6 Q. **[368]** Les deux ont fait...

7 R. Les deux signaient ça.

8 Q. **[369]** ... ont signé cette quittance-là?

9 R. Tout le monde, quand tu rentres dans un PPP, tu
10 signes ça au départ.

11 Q. **[370]** Donc, il en existait une de la part de OHL,
12 il en existait une de la part de SNC?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[371]** On aurait pu choisir un des deux pour se
15 désister en fonction de ces quittances-là.

16 R. Non, mais en fait, pourquoi je réfère à ça c'est
17 que moi j'étais à la réunion où devant les
18 ministres le docteur Porter avait dit qu'il était
19 capable d'avoir un désistement. Puis c'est pour ça
20 qu'on a refusé la quittance parce que la quittance
21 c'était pas un désistement de soumissionnaire, en
22 tout cas tel que moi je l'ai compris, puis j'étais
23 le seul témoin et c'est moi qui ai refusé que la
24 quittance qui était déjà contenue dans la
25 soumission.

1 Q. **[372]** En gros la quittance, vous me corrigerez
2 dit : « Moi, SNC, moi, OHL, me soumetts au processus
3 et va respecter la décision finale en autant
4 qu'elle suive le processus. »

5 R. C'est ça.

6 Q. **[373]** Et donc je... bon, c'est ça. Donc, dit pas :
7 « Je vais me désister ou je vous donne le droit de
8 m'écarter comme vous voulez », c'est pas ça que ça
9 dit.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[374]** Et, là, ce que par contre ce que monsieur
12 Porter semblait évoquer lors de la réunion des
13 ministres c'est un désistement spécifique de OHL
14 par rapport à la situation qui existait le deux (2)
15 décembre deux mille neuf (2009).

16 R. Vous avez bien compris.

17 Q. **[375]** Et ce désistement-là n'est jamais venu au
18 dossier.

19 R. Bien pas, en tout cas moi je l'ai jamais vu.

20 Q. **[376]** Pas à votre connaissance?

21 R. Puis nous ramener à la quittance originale, on l'a
22 pas acceptée. On a discuté avec nos services
23 juridiques, je travaillais pas seul, là, je
24 travaillais avec un représentant des autorités
25 financières, du gouvernement, puis les services

1 juridiques et on l'a pas acceptée.

2 Q. **[377]** Parce que ça ne constituait pas le genre de
3 désistement qui avait été discuté lors du deux (2)
4 décembre.

5 R. Exactement.

6 Q. **[378]** D'ailleurs on verra, et on verra qu'il y a
7 une lettre aussi de monsieur Soudry au CUSM pour
8 dire que, bon la proposition déposée en novembre
9 sont non conformes dans le sen... et là on verra ça
10 un peu plus tard, je pense c'est par rapport au
11 financement, c'est ça?

12 R. Je sais pas. Faudrait que vous me disiez
13 exactement. Je... c'est parce que je peux pas
14 spéculer sur c'est quoi cette lettre-là.

15 Q. **[379]** Le neuf (9) décembre, monsieur Soudry écrit
16 une lettre au CUSM pour dire que les propositions
17 déposées en novembre sont non conformes et qu'ils
18 peuvent donc pas, on peut donc pas conclure en
19 choisissant un seul groupe. D'après ce qu'on
20 comprend, la référence que monsieur Soudry fait
21 c'est, écoutez, les deux propositions sont non
22 conformes, alors vous ne pouvez pas décider
23 unilatéralement, vous, CUSM, de choisir SNC avec
24 qui négocier pour faire baisser le prix ou OHL,
25 sans que PPP Québec ou les autorités publiques

1 soient invoqués.

2 R. Exactement.

3 Q. **[380]** Donc c'est dans la continuité de la réunion
4 du deux (2) décembre et on comprend que comme ce
5 fameux désistement-là n'est pas encore présent ou
6 n'arrive pas au dossier, on est toujours dans le
7 même problème, pris avec deux soumissionnaires qui
8 sont équilibrés dans le sens qu'ils sont tous les
9 deux non conformes pour les mêmes raisons. C'est
10 exact?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[381]** O.K. En date du dix (10) décembre deux mille
13 neuf, il apparaît à l'onglet 14, Madame Blanchette,
14 et je passe à travers le processus de façon
15 chronologique pour être sûre, il y a une lettre de
16 monsieur Chebl de SNC à monsieur Soudry qui à ce
17 moment-là le somme d'annoncer officiellement que
18 SNC est retenu. Et ce qu'on comprend de cette
19 lettre-là, c'est qu'on est le dix (10) décembre et
20 depuis le premier (1er) décembre, SNC est dans
21 l'impression, compte tenu de cette discussion
22 priviliégiée là avec le CUSM et probablement
23 monsieur Porter ou monsieur Angus - je pense que
24 c'est monsieur Armitage qui leur a annoncé par
25 contre, excusez-moi - semble être dans l'impression

1 qu'ils sont gagnants et somment PPP, là,
2 d'entériner ou à tout le moins d'officialiser cette
3 décision-là. Est-ce que vous étiez au courant de
4 cette lettre-là? Vous êtes pas cette fois-ci en
5 copie conforme mais est-ce que vous avez été mis au
6 fait de cette lettre-là, Monsieur Bergeron?

7 R. Écoutez, je peux pas me souvenir de ça mais si
8 monsieur Soudry m'en a parlé, j'ai sûrement... ça
9 m'a pas, ça a pas changé, là, mon opinion dans ce
10 dossier-là, là. On le savait depuis, je me rappelle
11 plus, je suis mêlé dans les lettres, mais on le
12 savait déjà qu'il l'avait annoncé à, que Porter ou
13 St-Clair Armitage, je sais pas lequel des deux,
14 avait annoncé à SNC que d'après eux autres, ils
15 avaient gagné mais nous autres on reconnaissait pas
16 cette annonce-là comme une annonce officielle. Donc
17 pour moi, là, c'est pas, ça avait aucune valeur.

18 Q. **[382]** Et c'est cette conférence de presse là ou
19 cette annonce officielle là que monsieur Porter
20 était pressé de faire au lendemain de la réunion si
21 je comprends bien?

22 R. Bien je pense que oui, oui.

23 Q. **[383]** Et outre le trois (3) décembre, est-ce que
24 monsieur Porter vous a reparlé de faire une annonce
25 officielle, il y a eu des lettres de SNC, là, mais

1 est-ce que lui, est-ce qu'il a fait des pressions
2 pour que cette annonce-là sorte et soit confirmée
3 malgré l'absence de désistement tel qu'entendu?

4 R. Bien, il y a pas une lettre qui suit ça dans
5 laquelle, là, il somme... bien je me rappelle plus
6 dans les dates parce que c'est toujours, c'est au
7 mois de décembre, là, il y a quasiment des
8 interventions tous les jours, là, mais il y a pas
9 une lettre dans laquelle il était en désaccord avec
10 moi, là, puis il veut encore une fois qu'on, avant
11 la rencontre du dix-sept (17) décembre avec les
12 ministres, où il me somme, là, que je devrais
13 annoncer encore une fois que Lavalin, lui donner le
14 mandat de négocier avec Lavalin je pense. Ça fait
15 que...

16 R. Donc vous avez souvenir qu'il y a eu, peut-être par
17 le biais d'une lettre, de telles pressions entre la
18 rencontre des ministres et la décision finalement
19 qui met fin au processus, là, tel qu'on l'a connu
20 dans la phase 1?

21 R. C'est ça parce qu'il y a eu deux rencontres avec
22 les ministres. Il y en a eu une deuxième le dix-
23 sept (17) décembre si ma mémoire est bonne.

24 Q. **[384]** O.K. Qu'est-ce qui se passe lors de cette
25 rencontre-là, le dix-sept (17) décembre? Est-ce que

1 c'est encore les mêmes personnes qui sont
2 présentes?

3 R. Sensiblement, oui. Il y en a peut-être qui sont au
4 téléphone. Entre le, juste, là, peut-être dans la
5 chronologie, là, puis demandez-moi pas les dates
6 exactes, mais on a, le dix, vers le dix (10), là,
7 on a mentionné, ou le neuf ou le onze (11), là, on
8 a mentionné aux soumissionnaires qu'on va leur
9 arriver, on va leur donner les prochaines étapes,
10 on va leur annoncer les prochaines étapes. Là on a
11 travaillé sur c'est quoi les prochaines étapes
12 naturellement. Il y a une soumission qui est, bien
13 une proposition qui est venue par le directeur
14 exécutif de créer ce qu'on appelle une sorte de
15 BAFO, un second processus, là, en mettant les gens
16 en compétition si on veut. Ça fait qu'on a
17 travaillé là-dessus durant cette période-là. Là, à
18 ce moment-là, on avait eu une première, on a vu une
19 lettre de St-Clair Armitage pour nous dire qu'il
20 était contre ce processus-là, là, d'aller en
21 deuxième étape.

22 Q. **[385]** Ça c'est la phase 2 qu'on a eue, qui va avoir
23 lieu après les Fêtes...

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[386]** ... deux mille dix (2010).

1 R. Oui mais ça c'est pas... Mais le dix-sept (17)
2 décembre, c'est une rencontre qui est importante
3 quand même parce que c'était avec les ministres et
4 là, on leur a... c'est là qu'on a annoncé à Arthur
5 Porter officiellement qu'on allait en processus
6 compétitif puis que là, on allait déterminer un
7 nouveau budget, un nouveau critère d'abordabilité
8 puis qu'on allait également aller au conseil des
9 ministres mais on pouvait y aller avant les Fêtes
10 parce qu'il y avait le congé des Fêtes puis il y
11 avait les... mais dès le premier conseil des
12 ministres, après les Fêtes, on allait aller au
13 conseil exécutif pour, au conseil des ministres,
14 pour obtenir une décision gouvernementale. Parce
15 qu'on pouvait pas agir dans ce dossier-là sans
16 avoir une nouvelle décision gouvernementale. On
17 peut pas renver... la seule façon de renverser un
18 décret qui existe c'est par un autre décret. Ça
19 peut pas être un fonctionnaire, ça peut pas être
20 même des ministres qui peuvent rendre cette
21 décision-là.

22 Q. **[387]** Mais est-ce que je comprends que, bon de par
23 le fait que le CUSM refuse le remplacement d'Axima
24 par Dalkia et tente de fait même de disqualifier
25 OHL, de par le fait qu'on obtient pas la fameuse

1 quittance ou je dirais, désistement d'OHL qui avait
2 été discuté le deux (2) décembre deux mille neuf
3 (2009), du fait que de toute façon, les deux
4 propositions sont en dehors des critères financiers
5 de base établis lors de la... du un point un
6 milliard (1,1 G), là, à peu près, donc on est dans
7 l'ordre d'un point huit (1,8), on est au-dessus.
8 Est-ce que je comprends qu'il est conclu, à la
9 réunion du dix-sept (17) décembre, que le processus
10 est comme dans un cul-de-sac, si on veut, là, à ce
11 moment-là?

12 R. Oui, qu'il faut reprendre un processus. En fait, on
13 fait pas... on annonce à monsieur Porter : « Voici
14 l'intention du gouvernement. » On reprend le
15 processus.

16 Q. **[388]** Donc, on refuse... le gouvernement refuse de
17 disqualifier OHL sur la base du non-remplacement de
18 Dalkia ou de la... de ne pas aller...

19 R. J'aimerais bien vous dire qu'on l'a refusé, là,
20 mais c'est pas tout à fait comme ça que ça s'est
21 passé. On l'a pas évoqué, on a dit au docteur
22 Porter : « On s'en va vers ça. » C'était pas... on
23 n'a pas tenu compte, là, de... du docteur Porter
24 là-dedans, on n'a pas tenu compte du CUSM, on n'a
25 pas tenu compte de la lettre de St-Clair Armitage,

1 on a dit : « Voici la direction que ça va
2 prendre. »

3 Q. **[389]** Donc, on savait que le docteur Porter
4 voulait...

5 R. On savait.

6 Q. **[390]** ... disqualifier OHL de deux façons : la
7 première façon, c'est en refusant la substitution
8 de partenaire, ce qui, à toutes fins pratiques,
9 disqualifiait le consortium, on s'entend, et le
10 laissait seul avec SNC, lui permettant, si le
11 gouvernement l'autorisait, de négocier. On savait
12 également qu'il a tenté de disqualifier OHL d'une
13 autre façon, c'est-à-dire en obtenant un fameux
14 désistement ou en faisant jouer la quittance
15 d'origine pour effet de désistement. On s'entend
16 là-dessus? Ça non plus ça a pas été... ça a pas eu
17 une oreille...

18 R. Ça a pas eu d'oreille.

19 Q. **[391]** ... une oreille positive des autorités
20 gouvernementales. Parce qu'on aurait pu, dans les
21 deux scénarios, lui dire : « Il y a pas de
22 problème »?

23 R. Exactement, mais...

24 Q. **[392]** On avait l'autorité de le faire.

25 R. Ça a pas été le choix du gouvernement.

1 Q. **[393]** Ça a pas été le choix du gouvernement. Et
2 compte tenu, même si c'était pas un critère
3 d'exclusion faisant partie de la première phase, la
4 question financière ou la question du... du plan
5 financier, si on veut, des propositions, on a
6 choisi d'évoquer cette... cette raison-là et de
7 dire : « De toute façon, les deux sont trop au-
8 dessus, on recommence à neuf, on fait table rase et
9 on repart le processus selon un nouvelle... un
10 nouveau... nouvelle façon de faire, le fameux BAFO,
11 c'est exact?

12 R. Exactement.

13 Q. **[394]** O.K. Quelle a été la réaction de monsieur
14 Porter ou de monsieur Angus à cette annonce-là? Je
15 comprends qu'on fait fi d'eux, là, mais ils ont
16 sûrement eu une réaction?

17 R. Bien...

18 Q. **[395]** Étant si...

19 R. ... on savait déjà la position... on savait déjà la
20 position du... de St-Clair Armitage parce qu'il
21 avait écrit une lettre au docteur Porter puis le
22 docteur Porter nous l'avait transmise. Bon, bien il
23 était contre, on le savait. Le docteur Porter, de
24 mémoire, lors de la rencontre avec les ministres, a
25 exprimé des réserves, mais on avait l'impression,

1 là, qu'il acceptait le processus. C'est sûr qu'il
2 exprimait des réserves, c'était pas son choix, mais
3 il adhérait, là, au processus.

4 Q. **[396]** Bien il avait-tu vraiment le choix, de toute
5 façon...

6 R. Non, non.

7 Q. **[397]** ... à partir du moment où le gouvernement
8 dit : « C'est fini, on arrête ça puis on
9 recommence », je veux dire on s'entend que...

10 R. Je sais bien qu'il avait pas beaucoup de choix,
11 mais je vous dis il a évoqué, là, il a fait part de
12 ses... de ses réserves, là, c'est de ma mémoire,
13 là, il y a eu un échange, c'était respectueux, il a
14 fait part, mais la décision était prise de la part
15 du gouvernement puis c'était plus une réunion...
16 c'était pas une réunion où on le consultait,
17 c'était une réunion pour lui annoncer la décision
18 du gouvernement.

19 Q. **[398]** O.K. Et à partir de ce moment-là, la phase 1,
20 elle est terminée, on met fin et on enclenche un
21 deuxième processus qui est le fameux BAFO.
22 Expliquez-moi, dans les grandes lignes et pas en
23 détail, là, la différence entre le premier
24 processus et le second. Les grandes différences
25 qu'il y a eu.

1 R. Ah bien la plus grande différence, là, c'était
2 que... en tout cas, dans... dans ma tête à moi, là,
3 je suis pas... je pense que Gabriel va être plus en
4 mesure de vous expliquer ça que moi, monsieur
5 Soudry, mais au lieu de partir à zéro, comme ils
6 ont parti dans la phase 1, ils partaient d'un des
7 plans déjà existants.

8 Q. **[399]** Il part des deux soumissionnaires déjà
9 existants.

10 R. C'est ça, les deux soumissionnaires.

11 Q. **[400]** On ouvre pas ça « at large », là.

12 R. C'est ça. C'est les deux soumissionnaires déjà
13 existants, prennent les plans qu'ils ont déjà
14 soumis puis modifient ces plans-là toujours en
15 respectant les... les exigences du ministère de la
16 Santé et des Services sociaux.

17 Q. **[401]** O.K. Donc BAFO, Best and final offers, ce que
18 ça veut dire, c'est qu'on repart des offres sur la
19 table et on dit : « Vous avez une chance de nous...
20 nous améliorer votre processus à nouveau, faites-
21 nous votre meilleure offre, compte tenu du
22 processus de base »?

23 R. La différence, c'est que votre meilleure offre doit
24 se situer à l'intérieur d'un... d'un plafond
25 existant constituant un milliard trois cent

1 quarante (1,340 G).

2 Q. **[402]** Qui là est mandataire.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[403]** Au contraire du premier processus.

5 R. Exactement.

6 Q. **[404]** O.K. Donc, on les informe, vous êtes les
7 deux... vous êtes les deux en lice compte... vous
8 êtes au sortir du premier processus les deux
9 soumissionnaires, vous pétez tous les deux le
10 premier plafond -si vous me passez l'expression-
11 « Voici votre... » on comprend que peut-être qu'à
12 un point un on avait... on avait, bon, du jeu.
13 « Voici votre nouveau plafond, un point trois
14 quatre trois milliard (1,343 G) et à ce moment-là,
15 vous devez respecter... la première directive est
16 de respecter le plan financier... le cadre
17 financier, pardon et ensuite, faites-nous votre
18 meilleure proposition à l'intérieur de ça. » C'est
19 ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[405]** O.K. Parfait. Combien de temps on a pour ce
22 processus-là? Est-ce qu'il y a des comités? Est-ce
23 qu'on travaille encore comme eux au début? Comment
24 ça fonctionne?

25 R. On reprend... en fait, on... le... on a établi que

1 ça allait être soixante (60) jours, il y avait
2 soixante (60) jours entre le... le décret au
3 conseil exécutif a été adopté le treize (13)
4 janvier, si ma mémoire est bonne. C'est le quinze
5 (15) janvier, on a donné une période de soixante
6 (60) jours entre le quinze (15) janvier et le
7 quinze (15) mars pour modifier les plans. On
8 reprend un processus de sélection qui est
9 identique, là, en termes... pas en termes de
10 personnes, là, mais en termes de... de comité. Et
11 on... ce qu'on met en place, c'est un comité qui se
12 réunissait tous les mardis matins où les
13 soumissionnaires étaient à tour de rôle invités à
14 venir discuter avec... il y avait quelqu'un... il y
15 avait des gens du ministère de la Santé, du
16 directeur exécutif. Il y avait des gens de McGill,
17 du CUSM puis... Bon. Bien, c'était organisé par
18 l'Agence des PPP, naturellement, ça se tenait dans
19 la salle des PPP. Ça fait que les gens pouvaient
20 venir et ils pouvaient venir valider. C'est-à-dire
21 compte tenu qu'il fallait qu'ils fassent des
22 changements aux plans existants, est-ce que ces
23 plans-là étaient acceptables pour le ministère de
24 la Santé et des Services sociaux et le CUSM? Les
25 gens pouvaient venir présenter des dérogations,

1 dire « bien, moi, j'ai envie de faire tels
2 changements ». Bon. Bien, le ministère de la Santé
3 puis le... le ministère de la Santé puis le CUSM
4 pouvaient accepter ou refuser ces changements-là,
5 mais s'ils les acceptaient, ça veut dire que ce
6 changement-là se faisait sans risque de la part du
7 soumissionnaire. Alors que s'il était refusé, bien,
8 on pouvait pas le... s'ils le présentaient, ils
9 amputeraient leur... leur proposition.

10 Q. **[406]** Les fameuses dérogations, il y avait...

11 R. Les fameuses dérogations.

12 Q. **[407]** ... il y avait un délai pour les présenter
13 avant le dépôt de l'appel... avant le dépôt de la
14 proposition finale.

15 R. Mais, ce que je comprends, il y avait un délai sans
16 risque. C'est-à-dire que dans la proposition
17 finale, ils pouvaient en ajouter, mais ils étaient
18 à risque, ils n'étaient pas nécessairement
19 acceptés.

20 Q. **[408]** Non, mais il y avait un risque d'être refusé.

21 R. Un risque d'être refusé. Tandis que s'ils les
22 présentaient à l'intérieur du délai, on s'engageait
23 à répondre, à leur dire « oui, oui, oui » ou « non,
24 non, non », c'est acceptable ou non acceptable.

25 Q. **[409]** O.K. Si je vous dis que... si on parle du

1 document qui a été déposé, Madame Blanchette, sous
2 la cote 155P-1728 à l'article 5.4 qui parle
3 justement des fameuses dérogations, puis je veux
4 voir si ça... Je comprends que vous étiez pas, là,
5 le gestionnaire direct de ces... de ce processus-
6 là, mais je vais quand même vous demander, si ça va
7 avec votre mémoire. 5.4 :

8 Parmi les Dérogations proposées qui
9 seront retenues pour les fins
10 d'intégration à chacune des
11 Propositions révisées [...]
12 c'est les dérogations auxquelles vous faites
13 référence, Monsieur Bergeron.

14 R. Oui.

15 Q. **[410]** O.K.

16 [...] sachant que les Autorités
17 publiques incluant le CUSM pourront, à
18 leur entière discrétion et par souci
19 d'équité envers les Soumissionnaires,
20 communiquer aux deux Soumissionnaires
21 toute Dérogation acceptée [...]

22 Donc, je comprends que ce fameux délai-là est
23 important également par souci d'équité. Si on
24 accepte... Je vais donner un exemple qui me vient
25 en tête comme ça, de façon par hasard, de modifier

1 le stationnement, par exemple, ou d'en sortir une
2 partie du PPP d'origine, je pense que... vous êtes
3 d'accord avec moi que ça peut avoir un impact sur
4 la proposition financière quand un stationnement a
5 plus les mêmes critères, hein?

6 R. Exact.

7 Q. **[411]** O.K.

8 R. Surtout juste... en tout cas, ma compréhension à
9 moi, c'est si ça affecte les... le plan fonctionnel
10 et technique, là, qui est émis par le Ministère,
11 c'est-à-dire que si disons, je vais... puis là je
12 vous donne des exemples de ma compréhension. Si
13 disons il y a des dérogations, là, je pense que
14 Partenariat CUSM, elle en a présenté je sais pas
15 combien, là, mais peut-être cent cinquante (150).
16 O.K. Là-dessus, là, il y a beaucoup de choses qui
17 sont des petites technicalités puis que t'as pas à
18 transmettre à l'autre soumissionnaire.

19 Q. **[412]** Je peux comprendre que si on élargit ou
20 rétrécit un corridor...

21 R. Oui.

22 Q. **[413]** ... d'un six pouces...

23 R. Exactement. Bien, c'est un bon exemple.

24 Q. **[414]** Merci.

25 R. Mais, la majorité des dérogations, c'est plus de

1 cette nature-là.

2 Q. **[415]** O.K.

3 R. Quand il y en avait qui affectaient un peu plus
4 le... la nature, je dirais, des plans fonctionnels
5 et techniques qui s'abordait, à ce moment-là,
6 lorsqu'on en discutait, puis il y avait monsieur
7 Dumas, là, qui était le... je me rappelle plus de
8 son titre, André Dumas qui était le... qui était
9 l'observateur, là, le...

10 Q. **[416]** Je sais que vous me regardez pour avoir de
11 l'aide, là, mais...

12 R. En tout cas... en tout cas. Souvent, lui, va... son
13 rôle souvent, aller mentionner que... aller
14 mentionner qu'il fallait... il fallait informer
15 l'autre soumissionnaire et on le faisait
16 rapidement, là.

17 Q. **[417]** O.K. Mais, quand on parle d'élargir ou de
18 rétrécir un corridor, c'est une chose. Quand on
19 parle d'un projet d'origine ou dans l'appel de
20 propositions il est clairement mentionné que le
21 stationnement, entre autres, doit être souterrain
22 et qu'on obtient un stationnement qui... on
23 pourrait... on pourrait en discuter longuement, là,
24 des... des règlements de zonage puis de
25 l'interprétation du règlement, mais qui est à tout

1 le moins, pour n'importe qui qui passe sur la rue,
2 hors terre, de façon... dans le langage commun...

3 R. C'est ce que j'ai vu, oui.

4 Q. **[418]** ... c'est une... c'est une dérogation qui est
5 pas une simple technicalité mineure, on s'entend?

6 R. Vous avez entièrement raison.

7 Q. **[419]** Parfait. Et vous êtes conscient que cette
8 dérogation-là a été déposée par SNC le jour même de
9 l'appel de... du dépôt de la proposition au mois de
10 mars deux mille dix (2010)?

11 R. Tout à fait. Vous m'avez montré ça lorsqu'on s'est
12 rencontrés, là, cette dérogation-là.

13 Q. **[420]** O.K. Et quand on lit l'article qui parle de
14 dix (10) jours préalables et que l'article termine,
15 5.4, se termine en disant, et je cite :

16 Au cours des rencontres et au plus
17 tard 10 jours avant [...] de dépôt de
18 la Proposition révisée, le
19 Représentant des Autorités publiques
20 informera chacun des Soumissionnaires
21 de ses Dérogations acceptées [...]

22 naturellement, c'est une question d'équité parce
23 que si OHL est au courant qu'il peut sortir de
24 terre le stationnement, un, ça change la
25 proposition, deux, ça a un impact majeur sur le

1 cadre financier, on s'entend là-dessus?

2 R. Exactement.

3 Q. **[421]** Parfait.

4 [...] aucune autre Dérogation ne
5 pourra être intégrée à la Proposition
6 révisée.

7 Êtes-vous en mesure de m'expliquer pourquoi, malgré
8 le fait... malgré cet article-là, malgré le fait
9 que la dérogation qui n'est pas mineure et qui est
10 loin d'être, quant à moi, une technicalité, déposée
11 le jour même de l'appel de propositions, donc OHL
12 n'a jamais été au courant de ça, elle n'a jamais
13 été acceptée dix (10) jours avant et elle est
14 déposée, n'a pas fait en sorte de disqualifier SNC
15 puis finalement c'est SNC qui a eu le contrat?

16 R. Malheureusement, à ce moment-là, là, j'étais...
17 moi, j'ai assisté à une série de comités de
18 dérogations. Quand ils ont déposé, ce comité-là,
19 c'était fini. Il y a eu le comité technique. Moi,
20 j'ai pas été saisi véritablement...

21 Q. **[422]** C'est monsieur Michaud qui a...

22 R. C'était monsieur Michaud qui était là puis les
23 dérogations ça passait... c'est pas nous qui
24 acceptions les dérogations, c'était le CUSM et le
25 ministère de la Santé, le directeur exécutif.

1 Q. **[423]** Mais comme gardien du processus est-ce que
2 monsieur Michaud aurait pas dû dire : « Un instant,
3 ça fonctionne pas, il y a une inéquité flagrante »?

4 R. Il faudrait peut-être, il faudrait lui demander à
5 monsieur Michaud, moi je peux pas parler pour lui,
6 là.

7 Q. **[424]** O.K. Parfait. Donc, vous avez pas été mis au
8 courant par monsieur Michaud de cette situation-là
9 particulière?

10 R. Pas, pas à mon souvenir, là.

11 Q. **[425]** Non, mais vous étiez au courant que la
12 dérogation ou la demande de dérogation a été
13 déposée le jour même de la proposition?

14 R. Bien je l'ai vu quand vous m'avez montré le
15 document qui était daté du quinze (15) mars.

16 Q. **[426]** Donc, c'est récent votre connaissance de
17 cette situation-là?

18 R. Bien oui. C'est, en tout cas, de mémoire c'est
19 récent, j'ai pas de...

20 Q. **[427]** Le treize (13) janvier deux mille dix (2010)
21 on part le nouveau processus, le fameux BAFO. Le
22 vingt-cinq (25) janvier deux mille dix (2010) est-
23 ce que vous avez été au courant d'une discussion
24 entre monsieur Fraile et de monsieur Ben Aïssa de
25 SNC à l'effet que monsieur Ben Aïssa était

1 convaincu déjà le vingt-cinq (25) janvier - puis on
2 se rappellera que la proposition est du quinze (15)
3 mars et la dérogation en même temps pour le
4 stationnement - il était déjà convaincu que le
5 contrat était dans la poche pour SNC ou lui
6 appartenait à tout le moins, est-ce que vous avez
7 été mis au fait de ça?

8 R. Non.

9 Q. **[428]** Non? Vous avez pas de souvenir d'une
10 discussion entre vous et monsieur Fraile qui vous
11 indiquerait que SNC, SNC était déjà en janvier deux
12 mille dix (2010), au début du deuxième processus,
13 le BAFO, était déjà très confiant que le contrat
14 lui appartenait?

15 R. Ah, peut-être qu'il était, ce qui est différent
16 dans ce que vous dites, ce que monsieur Fraile,
17 parce que comme je vous dis, monsieur Fraile
18 c'était quelqu'un qui était en contact avec moi
19 très, très souvent, il m'appelait ou... c'est sûr
20 qu'il a pu me dire que SNC était confiant. Je pense
21 pas qu'il m'ait parlé qu'il y a eu une rencontre
22 entre lui et monsieur Ben Aïssa de SNC-Lavalin, je
23 penserais pas, je croyais pas qu'il était en
24 contact avec SNC-Lavalin, je pense, non, il m'a
25 jamais dit ça.

1 Q. **[429]** O.K. Avez-vous été mis au fait à cette
2 époque-là d'un courriel qui a été... qui a été
3 produit par... qui a été écrit par monsieur Fraile
4 à ses supérieurs et qui expliquait justement cette
5 situation-là avec monsieur Ben Aïssa à l'effet que,
6 bon, il l'avait vu comme une menace, mais on
7 s'entend une menace au sens large du terme et non
8 pas une menace à son intégrité physique, là, et à
9 l'effet qu'effectivement il sentait que SNC-Lavalin
10 était peut-être, et là c'est mes mots à moi, était
11 peut-être surconfiant dans ce dossier-là, même à
12 l'entrée du second processus?

13 R. Écoutez, moi, là, de mémoire, là, moi à cette
14 période-là ce que j'avais plus comme information,
15 c'est que SNC-Lavalin voulait pas participer au
16 processus.

17 Q. **[430]** Parce qu'il estimait avoir remporté le
18 premier?

19 R. Il estimait puis ils sont même pas, les premières
20 réunions de présentation, là, des fois ils se sont
21 pas présentés ou, tu sais, la réunion de la
22 semaine.

23 Q. **[431]** Ils ont pas participé aux premières réunions?

24 R. Ils ont pas participé aux premières réunions,
25 l'information c'est qu'ils nous disaient qu'ils

1 pensaient avoir gagné, puis qu'ils voulaient pas
2 participer au processus. Une information que je
3 donnais à SNC-Lavalin, tu participes pas, mais si
4 l'autre est à l'intérieur, est à l'intérieur du
5 budget, puis...

6 Q. **[432]** Son délai court?

7 R. Bon, bien c'est l'autre qui va gagner, moi je peux
8 rien faire pour ça.

9 Q. **[433]** Tu peux choisir de pas participer, à ce
10 moment-là, tu vas être...

11 R. En fonction de ce qu'on leur donnait, c'était ça,
12 moi, je...

13 Q. **[434]** Tu vas être pris avec ta première proposition
14 qui est à un million (1 M), un point huit (1,8 M),
15 à ce moment-là?

16 R. Ça fait que moi je croyais qu'il était
17 extrêmement... qu'il était contre le deuxième
18 processus, je croyais pas que... O.K. il pensait
19 avoir gagné, mais ça, s'il avait...

20 Q. **[435]** À part la pensée?

21 R. ... s'il avait proposé la même proposition qu'ils
22 ont présentée la première fois c'est sûr qu'ils
23 auraient pas gagné, là.

24 Q. **[436]** O.K. Je comprends que SNC a décidé sur un
25 processus de trente (30) jours de se joindre à mi-

1 course, soixante (60) jours, pardon, de se joindre
2 à mi-course, à peu près une trentaine de jours
3 après le début du processus?

4 R. Exactement.

5 Q. **[437]** On a continué à cheminer avec OHL dans les
6 premiers trente (30) jours et par la suite. O.K.
7 Est-ce que vous savez, est-ce que vous étiez au
8 courant du fait que SNC avait probablement eu
9 l'avantage de voir les plans d'OHL à l'époque?

10 R. Non.

11 Q. **[438]** Vous étiez pas au courant. Est-ce que vous
12 êtes au courant du fait que... vous avez été mis,
13 je pense, au fait et vous m'expliquerez
14 effectivement si je me trompe, du fait que les
15 représentants du CUSM et de SNC avaient eu des
16 discussions privilégiées pendant le temps des
17 Fêtes, entre la fin du premier processus et le BAFO
18 et le fait que SNC ne s'est pas joint les premiers
19 trente (30) jours, il y avait quand même des
20 discussions parallèles au BAFO, si vous me
21 permettez, entre le CUSM et SNC, là, cette relation
22 privilégiée là a continué?

23 R. Bien on a appris... le mot relation... en tout cas.
24 Ce qu'on a reçu, c'est qu'on a reçu une lettre vers
25 le dix (10) janvier, si ma mémoire est bonne, de

1 Arthur Porter.

2 Q. **[439]** Je vais demander l'onglet 6, Madame
3 Blanchette, ça va vous aider, Monsieur Bergeron.

4 R. Puis dans laquelle il nous mentionnait qu'il avait
5 effectivement durant le temps des Fêtes, avait eu
6 des discussions avec SNC-Lavalin, qui nous
7 disaient...

8 Q. **[440]** Entre autres, ce qu'il dit, c'est :

9 As you are also aware, the ... MUHC
10 and the MHIG consortium have been
11 working closely together throughout
12 the Christmas break and in January...

13 Donc, monsieur Porter lui-même vous informait du
14 fait qu'il avait continué, en dehors du processus
15 du BAFO, qui a lieu le dix (10) janvier, on
16 comprend donc... je pense que c'est quoi, c'est le
17 dix-sept (17) décembre deux mille neuf (2009)? À
18 quel moment est-ce qu'on met fin au premier
19 processus, à votre connaissance?

20 R. Il y a tout un imbroglio là-dessus, là, mais est-ce
21 qu'il y a eu fin ou est-ce qu'il y a eu...

22 Q. **[441]** Suspension.

23 R. ... suspension ou le premier processus est continué
24 jusqu'au temps qu'on annonce? En tout cas, c'est le
25 dix-sept (17) janvier... le dix-sept (17) décembre

1 qu'on a dit au docteur Porter « On s'en va au
2 conseil des ministres, on va déterminer un nouveau
3 budget, puis il va y avoir un BAFO » ça fait que
4 ça, ça s'est concrétisé le treize (13)...

5 Q. **[442]** Donc minimalement le...

6 R. ... le treize (13) janvier.

7 Q. **[443]** ... minimalement, le dix-sept (17) décembre,
8 c'est suspendu au minimum?

9 R. Bien ça il le savait en tout cas. Arthur Porter
10 était informé de ça le dix-sept (17) décembre.

11 Q. **[444]** Et malgré tout, Arthur Porter, effectivement,
12 dans un grand souci de transparence, le dix (10)
13 janvier deux mille dix (2010) vous informe qu'entre
14 le dix-sept (17) janvier (sic), moment où, au
15 minimum, le processus est suspendu, dépendamment
16 des interprétations, mais c'est la plus,
17 l'interprétation minimale, et le dix (10) janvier,
18 date de la mise en place, le treize (13) pardon,
19 date de mise en place du BAFO, il vous informe
20 qu'il continue à avoir « I've been working », non
21 pas juste des discussions, « working closely
22 together ». On travaillait ensemble.

23 14:56:55

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[445]** Mais il fait pas... Si vous me permettez...

1 Me SONIA LeBEL :

2 Oui, allez-y.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[446]** ... il fait plus que ça. Il vous met, comme
5 si vous étiez au courant...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[447]** Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[448]** ... qu'ils avaient des discussions. Donc, il
10 vous met comme, je dirais pas complice mais comme
11 faisant partie du fait que ces négociations-là
12 étaient faites à votre connaissance, donc il vous
13 implique dans...

14 R. Exactement. D'ailleurs, mais j'ai eu une réponse à
15 ça dans laquelle je dis que j'étais pas au courant,
16 d'ailleurs, dès le lendemain.

17 Q. **[449]** Non mais ce que je dis c'est...

18 R. Oui, oui, je sais, oui. Vous avez...

19 Q. **[450]** ... dans cette lettre-là, un des buts, c'est
20 ça.

21 R. Oui, oui, c'est de mettre...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[451]** C'est de vous inclure.

24 R. ... il me met de la pression.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[452]** C'est de vous impliquer, oui.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[453]** Oui puis monsieur Porter, rendu là, est bien
5 au fait du fait de l'article 7.3 qui dit que lui
6 peut pas avoir des négociations directes sans
7 passer par vous ou avoir votre permission. Donc, ce
8 qu'il vous veut « imply », j'ai juste le terme
9 anglais, mais insinuer, pardon, insinuer, c'est
10 qu'il a votre permission, à tout le moins, à votre
11 connaissance. Et je pense que vous prenez la peine,
12 là, rapidement par lettre de lui répondre?

13 R. Dès le lendemain, je lui ai répondu que j'étais
14 pas...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[454]** La pièce a été déposée, la pièce 1720. Je
17 sais pas si on peut la mettre à l'écran, où il est
18 dit que PPP Québec aurait donné l'accord de
19 discuter, c'est ça qui est un peu... Je sais pas...
20 On peut remettre la pièce 1720? Si vous allez dans
21 l'avant-dernier paragraphe, là, la première page.
22 C'est une note interne, je pense, qui est...

23 R. Oui, je me rappelle de ça.

24 Q. **[455]** ... datée du vingt et un (21) décembre, c'est
25 ça? Dans ça, on dit :

1 PPPQ a confirmé que ces décisions
2 respectaient le processus PPP. Elle a
3 donné son aval à ce qu'un contact soit
4 établi avec le soumissionnaire retenu
5 pour connaître sa capacité de réduire
6 sa proposition...

7 Donc, c'est une note qui est écrite par votre
8 organisation...

9 R. Qu'il a envoyée au ministre d'ailleurs, qu'on a
10 discuté. La permission qui avait été accordée,
11 c'est la veille de la rencontre avec les ministres.
12 On l'avait informé qu'il pouvait venir présenter
13 aux ministres cette éventualité-là. Mais...

14 Q. **[456]** Oui, mais là c'est dit qu'on leur donne...

15 R. ... l'interprétation que faisait monsieur Porter
16 des lettres ou des discussions qu'il y a eu avec
17 les... même avec les ministres après ça, regardez
18 l'interprétation de la rencontre avec les
19 ministres. Il faisait toujours une interprétation
20 qui allait toujours plus loin pour toujours nous
21 impliquer de plus en plus dans le projet, là. Je
22 comprends qu'il ait dit ça, nous autres, on n'avait
23 pas la même perception puis l'avocate qui était
24 avec moi, parce qu'il dit que j'ai dit ça lors
25 d'une rencontre avec une avocate, là, Ève... madame

1 Le Fort et madame Le Fort était avec moi puis elle
2 souligne que j'ai jamais mentionné ça, là.

3 Q. **[457]** Mais cette note d'information là, elle vient
4 de chez vous, de PPP Québec?

5 R. Quelle note d'information?

6 Q. **[458]** Cette note-là qui est à l'écran présentement.
7 Peut-on voir l'en-tête en haut, là? Bon, ça, est-ce
8 que ça vient de votre organisation, note
9 d'information? À la fin, on fait... c'est votre nom
10 qu'on voit.

11 R. Bien, il faudrait que je la voie, là. Excusez, je
12 fais pas, j'ai pas...

13 Q. **[459]** Bon, à la fin, on donne votre nom. Puis vous,
14 vous êtes le directeur général...

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[460]** On l'indique comme étant le responsable du
17 dossier.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[461]** Normand Bergeron, responsable du dossier et
20 coordonnées.

21 R. Je suis responsable du dossier.

22 Q. **[462]** Mais ça donnait pas, cette note interne, à
23 PPP Québec puis c'est...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[463]** J'ai peut-être... J'irais peut-être de façon

1 papier, si vous permettez. Ça va peut-être être
2 plus facile pour monsieur Bergeron. C'est cette
3 note-là ici, Monsieur Bergeron. Si vous voulez vous
4 rendre jusqu'à la fin (inaudible).

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[464]** On a résumé un peu l'histoire qui se passe
7 depuis un petit bout de temps puis dans ça, ça
8 donne l'impression que c'est une note interne à PPP
9 Québec puis on dit que l'accord avait été donné au
10 CUSM de discuter avec SNC.

11 R. Écoutez, j'ai pas de souvenir de cette note-là. Je
12 peux pas, malheureusement, là. Je sais pas.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[465]** Ça veut pas dire que c'est nécessairement
15 vous qui l'avez rédigée?

16 R. Oui, je le sais bien.

17 Q. **[466]** Mais ce que ça indique, c'est que responsable
18 du dossier et coordonnées, c'est vous.

19 R. C'est ça, exactement. Mais je le sais pas plus pour
20 ça, là.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[467]** J'ai un peu l'impression que...

23 R. Le vingt et un (21) décembre... je le sais pas,
24 j'ai pas de...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[468]** Pas de souvenir de ça?

3 R. Non.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[469]** Et pensez-vous que c'est une note qui
6 pourrait venir de... de l'Agence?

7 R. C'est possible, je le sais pas. C'est possible.

8 Q. **[470]** C'est une forme de résumé qui est fait, là,
9 peut-être pour les autorités, peut-être pour les
10 ministres, mais dans ça, ça donne l'impression...

11 R. Non, mais la rencontre avec les ministres avait eu
12 lieu le dix-sept (17) décembre.

13 Q. **[471]** Oui. Mais si la note est datée du vingt et un
14 (21), là, ça fait une forme de... ça fait une forme
15 de résumé, cette note-là, de l'histoire qui se
16 déroule depuis un petit bout de temps.

17 R. Je le sais pas c'est qui, là. Je sais pas la
18 provenance de cette note-là, malheureusement.

19 (15:01:01)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[472]** Alors si on revient au fameux BAFO, là, je
22 comprends que monsieur Porter avait... avait une
23 tendance, là, comme vous dites, d'aller peut-être
24 un pas plus loin dans ses écrits, ce qui a... ce
25 qui a occasionné, d'ailleurs, lors du premier

1 processus, beaucoup de rectifications, et de la
2 part de monsieur Soudry et de votre part,
3 concernant l'annonce du gagnant ou la fameuse
4 quittance qui a pas été obtenue. Je comprends qu'à
5 chaque fois, vous aviez à documenter, à rectifier
6 certaines allégations dans les écrits de monsieur
7 Porter, c'est ce que je comprends, ce que vous
8 dites?

9 R. À toutes les... à toutes les notes qu'on a
10 produites, on a toujours rectifié les... les
11 avancées de monsieur Porter.

12 Q. **[473]** Des nuances?

13 R. Et son interprétation.

14 Q. **[474]** O.K. Il y a eu donc...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[475]** Est-ce qu'on a la lettre dans laquelle
17 monsieur Bergeron dit avoir réfuté les allégations
18 de monsieur Porter?

19 Me SONIA LeBEL :

20 Celle du dix-sept (17) décembre? Non. J'en ai
21 plusieurs autres où effectivement il le fait sur
22 certains aspects, mais pas l'autre.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 En tout cas, pas moi personnellement.

3 Q. **[476]** Lors du deuxième processus, je comprends que
4 là, l'enveloppe budgétaire devient une règle
5 stricte, on en a parlé.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, non, Maître LeBel, celle qui suit, le dix (10)
8 janvier. Celle où il dit : « You are also aware. »

9 Me SONIA LeBEL :

10 Non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 R. Moi, je l'ai, je pense, cette lettre-là, si vous
14 avez besoin, là.

15 Q. **[477]** Bien, s'il vous plaît.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[478]** Peut-être si vous êtes capable de nous la
18 fournir, Monsieur Bergeron, ça serait gentil. Celle
19 où il réplique, effectivement, la note de monsieur
20 Porter, là, du dix (10) janvier.

21 En février deux mille dix (2010), donc, Monsieur,
22 vous avez donc re... au cours du BAFO, vous avez
23 donc remplacé monsieur Soudry par monsieur Michaud,
24 on l'a évoqué un peu plus tôt avec le commissaire
25 Lachance. Compte tenu, malgré... malgré les

1 difficultés qui avaient eu lieu lors du premier
2 processus, je comprends, bon, vous avez expliqué
3 les motivations peut-être de monsieur Soudry lui-
4 même, mais vous, en tant que gestionnaire, vous
5 pensiez pas que c'était peut-être plus judicieux ou
6 en tout cas, peut-être préférable de laisser
7 monsieur Soudry au dossier, compte tenu de la façon
8 dont le premier processus s'était réglé puis le
9 fait... la lettre, d'ailleurs, de monsieur Porter
10 qui semble jouer, en tout cas, avoir une
11 interprétation imaginative des... des règles et de
12 sa façon de se comporter? Vous pensiez pas que
13 peut-être quelqu'un qui était plus au fait du
14 dossier, je vous sou mets la question, peut-être que
15 monsieur Michaud était apte à le faire aussi, là,
16 je connais ni un ni l'autre des individus.

17 R. Oui, bien, je pense monsieur Michaud était apte,
18 là, puis d'ailleurs, après ça, c'est lui qui a pris
19 la relève encore une fois de monsieur Soudry. Puis
20 je pense... puis là, monsieur Soudry était pas si à
21 l'aise que ça avec le... le BAFO. Ça semblait une
22 technicalité. Le rôle qu'on joue, en théorie, là,
23 c'est un rôle support. On n'a pas à être contre. On
24 n'a pas, nous, à être contre les... en théorie, on
25 est du même côté de la table que le CUSM. Tu sais,

1 c'est...

2 Q. **[479]** Mais vous êtes quand même gardien des règles
3 et du processus, là.

4 R. Oui, mais en...

5 Q. **[480]** Vous êtes une espèce d'arbitre, si je
6 comprends bien. Est-ce que je me trompe?

7 R. Bien vous pouvez voir...

8 Q. **[481]** Médiateur?

9 R. Vous pouvez voir ça comme ça, mais en général, dans
10 tous les projets qu'on... qu'on... on travaille
11 avec le ministère concerné puis le... l'institution
12 pour réaliser, pour con... pour construire son
13 projet. On n'est pas là comme pour surveiller le...
14 l'institution. Au contraire, l'institution,
15 habituellement, adhère puis on travaille avec eux
16 puis... toute l'information que je pouvais avoir,
17 puis le CUSM le possédait puis peut-être plus que
18 ça, tu sais. On partageait tout avec eux. On
19 travaillait ensemble pour construire le CUSM. Il y
20 avait un besoin pour la population d'avoir... on
21 avait... donc, on travaillait pas dans... dans
22 notre esprit, on travaillait pas en compétition
23 avec le CUSM.

24 Q. **[482]** On parle de...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[483]** Mais... mais vous ne trouvez pas qu'il y
3 avait un petit peu trop de pression de la part de
4 monsieur Porter pour que... pour vous sonner une
5 sonnette d'alarme, vous dire qu'il y a quelque
6 chose qui marche pas, là? On voit que son jupon
7 dépasse, là.

8 R. Vous... vous avez raison puis on a pris des... on a
9 pris des positions pour dire « bien, voici le... le
10 processus que le gouvernement veut respecter. »
11 C'est sûr que... on avait quelqu'un qui était le
12 docteur Porter, qui était le président du Comité de
13 la sécurité du Canada devant nous, qui est un
14 éminent oncologue, qu'on me disait que c'est le
15 meilleur gestionnaire des hôpitaux du Québec. Quand
16 j'ai pris le travail, on m'a dit : « Si le CHUM va
17 mal, c'est parce qu'il y a pas un Arthur Porter au
18 CHUM. » Vous voyez un peu...

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[484]** C'était la prémisse de base, là.

21 R. T'sais, là, je travaillais avec quelqu'un
22 d'éminemment compétent, j'avais pas... Puis même
23 dans...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[485]** Mais, avec toute l'expérience que vous aviez

1 au sein de la fonction publique et dans différents
2 ministères, vous trouviez pas qu'il y avait quelque
3 chose qui tournait pas rond puis que c'était un peu
4 trop insistant pour... pour que ce soit correct?

5 R. Je crois... effectivement, il y avait de
6 l'insistance, mais, moi, je mettais en place un
7 mécanisme. On m'a toujours dit que les PPP c'était
8 anticollusion. T'sais, moi, j'étais pas quelqu'un
9 qui était sur le terrain, là. Je travaillais, comme
10 je vous dis, une journée par semaine dans ce
11 dossier-là, puis j'ai été plus impliqué au mois de
12 décembre parce qu'il y avait un décret au Conseil
13 des ministres. S'il y avait pas eu de décret au
14 Conseil des ministres, j'aurais probablement pas
15 été très présent dans le dossier. Il y avait un
16 décret, à ce moment-là, ça, c'est plus mon rôle
17 de... de composer avec les ministres, c'est pour ça
18 que j'ai été impliqué. Il y a pas personne, à ma
19 connaissance, qui mettait en doute l'intégrité du
20 docteur Porter. T'sais, c'est pas...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[486]** Et on partait de la prémisse de base qu'il
23 s'agit d'un partenariat puis tout le monde devait
24 travailler dans le même sens?

25 R. Puis, c'est un peu... T'sais, je sais bien

1 qu'aujourd'hui, là, quand on regarde le film par la
2 fin, on dit « voyons donc, il aurait dû... » Moi
3 aussi, je trouve que j'aurais dû allumer, si vous
4 me posez la question, mais c'est... j'avais pas
5 d'information à cet effet-là qu'il allait... il est
6 parti... il est même venu lui-même. Quand le
7 comité, je vous disais, de dérogation, au départ,
8 c'est lui qui venait. Il participait, là, il
9 écoutait les... de l'autre... de l'autre
10 soumissionnaire puis il répondait « oui, le CUSM
11 est d'accord avec ça » il jouait pleinement la...
12 le jeu, là, donc...

13 Q. **[487]** Et vous l'avez dit tantôt, c'était pas...
14 c'était pas le petit bum de l'école, de la cour
15 d'école, là, monsieur Porter.

16 R. Non, non, non, c'était toujours... T'sais, il
17 rencontrait les ministres puis les ministres
18 avaient la même réaction que moi. Il les a
19 rencontrés... dans le mois, là, j'ai organisé deux
20 rencontres avec les ministres puis eux autres aussi
21 ont pas... puis tout ce qu'on écrit, là, puis tout
22 ce que... les lettres qu'il m'envoyait puis quand
23 vous dites, là, que je lui aurais dit, là, bien, il
24 mettait les ministres en copie conforme. Il
25 écrivait ça dans les lettres, puis on en discutait

1 lors des rencontres avec les ministres, là.
2 C'était... c'était... il jouait ça table... il
3 mettait tout sur la table, là. C'était pas une
4 approche qui était, je dirais, là, en... dans des
5 bureaux fermés, là. Vous rencontrez pas Arthur
6 Porter dans des bureaux fermés, là, c'était pas ça
7 son approche. On faisait ça avec les ministres puis
8 le Conseil du trésor était présent. T'sais,
9 c'était... c'était à livre ouvert, là.

10 (15:08:06)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[488]** La refonte des comités, des sous-comités
13 d'évaluation, là, vous avez pu le voir la semaine
14 dernière, là, dans le fond, il a changé la
15 composition des comités, puis même de beaucoup, ils
16 ont rapetissé. Ça, ça vous a pas...

17 R. Bien...

18 Q. **[489]** ... pas dit pourquoi on change notre façon...
19 nos façons de faire la deuxième fois parce que là
20 c'est...

21 R. Oui. C'est parce que c'est peut-être quelque chose
22 que vous devriez peut-être adresser à monsieur
23 Michaud ou monsieur Soudry parce que, moi, dans...
24 Je les connais pas, moi, ces gens-là, hein! Les
25 gens du CUSM puis les gens du ministère de la

1 Santé, là, puis... Nous autres, notre rôle là-
2 dedans, c'était de... est-ce que ça respecte le
3 processus ou pas? Sa façon de travailler, de
4 composer les comités, il faisait ça avec le
5 directeur exécutif qui était du ministère de la
6 Santé. Eux connaissaient les gens, eux ont pas
7 sonné aucune alarme pour nous dire : « Voici, il y
8 a un comité... » On n'a pas eu d'alarme, nous
9 autres, ça respectait, ça a été fait selon les
10 règles de l'art. On a dit « c'est O.K. » on pouvait
11 pas...

12 Q. **[490]** Mais, monsieur Gignac, lui, vous a jamais...

13 R. Non.

14 Q. **[491]** Vous avez jamais discuté avec monsieur Gignac
15 de cette réforme-là des sous-comités?

16 R. Monsieur Gignac m'a jamais informé de... de ça.

17 Q. **[492]** Il vous a jamais informé de ça, de ces
18 étapes-là.

19 R. Qu'il avait des inquiétudes par rapport à la
20 composition des comités, là, non.

21 Q. **[493]** Parce que vous siégez au comité de sélection
22 avec monsieur... avec monsieur Gignac aussi.

23 R. Oui, mais au comité de sélection on ne... on a
24 entendu les présidents de comités, mais jamais, là,
25 on a discuté, là, de est-ce que... est-ce qu'il y a

1 eu des... pourquoi il y a eu des modifications ou
2 pas. Ça a pas été porté à mon attention.

3 Q. **[494]** O.K.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[495]** Vous êtes au courant également que lors de
6 cette deuxième phase, là, on va l'appeler le BAFO,
7 le CUSM... pas le CUSM, Arthur Porter, entre
8 autres, était toujours pas d'accord avec la
9 question de la substitution de Dalkia... Axima par
10 Dalkia parce que... qui était toujours d'actualité,
11 on s'entend, pour le consortium d'OHL. Est-ce que
12 vous avez été mis au fait de ça? Que malgré la
13 phase 2, là, le docteur Porter a écrit à monsieur
14 Soudry le neuf (9) décembre deux mille treize
15 (2013), là, qu'il refusait toujours... par la
16 suite, là, qu'il refusait toujours la substitution
17 d'Axima par Dalkia?

18 R. Oui.

19 Q. **[496]** O.K. Est-ce que c'était problématique pour le
20 fameux BAFO? Parce qu'à ce moment-là, je veux dire
21 la règle et directive de base demeurent toujours si
22 monsieur Porter y tient mordicus ou, à tout le
23 moins, ne démord pas de cette notion-là, qu'est-ce
24 qui, en théorie, aurait dû arriver avec OHL, à ce
25 moment-là?

1 R. Dans le deuxième BAFO ça a pas été, on savait
2 c'était qui la composition du consortium, puis à ma
3 connaissance, là, monsieur Porter est pas revenu
4 là-dessus.

5 Q. **[497]** Mais il y a une lettre peut-être pour vous
6 rafraîchir la mémoire, Monsieur Bergeron, monsieur
7 Michaud, en date du vingt-trois (23) décembre deux
8 mille dix (2010), adresse une lettre au docteur
9 Porter, à monsieur Gignac, copie conforme, vous
10 êtes en copie conforme et dans cette lettre-là à la
11 fin de la première page, il dit :

12 Que Partenariat public-privé
13 recommande au CUSM et au directeur
14 exécutif de signer, qu'il ne s'objecte
15 pas à un tel changement dans la
16 composition du soumissionnaire.

17 qui est OHL, quand on lit le corps de la lettre.
18 Donc, le vingt-trois (23) février dans le cadre du
19 BAFO, c'est toujours une question, un problème et
20 on demande, en tout cas votre représentant, le
21 représentant des autorités publiques, monsieur
22 Michaud, demande donc au CUSM de pas faire, de pas
23 faire de trouble si on veut ou, à tout le moins, de
24 lâcher le morceau sur ce point-là ou recommande, je
25 dirais?

1 R. Je sais pas si vous avez la suite. Est-ce qu'il a
2 lâché le morceau, je le sais pas.

3 Q. **[498]** Bien, monsieur Porter écrit donc à monsieur
4 Michaud en date du, je veux pas me tromper, c'est à
5 l'onglet 13, Madame Blanchette, en date du vingt-
6 cinq (25) février, donc rapidement, à peine deux
7 jours après, qu'il a toujours des réserves et qu'il
8 ne lâchera pas le morceau, il dit :

9 [...] le CUSM se doit de faire des
10 réserves et de vous faire part de ses
11 inquiétudes quant à la capacité de
12 Dalkia de fournir les services de
13 gestion et d'entretien

14 [...]

15 [...] Dalkia n'aurait pas une
16 expérience significative

17 ce qui ne semblait pas être le cas selon monsieur
18 Gignac et monsieur Soudry à l'époque, dans la
19 fourniture de ce genre de services que Axima devait
20 fournir à sa place et que Dalkia devait remplacer.
21 Est-ce que vous étiez au courant au fait de cette
22 situation-là dans le cadre du BAFO?

23 R. Ce que je me souviens, là, c'est que monsieur
24 Porter disait toujours que s'il était pas d'accord
25 avec le... que le mandat, la soumission soit de

1 partenaire et CUSM d'OHL l'emporte, c'est parce
2 qu'il était contre le changement d'Axima pour
3 Dalkia. C'était ça, il a dit ça ad vitam... aussi
4 souvent que je l'ai rencontré. Mais ceci dit,
5 l'échange, là, peut-être que j'étais en copie
6 conforme, mais ça m'échappe, là. Puis qu'il a pas
7 lâché le morceau, pour reprendre votre expression,
8 là, j'étais pas au fait, non.

9 Q. **[499]** Mais théoriquement, là, si le docteur Porter
10 y tient mordicus et décide de faire jouer sa
11 discrétion sur ce point-là, est-ce que ça avait pas
12 effet d'expulser justement OHL du processus, même
13 du BAFO ou est-ce que ça ne changeait rien compte
14 tenu qu'on avait commencé sous le cadre d'un second
15 décret avec Dalkia dans le décor?

16 R. Ça s'est pas produit, mais si... si, là, il avait
17 eu besoin, moi j'ai pas de doute qu'on aurait dit
18 au docteur Porter d'accepter le changement.

19 Q. **[500]** O.K.

20 R. La position du gouvernement était sans ambiguïté
21 qu'il y avait un processus compétitif, que le
22 consortium d'OHL était un consortium qui était
23 valable, acceptable puis qu'on n'a pas travaillé
24 deux mois en sachant, en se disant que OHL serait
25 disqualifié, là, jamais, du tout.

1 Q. **[501]** Et votre souvenir est catégorique sur le fait
2 que malgré le fait que SNC, la proposition de SNC
3 au final du BAFO a été retenue, le fait de la
4 substitution d'Axima et Dalkia n'a pas joué contre
5 OHL dans le second processus?

6 R. Bien à mon souvenir...

7 Q. **[502]** C'était pas une considération?

8 R. ... absolument pas.

9 Q. **[503]** O.K. Quinze (15) mars deux mille dix (2010),
10 date du dépôt des propositions, ce que nous savons
11 maintenant et ce que vous avez appris, c'est que
12 justement un des changements qui est pas technique
13 que la demande de dérogation concernant le fameux
14 stationnement qui aurait dû être souterrain et qui
15 est, à tout le moins, pour l'oeil d'un néophyte
16 comme moi, hors terre?

17 R. Je dirais que je partage votre vision.

18 Q. **[504]** Ma vision de la chose. Ça, est-ce que vous
19 vous souvenez qu'il y a eu des discussions par
20 rapport à cette dérogation-là lors du comité de
21 sélection, parce qu'on comprend qu'elle a été
22 acceptée par la suite cette dérogation-là,
23 entérinée?

24 R. Le volet de cet aspect-là dans lequel moi j'ai
25 contribué, c'est l'aspect financement. La partie

1 qui est responsable Infrastructure Québec c'est
2 vraiment le volet financement et... parce qu'il
3 voulait traiter ça à l'extérieur du PPP, faire
4 comme distinctement et il y a eu des rencontres, à
5 ce moment-là. C'est peut-être là, quand vous me
6 disiez, avez-vous vu monsieur Lortie par après;
7 peut-être que je l'ai vu lors d'une de ces
8 rencontres-là sur le financement parce que je me
9 souviens qu'il était impliqué, là. Moi, à ce
10 moment-là, puis pour toute la partie financement,
11 je me suis fait accompagner par un sous-ministre au
12 ministère des Finances qui était le sous-ministre
13 qui était responsable des dettes gouvernementales
14 pour voir, parce que c'est beaucoup de sous. Je
15 suis pas beaucoup... J'ai pas travaillé beaucoup
16 dans les emprunts d'au-dessus d'un milliard
17 milliard (1 G\$) et je m'étais fait accompagner et
18 puis, ce que nous disait le CUSM à l'époque, puis
19 ça avait un certain sens, là, étant donné la crise
20 budgétaire, parce qu'on sortait de deux mille huit
21 (2008), il y avait jamais eu de financement de
22 cette nature-là, aussi élevé et c'est toujours un
23 défi. En partageant ça en deux strates, bon bien
24 c'est sûr que ça aidait à avoir un meilleur
25 financement puis un taux plus acceptable et ce

1 qu'on nous disait à l'époque, pour la partie
2 stationnement, il semblerait que la fondation, moi
3 j'ai jamais vu les chiffres mais ce qu'on me
4 disait, les fondations avaient trois cent millions
5 (300 M\$) de disponible - c'est beaucoup de sous -
6 et qu'il était possible d'utiliser ces argents-là
7 de la fondation pour amener un apport additionnel
8 du CUSM pour améliorer le financement de ce projet-
9 là. Moi c'est à ça que j'ai participé et puis sur
10 les conseils, là, du ministère des Finances, à
11 l'époque, on trouvait que c'était une bonne idée
12 puis que c'était effectivement, là, ça pouvait
13 aider le projet.

14 Q. **[505]** O.K. Au final, SNC a été sélectionné en date
15 du premier (1er) avril deux mille dix (2010). Juste
16 pour rappeler votre mémoire, pour fins de votre
17 mémoire, la proposition de SNC était plus chère que
18 celle d'OHL. OHL était à un virgule deux cent
19 soixante milliards (1,260 G\$). Les deux étaient en
20 dessous du un virgule trois cent quarante-trois
21 (1,344 G\$) qui a été établi par le décret du BAFO
22 mais SNC était à un virgule trois cent vingt-deux
23 milliards (1,322 G\$) et OHL était à un virgule deux
24 cent soixante milliards (1,260 G\$). Est-ce que vous
25 savez donc quel a été le critère qui a fait en

1 sorte que SNC soit retenu si c'est pas le fait que
2 OHL a été disqualifié. Pourquoi SNC a été retenu?
3 Est-ce que vous vous en souvenez?

4 R. Ah! oui. Bien, assez bien je pense. Comme ça se
5 déroule, on a tout à l'heure parlé d'un comité de
6 sélection. Bon bien, c'est une formule, là, assez
7 alambiquée. Moi je... Demandez plus à monsieur
8 Soudry ou monsieur Michaud, ils vont plus vous
9 l'expliquer que moi, là. Mais on a reçu chacun des
10 directeurs de comités puis là il y a eu une
11 pondération, là, puis en théorie, là, chaque comité
12 connaît pas les résultats de l'autre comité. C'est
13 assez, c'est supposément très hermétique, là. Je
14 suis plus prudent maintenant. Mais c'est supposé
15 d'être très hermétique d'un comité à l'autre puis
16 chaque comité ne sait pas, est pas supposé de
17 savoir disons tel élément de son analyse qu'est-ce
18 que ça donne. Ça fait qu'à la fin de ça, là, il y a
19 comme un pointage qui est donné à chacun des
20 comités puis après ça, là, tout à l'heure je vous
21 parlais du rôle, là, du... de l'observateur, là,
22 j'oublie son nom, monsieur Dumais, là, le
23 vérificateur de processus. Bon, ce vérificateur de
24 processus-là, lui là, il détient une sorte
25 d'enveloppe, là, puis tous les pointages ont été

1 mis là puis il y a une mathématique qui se fait,
2 là, puis comme membre de comité, t'apprends qui
3 est-ce qui est gagnant. C'est la pondération de
4 tous ces mathéma...

5 Q. **[506]** De tous ces résultats-là.

6 R. ... de tous ces résultats-là. Il a jamais été
7 question d'une disqualification d'OHL d'aucune
8 façon dans cette journée-là.

9 Q. **[507]** Il a subi la pondération comme les autres,
10 OHL donc a été évalué. Est-ce que vous êtes au fait
11 que...

12 R. Parfaitement.

13 Q. **[508]** ... Est-ce que vous êtes au fait que la
14 proposition de SNC-Lavalin entre le premier
15 processus et la proposition présentée lors du BAFO
16 avait subi des modifications significatives, on
17 s'entend? Est-ce que vous le saviez ça que la
18 proposition n'était plus la même qu'au départ ou en
19 tout cas avait été modifiée?

20 R. Moi, l'information que j'avais, puis tout à l'heure
21 vous m'en avez donné plus précisément ce matin les
22 montants, là, qu'on avait deux soumissions autour
23 de un point sept milliards (1,7 G\$). Moi c'était
24 l'information que j'avais. Vous m'avez dit plus
25 tôt, un point huit (1,8 G\$) tout à l'heure, puis il

1 fallait que, l'objectif, fallait absolument qu'il
2 soit à un point trois quarante (1,340 G\$). Fallait
3 donc que vingt-cinq pour cent (25 %) des coûts du
4 projet, fallait qu'ils diminuent leurs coûts de
5 projet de vingt-cinq pour cent (25 %). À ma
6 connaissance, les deux soumissions ont connu des
7 changements importants parce que diminuer de vingt-
8 cinq pour cent (25 %) de tes coûts, là, c'est pas
9 rien.

10 Q. **[509]** Vous pensez pas qu'une grande part du succès
11 de SNC-Laval... de SNC a été d'être capable de
12 sortir le souterrain, le stationnement de terre
13 alors qu'OHL a pas pu le faire parce qu'il a pas
14 demandé une telle dérogation?

15 R. C'est sûrement une partie de l'explication, je le
16 sais pas jusqu'à quel point ça en est une. Là,
17 c'est de la spéculation.

18 Q. **[510]** Je pense... je comprends qu'il y a un million
19 de détails, là, mais entre autres, c'est peut-être
20 celui qui est plus...

21 R. C'est sûr que ça a contribué. Il y a d'autres
22 éléments probablement qui ont contribué. On a parlé
23 tout à l'heure, là, de... de changement de statut
24 de... de bâtiments, je le sais pas exactement, là,
25 ils ont diminué. Nous, honnêtement, là, je vous dis

1 ça comme ça, quand on a terminé le jury de
2 sélection, monsieur Gignac et moi, on était très
3 content, on trouvait qu'on avait fait une...
4 terriblement une belle job pour les citoyens du
5 Québec. On avait diminué le coût du projet de
6 quatre cents millions (400 M). Vingt-cinq pour cent
7 (25 %). On était... vraiment, on trouvait qu'on
8 avait fait une sacrée bonne job pour le payeur de
9 taxes du Québec.

10 Q. **[511]** Mais avec du recul, est-ce que vous pensez
11 pas qu'un centre hospitalier comme ça c'est peut-
12 être difficile à gérer pour une... une institution
13 comme l'agence des PPP ou en tout cas, c'est peut-
14 être un projet complexe? On parle pas d'un
15 viaduc...

16 R. Bien...

17 Q. **[512]** ... bien pas d'un viaduc, mais d'un échangeur
18 ou d'une route, là.

19 R. ... ce qui est... moi, je vais vous dire, je pense
20 que les PPP c'est un bon mode de réalisation, mais
21 c'est pas un bon mode de réalisation pour tous les
22 projets.

23 Q. **[513]** O.K.

24 R. Je vous dirais ça comme ça. Gérer, à l'époque, là,
25 c'était... si c'était pas les deux plus gros

1 hôpitaux au monde qui étaient en construction,
2 c'était parmi les trois. Tu sais, je pense qu'il y
3 en avait un plus dispendieux à Dubaï parce qu'ils
4 font ça plus luxueux puis il y en avait peut-être
5 un plus gros à Stockholm, ou en tout cas, de la
6 même taille. On n'avait pas beaucoup d'expérience
7 en partenariat public privé...

8 Q. **[514]** Parce qu'il y a un million de variables dans
9 un centre hospitalier, on s'entend, là?

10 R. La dernier... le dernier hôpital qui avait été
11 construit au Québec datait de... il avait été
12 construit avant les années deux mille (2000) puis
13 c'était un hôpital qui était en bas de cent
14 millions de dollars (100 M\$). Demandez, là, au
15 ministère de la Santé d'être très précis, parce que
16 dans un PPP, pour qu'un PPP soit un succès, il faut
17 que... il faut absolument que tu aies une bonne
18 connaissance de ce que tu veux exiger du privé.

19 Q. **[515]** Les besoins soient très bien connus et
20 compris.

21 R. C'était très bien connu. Puis c'était difficile.
22 Tout cet exercice-là était plus difficile parce
23 qu'on n'avait moins d'expérience, ça faisait
24 longtemps qu'on n'avait pas construit d'hôpitaux.
25 Ça me fait dire que c'était difficile, là. Moi,

1 puis c'est une opinion personnelle parce que là,
2 j'avais un mandat du conseil des ministres d'en
3 construire un en PPP, mais si j'avais été là à
4 l'époque, c'est sûr que j'aurais eu des réserves
5 dans la réalisation de ce projet-là en PPP.

6 Q. **[516]** Parce qu'on parle pas de... de grandeur de
7 voie d'accès ou de sorties, on peut parler de
8 variables aussi... aussi petites que la grandeur
9 des chambres et la distance du poste... le nombre
10 pas entre le poste d'infirmières et les chambres et
11 la disposition des salles d'opération, autant que
12 le stationnement, le nombre de places. Donc, il y a
13 un million de variables, là, si je comprends bien.

14 R. La fonctionnalité, là, quand on parle de ça, là-
15 dedans, c'est la... c'est justement ça, la
16 circulation à l'intérieur du centre hospitalier. On
17 a des centres... un centre hospitalier comme le
18 CUSM puis c'est la même chose pour le CHUM, c'est
19 presque dix mille (10 000) travailleurs, c'est
20 quinze mille (15 000) personnes qui passent là par
21 jour, c'est plus gros que la moitié des villes du
22 Québec. À peu près, là, je dis ça... je dis à
23 moitié, mais c'est pour dire que c'est des milieux
24 de vie extrêmement sophistiqués. C'est sûr que...
25 remarquez, quel que soit le mode de réalisation, ça

1 aurait été compliqué, je pense. Mais pour les PPP,
2 pour l'agence des PPP, qui était quand même juste
3 quelques personnes, on parlait de vingt (20)... de
4 vingt (20) personnes qui avaient une expérience
5 quand même limitée, qui avaient fait des projets
6 dans les transports puis un autre au niveau de
7 L'Adresse symphonique, c'était une grosse bouchée.

8 Q. **[517]** O.K. Peut-être une dernière question que je
9 vais aborder avec vous concernant les PPP. Une des
10 notions qui est véhiculée concer... dans... dans ce
11 mode d'attribution de contrats là ou de
12 construction, c'est que dans ce genre de
13 partenariat privé... public privé, le privé prend
14 tous les risques à sa charge et il ne devrait pas y
15 avoir de demandes d'extras, si je comprends bien,
16 de... on examiné beaucoup les extras devant la
17 Commission dans les appels d'offres classiques et
18 les gouver... et les... et les contrats qui sont
19 donnés par les donneurs d'ouvrage ou le
20 gouvernement, selon les modes traditionnels. Il y a
21 eu dans ce PPP là de la part de SNC, des demandes
22 d'extras, n'est-ce pas? Est-ce que vous êtes au
23 fait de ça? Vous êtes capable de m'expliquer un peu
24 la situation puis selon vous, quelle en est la
25 cause?

1 R. En théorie, si les exigences du centre hospitalier
2 puis la soumission, la proposition était...

3 Q. **[518]** Bien arrimée, disons.

4 R. ... bien arrimée, il devrait pas avoir d'extras.
5 Mais moi, je me rappelle parce que... puis j'ai
6 participé à une seule réunion, là, de ça parce
7 que... puis c'est à la demande de SNC... il y a un
8 comité de suivi qui s'occupe de tout ça, là. Puis à
9 un moment donné, on m'a appelé, on m'a dit : « Ah,
10 il y a un problème, on voudrait que tu ailles
11 trancher. » Puis j'ai trouvé ça drôle parce que la
12 semaine passée, vous avez eu des... je pense,
13 montré une liste des... puis vraiment, c'est sur le
14 dossier sur lequel on m'avait demandé d'aller,
15 c'est les fameuses passerelles entre deux tours,
16 là. Et puis j'étais allé à ce comité-là puis bon
17 bien SNC avait évoqué le problème puis le CUSM
18 avait évoqué puis c'était un peu exceptionnel,
19 j'avais invité Clermont Gignac à venir avec moi et
20 je me rappelle que là, c'était écrit sur la
21 soumission de SNC qu'il allait y avoir un lien
22 entre les étages 7, 8, 9 ou quelque chose comme ça,
23 là, trois, quatre étages entre deux tours. Et
24 c'était... ça pouvait être que des passerelles, là,
25 de trois... puis on parlait de passerelles de trois

1 mètres. Ça fait que, là, la discussion prend. Ça
2 fait que, moi, je regarde un peu comment sont faits
3 les contrats puis...

4 Q. **[519]** Il n'y a pas beaucoup de possibilités pour
5 faire un lien entre deux buildings.

6 R. T'sais, je fais une blague parce que j'en avais
7 fait une cette fois-là, j'ai dit : « À part un
8 tapis volant, qu'est-ce que vous voulez, ça va être
9 des passerelles le lien, t'sais. Un lien, c'est pas
10 un ascenseur qui descend puis qui monte dans
11 l'autre tour. » Ça fait qu'on s'était... bon, on
12 discute. Mais, moi, j'ai dit : « Ma lecture des
13 contrats de part et d'autre, c'est que c'est à la
14 charge de SNC-Lavalin. » Bon. Bien, SNC était pas
15 vraiment content. Là... mais, ils nous disent :
16 « Oui, mais nous autres, on est... les passerelles,
17 on avait pensé que c'étaient des passerelles de
18 trois mètres. Là, le CUSM, vous voulez avoir des
19 passerelles de dix (10) mètres. » Ça fait que, là,
20 dix (10) mètres, c'est quand même... c'est comme un
21 deux voies. On avait tranché, je me rappelle, avec
22 monsieur Gignac pour dire « bien, écoute, SNC, à
23 leur charge, c'est une passerelle de trois mètres.
24 Ils doivent construire une passerelle de trois
25 mètre, puis l'excédent de trois à dix (10) mètres,

1 bien...

2 Q. **[520]** « Si vous y tenez. »

3 R. ... ça, ça devrait être à la charge du Centre
4 hospitalier. C'est comme une demande
5 additionnelle. » Mais, c'est pour vous illustrer
6 qu'il manquait de précision, là, un peu dans tout
7 ça, là, qu'on soit obligé de trancher. Puis là, je
8 comprends par la lecture de ce que vous avez montré
9 la semaine passée, c'est que c'est pas encore...
10 ils ont... ils ont pas accepté notre avis parce que
11 c'est pas encore tranché.

12 Q. **[521]** Entre le trois puis le dix (10), qui va payer
13 quoi.

14 R. Ou même les passerelles, il y a pas une... j'ai pas
15 vu la semaine passée qu'il y avait une facture de
16 six millions (6 M\$) pour des passerelles. J'imagine
17 que c'est les mêmes passerelles qu'à l'époque, là.
18 Mais, c'est ça, c'est que...

19 Q. **[522]** Quand c'est pas clairement donc dans un PPP,
20 ce qui est important, c'est que les besoins soient
21 clairement définis, clairement compris et bien
22 arrimés avec le partenaire qui va faire la
23 construction parce que ça peut amener... c'est
24 pas... on n'est pas à l'abri de divergence
25 d'opinions sur l'interprétation de certaines

1 demandes, c'est ce que je comprends.

2 R. C'est ça. Vous avez bien raison. Puis c'est pour ça
3 que, dans le cas des transports, c'est plus simple
4 puis il y a pas eu je pense de même... de même
5 ambiguïté, là, au niveau du pont de la 25, de la
6 30. Il y a même pas eu la même ambiguïté au niveau
7 de la salle de L'Adresse symphonique. Je pense, ça
8 a été « on budget on time », comme on dit, puis il
9 y a pas eu... Il y a toujours...

10 Q. **[523]** Il y a moins de variables.

11 R. Il y a toujours quand même un petit coussin qui est
12 prévu pour ça, là, parce qu'il faut que tu
13 t'ajustes, là, mais ça a pas dépassé dans les
14 autres projets. Il semblerait que dans le CUSM, il
15 y a plus de difficultés, là. Puis j'imagine que
16 c'est peut-être dû à la complexité du dossier, là.

17 Q. **[524]** O.K. Je vous remercie. Moi, j'ai pas d'autre
18 question. Je sais pas si vous voulez compléter,
19 Madame la Présidente.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Pardonnez-moi, Madame LeBel. Il faudrait produire
22 peut-être les deux pièces, à savoir la lettre de
23 Charles Chebl qui est l'onglet 14, sous la cote
24 1754 et en ce qui concerne l'onglet 13, la lettre
25 d'Arthur Porter à Éric Michaud, sous la cote 1755.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Pouvez-vous juste me rappeler la cote du témoin,
3 s'il vous plaît?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je pense qu'il n'y en avait pas.

6 LA GREFFIÈRE :

7 157P.

8 Me SONIA LeBEL :

9 P. Et l'onglet 13, 155, donc... 1755.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1755, oui, toujours le 155.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Mais, je vous remercie, vous me rappelez à l'ordre,
14 Madame la Greffière.

15

16 PIÈCE 157P-1754 : Lettre de Charles Chebl à Gabriel
17 Soudry, du 10 décembre 2009 -
18 GISM Annonce du soumissionnaire
19 sélectionné.

20

21 PIÈCE 157P-1755 : Lettre d'Arthut Porter à Éric
22 Michaud du 25 février 2010 -
23 Modification à la structure du
24 soumissionnaire - Partenariat
25 CUSM

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que les parties vont avoir des questions
3 pour monsieur Bergeron?

4 Q. **[525]** Alors, merci beaucoup, Monsieur Bergeron.

5 R. Est-ce que je peux vous mentionner que la lettre
6 que je vais vous remettre, monsieur Noël me
7 mentionne que vous l'avez.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[526]** Parfait.

10 R. Je n'ai pas besoin de vous la remettre.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[527]** Parfait. Merci.

13 R. Merci.

14

15 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 M. GABRIEL SOUDRY :

20 Bonjour.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Monsieur.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Alors, pour les fins d'enregistrement, je vais vous
25 demander de vous réidentifier, s'il vous plaît.

1 Me FRANCIS CLOUTIER :

2 Oui. Alors, rebonjour. Francis Cloutier,
3 j'accompagne monsieur Soudry.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Merci.

6 Me FRANCIS CLOUTIER :

7 Merci.

8

9

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GABRIEL SOUDRY, ingénieur et financier

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[528]** Merci, Madame la Greffière. Bon après-midi,
12 Monsieur Soudry. Vous êtes ingénieur et financier.

13 R. Oui.

14 Q. **[529]** Et en ce moment, vous exercez quelle
15 fonction?

16 R. Aujourd'hui, je suis consultant pour la SQI.

17 Q. **[530]** Pour la...

18 R. La Société québécoise des infrastructures.

19 Q. **[531]** Et depuis combien de temps est-ce que vous
20 faites ça?

21 R. Depuis novembre dernier.

22 Q. **[532]** Novembre dernier. Et auparavant, si...

23 R. Auparavant, j'étais vice-président de PPP Québec,
24 mais auparavant je suis entré en deux mille cinq
25 (2005) en tant que consultant senior et en deux

1 mille six (2006), j'étais vice-président projet,
2 vice-président projet de deux mille six (2006), en
3 tant qu'employé, jusqu'à l'année passée.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[533]** Monsieur Soudry, je vais vous demander de
6 rapprocher le micro, s'il vous plaît.

7 R. Pardon.

8 Q. **[534]** Ou de hausser la voix.

9 R. Comme ça?

10 Q. **[535]** Merci.

11 R. Ah! Je vais hausser.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[536]** Donc, rapidement, on est revenu à votre
14 entrée chez PPP Québec, mais peut-être juste avant,
15 pour brièvement survoler la carrière qui vous a
16 amené chez PPP Québec, à cette époque-là.

17 R. Très bien. Alors, moi, disons j'ai deux carrières.
18 J'ai une carrière aéronautique, en fait, j'étais,
19 avant d'arriver au Canada. Et puis en soixante-
20 seize (76), je suis arrivé au Canada et j'ai
21 commencé à travailler dans les infrastructures.
22 Donc, j'ai à peu près pour trente-cinq (35) ans
23 d'expérience dans tous les modes de projet. Ça veut
24 dire que ce soit traditionnel, que ce soit disons
25 IAC, IAGC, design built, PPP, j'ai dix-huit (18)

1 ans de PPP.

2 Q. **[537]** IAC et IAGC, ça veut dire?

3 R. Alors, IAC, c'est ingénierie approvisionnement
4 construction, en anglais c'est EPC. IAGC, c'est la
5 même chose, mais c'est avec beaucoup plus de
6 risques pour le gouvernement, comme le métro de
7 Laval, par exemple, IAGC, ingénierie
8 approvisionnement gestion de construction.

9 Q. **[538]** D'accord. Donc, ça décrit, en fait, à qui on
10 confie...

11 R. Comment?

12 Q. **[539]** Ça décrit à qui on confie la responsabilité.

13 R. Non, ce sont... ce sont différents modes. Alors, il
14 y a bien sûr le mode par gérance, il y a le mode
15 traditionnel. Traditionnel, c'est un seul
16 entrepreneur avec cent pour cent (100 %) de plans.
17 Gérance, c'est plusieurs lots avec des plans
18 détaillés, avec les risques d'interfaces pour le
19 propriétaire. Donc, c'est... c'est des risques en
20 vérité, quels risques on va donner au propriétaire.
21 C'est à peu près les modes, donc je veux pas... je
22 peux continuer là-dessus si vous voulez, je...

23 Q. **[540]** Ce qui varie d'un mode à l'autre, c'est les
24 risques.

25 R. C'est les risques. Les risques, quels risques on

1 donne, on transfère au privé.

2 Q. **[541]** Peut-être juste faire attention d'adresser
3 vos réponses à madame la Présidente et à monsieur
4 le Commissaire.

5 R. Oui.

6 Q. **[542]** Donc, en soixante-seize (76), vous arrivez au
7 Canada et vous vous lancez, après une première
8 carrière en aéronautique, si on peut dire...

9 R. Non, c'est avant... avant mon arrivée au Canada.

10 Q. **[543]** C'est ça. Donc, après votre arrivée au Canada
11 et après donc une carrière antérieure en
12 aéronautique, vous vous lancez dans les projets de
13 travaux publics.

14 R. Travaux publics, je peux... je peux détailler si
15 vous voulez, si vous souhaitez.

16 Q. **[544]** Un peu, oui.

17 R. Très bien. Alors, j'étais... quand je suis arrivé
18 au Canada, j'ai disons travaillé pour TAG en
19 construction à titre de gérant de projet pour un
20 contrat unitaire, disons un contrat unitaire, on en
21 parlera plus tard, si vous voulez. Et puis des
22 projets spécifiques dans le domaine de... disons de
23 gaz, de conduits électriques et puis plus tard, je
24 suis parti faire quelques projets à l'extérieur,
25 aux Îles-de-la-Madeleine, pour disons un pipeline.

1 Après j'ai été à l'île d'Anticosti pour
2 construire... construire disons de l'égout, de
3 l'aqueduc, une tour d'eau. Et tout ça, bien sûr,
4 c'était la première fois que je le faisais parce
5 que c'était ma... Disons je commençais ma carrière
6 en infrastructure.

7 Donc, je suis devenu vice-président de la
8 compagnie Taragon et puis en mil neuf cent quatre-
9 vingt (1980), j'ai quitté la compagnie. Et puis
10 j'ai joint la compagnie Universal Pipeline.

11 Alors, à Universal Pipeline, je ne sais pas
12 si vous vous rappelez, dans le temps, il y avait la
13 compagnie disons plusieurs pipelines, disons c'est
14 la compagnie TQM, parce que ça provient Trans-
15 Québec et les Maritimes, et Universal Pipeline
16 était vraiment la seule compagnie qui faisait du
17 pipeline. Donc, j'ai... j'ai eu... disons j'étais
18 administrateur de contrats, directeur adjoint et
19 c'était aussi un "sort" de mode parce qu'il y avait
20 ce qu'on appelle le « craft » portion, la main-
21 d'oeuvre était payée, mais le « firm » portion,
22 c'était la partie que prenait le risque, le
23 proprié... disons l'entrepreneur.

24 Alors, c'étaient des contrats, si vous vous
25 rappelez, c'était dans le temps entre Saint-Lazare

1 et Saint-Sulpice, donc... puis... Alors, j'ai été
2 le... plus tard directeur adjoint, et c'était
3 des... de très bonnes, comment dirais-je, années et
4 les soudeurs gagnaient cinq mille dollars (5000 \$)
5 par semaine. Je sais pas si vous vous rappelez,
6 c'est... parce que c'est des pipelines, ce qu'on
7 appelle des soudeurs, ça soude en descendant et
8 c'est quelque chose qui était pas, il y avait pas
9 suffisamment de soudeurs dans le temps et les prix
10 bien sûr étaient très, très hauts et les profits
11 aussi, bien sûr.

12 Alors donc, et lorsque j'ai fait disons ma
13 première réclamation que j'avais faite pour cette
14 compagnie et puis le géant c'était Canest. Canest,
15 si je me rappelle bien il y avait "Glavana", SNC,
16 il y avait si je me rappelle bien, Intra Pipeline
17 et Cannock Engineering et, bien sûr, c'était
18 disons, j'avais fait une réclamation et une bonne
19 réclamation et puis la compagnie qui était
20 contrôlée par une compagnie GTM, un entrepreneur de
21 Marseille, j'ai eu, disons je suis devenu directeur
22 général de la compagnie Universal pour le secteur
23 pipeline. Et j'ai quitté en quatre-vingt (80)... en
24 quatre-vingt-sept (87).

25 Q. **[545]** Parfait. Le niveau de détail peut être un

1 petit peu réduit, si vous voulez.

2 R. Si vous voulez, donc.

3 Q. **[546]** Donc, ensuite vous quittez Universal Pipeline
4 et vous passez chez?

5 R. Alors, je fonde ma compagnie, disons, je suis
6 consultant, c'est la compagnie Sotron et puis par
7 après, bien sûr je fais aussi mon MBA en finances
8 ici en gestion de projets internationaux et je
9 commence à faire des mandats et puis un des grands
10 mandats que j'ai eu c'est par Janin, la compagnie
11 Janin à Janin et Compagnie où j'ai eu un mandat
12 d'un mois, il y avait près de douze (12) compagnies
13 et je devais soumettre un rapport de redressement
14 et après, bien, je suis resté treize (13) ans.

15 Q. **[547]** Treize (13) ans chez Janin?

16 R. Treize (13) ans à titre de, j'étais vice-président
17 de plusieurs compagnies, plusieurs compagnies. Et
18 c'est là que j'ai eu la chance de diriger le pont
19 de la Confédération. C'est le premier PPP au
20 Canada.

21 Q. **[548]** Donc, la construction du pont de la
22 Confédération entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-
23 du-Prince-Édouard?

24 R. C'est ça. Alors, justement sur ce pont-là, sur ce
25 pont-là ce qu'il y avait c'était une chance, pour

1 moi c'était une chance, parce qu'un des partenaires
2 était en faillite. Donc, ce qui se passe dans ce
3 cas-là les autres partenaires c'est conjoint et
4 solidaire, « joint and several », donc, les autres
5 prenaient bien sûr le... l'équité de celui qui est
6 parti en faillite. Donc, c'est là que je suis
7 arrivé pour remplacer la compagnie qui était en
8 faillite.

9 Q. **[549]** Donc, vous avez mené à bien ce projet, si
10 j'ai bien compris?

11 R. Alors, j'ai mené à bien ce projet, c'était un
12 projet techniquement très, très difficile. Et
13 puis... c'était, c'était bien.

14 Q. **[550]** Projet suivant ensuite de ça?

15 R. Alors, projet suivant, donc, plusieurs projets, je
16 vais pas entrer dans tous les détails.

17 Q. **[551]** Non.

18 R. Les projets disons soit à l'extérieur, soit ici,
19 dans toutes formes. Ah oui, justement lorsque j'ai
20 fini le redressement de la compagnie, donc nous
21 sommes en quatre-vingt-neuf (89), plusieurs
22 compagnies étaient parties en faillite, comme Lemay
23 Vican, Désourdy, parce que... bien, il y avait des
24 problèmes de liquidités et ce que nous avons décidé
25 dans le temps c'est de ne plus faire les projets en

1 traditionnel, de le faire ce qu'on appelle en
2 « Design Built » et des BOT, les BOT, c'est « Built
3 Operating Transfer », c'est exactement les PPP.
4 Donc, c'est là que nous avons fait quelques projets
5 en « Design Built » et c'était, bien sûr, très
6 bien.

7 Q. **[552]** Lesquels, par exemple?

8 R. Eh bien, lesquels? Disons il y avait une centrale,
9 centrale, la première centrale SMA, c'est une
10 centrale qui appartenait à la compagnie via GTN. Il
11 y avait un projet de gaz, c'était pas moi qui le
12 dirigeais, c'était quelqu'un d'autre; et il y avait
13 aussi des projets que nous avons développés aux
14 Philippines avec Hydro-Québec International. Il y
15 avait des projets aussi, par exemple, développer un
16 aéroport à Las Vegas avec ADM. Donc, plusieurs
17 projets, je veux pas rentrer là-dedans parce que...

18 Q. **[553]** C'est au sein de Janin?

19 R. C'est Janin. Alors, il y avait un Janin, c'était
20 des multiples actionnaires, dont GTM était à peu
21 près quarante pour cent (40 %) ou quarante-deux
22 (42), je me rappelle plus. Et puis il y avait Janin
23 Incorporée, GTMI Canada où c'était cent pour cent
24 (100 %) GTM. Alors, j'étais dans tous les côtés.

25 Q. **[554]** En deux mille deux (2002), vous quittez

1 Janin?

2 R. Alors, je quitte Janin en deux mille un (2001),
3 très bien, et puis là-dessus bien justement il y a
4 un contrat qui est important et puis peut-être je
5 vous parlerai là-dessus, c'est quelque chose qui
6 est très, très bien. Bien, ça peut vous aider,
7 c'est le contrat du métro, parce qu'il y avait deux
8 compagnies qui étaient qualifiées pour le métro.
9 Alors, c'était la compagnie Janin, Semaly et BPR et
10 l'autre c'est celui qui a eu le contrat et puis je
11 peux, disons, vous raconter un petit peu. C'est
12 intéressant.

13 Q. **[555]** Peut-être qu'on ira plus tard, mais en
14 attendant je vais juste finir de passer à travers
15 votre cursus. Donc, vous quittez Janin et un de vos
16 derniers projets, si je comprends bien, c'est
17 celui-là, et là vous passez chez le Groupe CHIC,
18 est-ce que je me trompe? CHIC ou...

19 R. Oui, oui, c'est ça. Alors donc... donc, je quitte
20 Janin et puis en fin de compte j'avais quelques
21 propositions et j'ai accepté de diriger un projet
22 qui est équivalent à la 407, en Israël. C'est aussi
23 le premier PPP en Israël.

24 Q. **[556]** D'accord. Donc...

25 R. Disons c'était une codirection parce qu'on était

1 trois compagnies, il y avait CHIC, c'était trois
2 compagnies, deux compagnies israéliennes, une
3 compagnie canadienne, c'est celle qui m'a... qui
4 m'a engagé.

5 Q. **[557]** Donc, c'est une forme, CHIC est une forme de
6 consortium?

7 R. Consortium canadien.

8 Q. **[558]** Parfait. Ça vous mène en Israël de quand à
9 quand?

10 R. Alors donc, je termine le projet six mois avant
11 l'échéancier, très bien, c'était un projet où on
12 recevait pas un seul sou parce que c'était les
13 payages qui payaient le projet. C'était un PPP
14 aussi, le premier PPP en Israël. Et j'arrive et je
15 retourne ici en deux mille cinq (2005).

16 Q. **[559]** Hum, hum.

17 R. Fatigué et puis c'est là que j'ai eu un contact
18 avec monsieur Lefebvre, le premier président... le
19 premier président disons qui a été, parce que je
20 suis en janvier, en janvier deux mille cinq (2005),
21 et puis la compagnie, disons, PPPQ a été créée le
22 dix-huit (18) avril deux mille cinq (2005). Donc,
23 moi j'ai rejoint PPPQ, la future PPPQ en mars, le
24 sept (7) mars deux mille cinq (2005).

25 Q. **[560]** Et donc, c'est monsieur Lefebvre, Pierre

1 Lefebvre, c'est ça, qui vous... qui vous offre un
2 contrat avec PPPQ?

3 R. Je suis consultant senior.

4 Q. **[561]** C'est...

5 R. Et puis, c'est sûr, il parle avec madame Forget et
6 puis... bien ça a l'air que... et je suis retenu
7 pour disons lancer les premiers PPP comme la 25 et
8 la 30 en collaboration avec le ministère des
9 Transports.

10 Q. **[562]** Parfait. Donc, vous continu... vous faites
11 ça, pardon, de janvier deux mille cinq (2005), si
12 j'ai bien compris?

13 R. Bien janvier deux mille cinq (2005). En deux mille
14 six (2006), je deviens employé, on m'a, disons, on
15 me convainc de devenir employé, bon, mais ça c'est
16 pas... Donc, je suis vice-président de PPPQ à
17 compter de janvier deux mille six (2006).

18 Q. **[563]** Parfait.

19 R. Puis après, PPPQ, comme vous le savez, c'est devenu
20 Infrastructure Québec et puis plus tard, SQI parce
21 que moi j'ai quitté avant.

22 Q. **[564]** Vous avez quitté avant?

23 R. Bien, j'ai quitté lorsque, disons, la... il y a eu
24 la fusion de la SQI. SQI c'est une fusion qui est
25 entre la Société immobilière du Québec et

1 Infrastructure Québec. Il y a eu une...

2 Q. **[565]** Et quand vous dites que vous avez quitté,
3 vous êtes redevenu consultant, c'est ça?

4 R. Non, non, non, mais je suis redevenu, disons, c'est
5 ma compagnie depuis quatre-vingt-sept (1987). Je
6 suis consultant pour la SQI.

7 Q. **[566]** Parfait.

8 R. Ça va?

9 Q. **[567]** Parce que vous dites que vous avez quitté,
10 là, j'étais pas sûr de vous suivre.

11 R. Non, non. J'ai pas voulu continuer avec la future
12 agence. Avec la future, dit-on, compagnie qui
13 s'appelle SQI. Je suis grand-père, je suis déjà...
14 donc, voilà, et puis je voulais aussi profiter,
15 aussi, j'ai deux petits-enfants, donc je travaille
16 et je... et je profite.

17 Q. **[568]** D'accord. Donc, en ce moment vous êtes
18 toujours consultant pour la SQI?

19 R. Je suis consultant pour la SQI et... bien sûr,
20 voilà.

21 Q. **[569]** Bon. En août deux mille huit (2008), vous
22 êtes nommé responsable des autorités publiques, des
23 projets des méga-hôpitaux? Est-ce que c'est exact?

24 R. Oui. Alors donc, moi j'avais des projets comme
25 Turcot, comme le PEPS, disons plusieurs projets et

1 puis, vers le trois (3) août, monsieur Bergeron a
2 été nommé, il a remplacé monsieur Lefebvre, et il
3 m'a dit : « Bien, Gabriel, j'aimerais bien que tu
4 remplaces monsieur Lortie. Je veux pas avoir
5 monsieur Lortie. » Donc... Alors bien sûr, moi-
6 même, donc je suis là depuis, je suis dans PPQ
7 (sic) depuis le début, donc j'écoute, je sais ce
8 qui se passe avec le CHU et je lui dis aussi, bien
9 sûr, moi la structure, cette structure disons
10 organisationnelle ne me plaît pas. Bon. Alors en
11 fin de compte, j'avais préparé une sorte
12 d'organisation que je vous ai envoyée parce que
13 j'étais responsable, j'étais bien sûr représentant
14 des autorités publiques et du CUSM et du CRCHUM et
15 du CHUM. Alors ça c'est à part tous les travaux que
16 j'avais. Donc si je résume, je reviens au CUSM.
17 J'ai commencé le treize (13) août et j'ai terminé
18 officiellement le dix-sept (17) février et, bien
19 sûr, concernant le CHUM et le CRCHUM, j'ai terminé
20 le neuf (9) août deux mille dix (2010).

21 Q. **[570]** D'accord. Donc vous êtes, le treize (13) août
22 deux mille neuf (2009), vous devenez représentant
23 des autorités publiques pour les trois projets
24 hospitaliers...

25 R. C'est ça, oui, voilà.

1 Q. **[571]** ... et vous allez vous désengager ou cesser
2 de tenir ces responsabilités au début de l'année
3 deux mille dix (2010), en février, le treize (13)
4 je pense que vous venez de dire...

5 R. Le dix-sept (17).

6 Q. **[572]** ... pour le... le dix-sept (17) pour le CUSM
7 et un peu plus tard, la même année pour les deux
8 autres.

9 R. C'est ça pour le CHUM et pour le CRCHUM.

10 Q. **[573]** Est-ce que vous aviez, vous vous étiez penché
11 sur les projets hospitaliers en tant que consultant
12 avant août deux mille neuf (2009)? O.K.

13 R. Non, pas du tout. Non, pas du tout parce que disons
14 j'arrivais, moi, de ce projet international et j'ai
15 commencé tout de suite avec la 25 et la 30. Donc je
16 voyais, bien sûr, monsieur Lortie qui était là puis
17 qui faisait, bien sûr, qui était responsable de ce
18 qu'on appelle le processus de sélection.

19 Q. **[574]** Est-ce que monsieur Bergeron vous explique
20 pourquoi il souhaite que vous preniez la position
21 de monsieur Lortie?

22 R. Bien, il n'avait pas le choix parce qu'il y avait
23 pas beaucoup de monde... il n'y avait pas beaucoup
24 de monde et il m'a dit, « je veux mettre dehors
25 monsieur Lortie ». (inaudible).

1 Q. **[575]** Oui, le sens de ma question était celui-là :
2 est-ce qu'il vous explique pourquoi il met dehors
3 monsieur Lortie?

4 R. Non, non, puis moi j'avais déjà pas mal de travail
5 avec ce que j'avais déjà.

6 Q. **[576]** Parfait. Est-ce que vous savez combien de
7 temps monsieur Lortie était resté avant comme
8 représentant des autorités publiques dans le
9 processus...

10 R. Avant? Vous dites avant quoi?

11 Q. **[577]** Avant son départ, avant que vous ne le
12 remplaciez?

13 R. Ah! bien moi ce que j'ai demandé justement lorsque
14 monsieur Bergeron m'a demandé le trois (3) août,
15 donc j'y ai réfléchi et puis c'est le treize (13)
16 août que j'ai donné mon accord. J'avais fait une
17 sorte de structure sur les trois et puis j'ai
18 demandé aussi de garder monsieur Lortie jusqu'au
19 trente (30) septembre, parce que j'avais déjà prévu
20 de partir en vacances et puis, bien sûr, il fallait
21 avoir quelqu'un pour être là parce que c'est pas
22 seulement le CUSM, c'est le CRCHUM. Parce que le
23 CUSM et CRCHUM, on parlera tout à l'heure, la phase
24 2 c'était et le CUSM et le CRCHUM.

25 Q. **[578]** Hum, hum.

1 R. C'était pas seulement le CUSM. Très bien. Donc, il
2 y avait... bien, il fallait, c'était une transition
3 parce que c'était énorme ce projet et disons, nous
4 avons la chance que monsieur Lachance est là, il
5 connaît bien le CHU, donc on va en parler. Donc
6 c'est sûr que c'était, c'était... comment dirais-
7 je, c'était beaucoup de travail. C'est énorme comme
8 projet.

9 Q. **[579]** Ma question était : est-ce que, lorsque vous
10 remplacez monsieur Lortie, vous le savez si
11 monsieur Lortie s'occupe du...

12 R. Non.

13 Q. **[580]** ... projet du CHUM depuis le début ou du CUSM
14 surtout, si on se limite à ça? Parce que ce que je
15 comprends, c'est que...

16 R. Non, monsieur Lortie s'occupait du CHUM, du CRCHUM
17 et du CUSM.

18 Q. **[581]** Mais depuis l'initiation du projet?

19 R. Depuis l'initiation du projet, voilà.

20 Q. **[582]** O.K. Parfait. Donc si on va, Madame
21 Blanchette, à l'onglet 2, un document qui est
22 intitulé « Structure organisationnelle du processus
23 d'acquisition PPP des CHUs » et on voit votre nom
24 en haut comme responsable PPP...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[583]** Et là, quand vous dites que vous gardez les
2 services de monsieur Lortie jusqu'au trente (30)
3 septembre...

4 R. Jusqu'au trente (30) septembre et ça c'était
5 quelque chose que j'avais fait entre le trois (3)
6 août et le treize (13) août.

7 Q. **[584]** Donc, c'est vous qui avez développé ce
8 dossier-là.

9 R. Oui, oui, c'est moi qui ai développé ça et puis,
10 bien sûr, j'ai gardé, bien il y a Éric Michaud qui
11 était directeur, et nous avons aussi d'autres
12 directeurs mais ils sont pas là, donc... ils sont
13 là mais sur des... (inaudible).

14 Q. **[585]** On a enlevé les quelques noms. Donc, monsieur
15 Lortie a un rôle de conseiller stratégique et ce
16 que vous nous dites c'est que le trente (30)
17 septembre, c'est... ça va se terminer.

18 R. Oui, oui, et puis, bien sûr, disons j'ai pas eu une
19 grande transition. Je voulais m'assurer d'avoir
20 tous les documents et puis voilà. Et puis je
21 voulais aussi qu'il... qu'il soit là lorsque je
22 suis en vacances et puis moi j'étais en vacances
23 depuis le six (6) septembre et je suis revenu le
24 vingt-neuf (29) septembre. Donc...

25 Q. **[586]** Et donc les trois colonnes correspondent à un

1 projet chacun?

2 R. C'est ça, oui.

3 Q. **[587]** CUSM, CHUM, CRCHUM, dans l'ordre. Donc,
4 monsieur Michaud est le responsable PPP CUSM. Ça
5 veut dire quoi exactement?

6 R. C'est le directeur. Dans chaque projet j'ai un
7 directeur. Donc, Éric Michaud, c'est le directeur
8 du CUSM. Il y avait avant un autre directeur, mais
9 c'est le directeur.

10 Q. **[588]** Et ses responsabilités en tant que, disons,
11 directeur pour le CUSM comme tel, brièvement?

12 R. Bien, brièvement, c'est...

13 Q. **[589]** Par rapport à la vôtre?

14 R. ... nous, brièvement, disons, sûrement vous avez
15 déjà, je vous ai envoyé ça peut-être un peu tard,
16 il y a une structure qui a été, disons, une entente
17 qui a été signée entre les CHUs, ça veut dire
18 chaque directeur avec le directeur exécutif et avec
19 aussi le... avec le président de PPPQ. C'est une
20 entente qui est là, qui a été signée en juin deux
21 mille six (2006) et c'est une... grosso modo, bien
22 c'est le directeur exécutif est responsable de
23 tout, disons, tout ce qui est échéancier coûts,
24 très bien; le CSUM, il est le maître d'oeuvre, il
25 est bien sûr... et puis le PPPQ est responsable de

1 tout ce qui est processus. Processus de sélection.
2 On vous l'a déjà expliqué. Je pense que... avec,
3 bien sûr, avec, en collaboration avec le... avec le
4 DE et le directeur, si c'est le CUSM ou c'est le
5 CHUM ou le CRCHUM.

6 Et puis, on était aussi responsable du
7 dossier d'affaires initial dans ce projet et
8 toujours, les intrants techniques venaient du CUSM.
9 Maintenant, je vais rester sur le CUSM, parce qu'on
10 a fait la même chose partout. Le CUSM et disons les
11 intrants techniques qui viennent aussi des coûts
12 qui viennent du DE. Et bien sûr, toutes les
13 hypothèses financières, parce que je vais rentrer
14 un petit peu là-dedans tout à l'heure, donc ça,
15 c'est des hypothèses. Des hypothèses qu'on... qu'on
16 fait et puis pour pouvoir comparer parce qu'un
17 dossier d'affaires, c'est pas seulement arriver en
18 PPP, c'est beaucoup de choses un dossier
19 d'affaires.

20 Maintenant, lorsqu'on fait le dossier
21 d'affaires, il y a ce qu'on appelle un comparateur
22 public, c'est exactement le coût que... disons,
23 estimé par l'organisme s'il le faisait avec son
24 mode usuel. Après, il y a ce qu'on appelle le mode
25 PPP, c'est le projet de référence, si on veut le

1 faire en PPP.

2 Maintenant, lorsqu'on fait les coûts de
3 chaque côté, alors il y a un écart. Si l'écart est
4 positif, c'est bon de faire un PPP. S'il est
5 négatif, c'est pas la peine de faire un PPP. C'est
6 un dossier d'affaires. Un dossier d'affaires, on le
7 fait dans... comme n'importe quelle... quelle
8 affaire. Vous allez acheter une usine de bière,
9 donc vous faites un dossier d'affaires.

10 Q. **[590]** Et ça, c'est le rôle... c'est votre rôle,
11 bien le rôle de PPPQ...

12 R. Oui.

13 Q. **[591]** ... de monter ce dossier d'affaires, donc de
14 déterminer initialement ou de faire une
15 recommandation...

16 R. Mais...

17 Q. **[592]** ... quant à la décision d'aller en PPP ou
18 pas?

19 R. C'est ça. Mais ce qui est important, là-dessus,
20 encore je reviens, donc le... disons, s'il y en
21 avait, parce que j'ai envoyé la structure, la
22 structure...

23 Q. **[593]** Sans, disons, référer à des documents, juste
24 dire...

25 R. O.K. Donc...

1 Q. **[594]** ... vulgariser un peu.

2 R. Alors donc, je vais vulgariser ça. Donc, nous avons
3 une structure tricéphale, ça a été déjà dit ici et
4 puis PPPQ est responsable du dossier d'affaires,
5 O.K., et aussi du processus de sélection.

6 Q. **[595]** Donc, il élabore...

7 R. Et, bien sûr, de faire aussi ce qu'on appelle un
8 rapport de, disons, d'analyse de la valeur sur les
9 fonds investis. Donc ça, c'est... c'est PPPQ.

10 Q. **[596]** Les trois responsabilités de PPPQ.

11 R. Comment?

12 Q. **[597]** Les trois grandes responsabilités de PPPQ?

13 R. C'est ça. Dossier d'affaires, processus et après,
14 clôture. Il y a ce qu'on appelle un rapport de
15 clôture.

16 Q. **[598]** O.K. Et monsieur Michaud, spécifiquement,
17 lui, gère l'équipe ou les équipes? Si vous dites
18 responsabilités?

19 R. Monsieur Michaud est sur... est là-bas au CUSM et
20 bien sûr, il y a tout ce qui est technique, ça veut
21 dire tout... tout ce qui... toutes les... les
22 personnes qui travaillent... qui travaillent au
23 CUSM. Alors moi, je suis pas au CUSM, je suis au
24 bureau ici. Très bien, mais de temps en temps, je
25 vais, bien sûr, à des réunions, mais les directeurs

1 sont dans chaque... dans chaque, disons, bureau,
2 salle au CUSM, le CRCHUM ou le CHU.

3 Q. **[599]** On va coter, Madame la greffière, la pièce en
4 question.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Certainement. Ça sera sous la cote 158P-1756 pour
7 l'organigramme.

8 (16:28:10)

9
10 158P-1756 : Organigramme de PPPQ-CUSM du 13
11 septembre 2013

12
13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[600]** Quand vous offrez de monsieur de... vous
15 demandez à monsieur Bergeron la possibilité de
16 garder à vos services comme conseiller pendant une
17 période monsieur Lortie, est-ce que monsieur
18 Bergeron voit ça d'un bon oeil ou...?

19 R. Bien, il a résisté au début. Je peux dire une
20 chose, il est... il m'a dit : « J'aimerais le...
21 non. » Mais je dis : « (inaudible) si je l'ai pas
22 jusqu'au trente (30)... trente (30) septembre, ça
23 sera non pour moi aussi. » Donc, il fallait avoir
24 une transition minimum pour un projet comme ça.
25 Donc, c'était le trente (30) septembre.

1 Q. **[601]** Vous savez que monsieur Lortie a, par la
2 suite, je pense même le premier (1er) octobre, été
3 engagé par le CUSM comme consultant aussi?

4 R. Bien, je ne le savais pas, mais je l'ai entendu
5 après.

6 Q. **[602]** Est-ce que vous savez qui a procédé à cette
7 embauche?

8 R. Bien c'est pas... c'est pas nous. Vous posez la
9 question, c'est...

10 Q. **[603]** Non, mais je vous demande si vous le savez.
11 Si vous le savez pas...

12 R. Non, non, je ne sais pas, moi.

13 Q. **[604]** Est-ce que vous savez quel était le rôle de
14 monsieur Lortie au (inaudible)?

15 R. Le rôle, je l'ai su après et puis je vais peut-être
16 vous... je peux... je peux...

17 Q. **[605]** Faire une petite parenthèse? Allez-y.

18 R. Une petite parenthèse. Alors, le dix-neuf (19)
19 octobre, parce que j'ai... et bien sûr, moi-même,
20 j'étais pas très content comment ça se passait tout
21 ce budget, O.K., parce qu'en général, dans un
22 dossier d'affaires, il y a un seul dossier
23 d'affaires. Mais ici, nous avons trois... trois
24 fois le dossier d'affaires. Nous avons un dossier
25 d'affaires qui a été fait en novembre deux mille

1 six (2006), un autre en août deux mille neuf (2009)
2 et un troisième qui était en novembre deux mille
3 neuf (2009). Ça va? Et puis novembre deux mille
4 neuf (2009), c'est là que le critère
5 d'abordabilité, vous avez déjà entendu parler de
6 ça, a été changé entre un point un trois quatre
7 (1,134) jusqu'à un point trois et des poussières,
8 milliard, bien sûr. En valeur actuelle, toujours
9 je... je peux le dire, en valeur actuelle, au
10 premier (1er) janvier deux mille huit (2008), avec
11 un taux d'actualisation de huit pour cent (8 %). Si
12 vous voulez savoir combien ça coûte en nominaux, à
13 peu près trois point quelques, il faut multiplier
14 par trois point quelques. Mais je vais, disons, on
15 va rester toujours avec la valeur actuelle qui
16 était bien sûr avec le taux d'actualisation de huit
17 pour cent (8 %) dans le projet de transport nous
18 avons utilisé six pour cent (6 %), six point cinq
19 pour cent (6,5 %). Il y avait une question, je la
20 répons tout de suite.

21 Le six point cinq pour cent (6,5 %) comment
22 ça a été... c'était calculé. C'était calculé c'est
23 le... disons, le... comment dirais-je, les
24 obligations du Canada, obligations du Québec,
25 trente (30) ans, parce que ce contrat-là c'est

1 trente (30) ans d'exploitation plus une inflation.
2 Donc, c'est quatre point cinq pour cent (4,5 %) si
3 on devait prendre des obligations trente (30) ans
4 plus deux pour cent (2 %) d'inflation. C'est ça le
5 six point cinq (6,5).

6 Q. **[606]** Ça c'est dans les transports, ça c'est un
7 autre projet?

8 R. Transport, et ça bien sûr le taux d'actualisation
9 dépend bien sûr du pays, de la... de la... disons
10 de la province, peut-être en Ontario peut-être
11 disons, ça dépend aussi de la cote de crédit, mais
12 de toute façon je veux pas rentrer là-dedans,
13 c'est... c'est exactement le taux d'obligations de
14 trente (30), trente-cinq (35) ans avec inflation et
15 ça ça a été lorsque j'ai commencé les premiers PPP
16 on a discuté avec le ministère et puis c'était
17 accepté.

18 Q. **[607]** Mais ça c'est dans un autre projet. Ici on va
19 travailler avec huit dans le cas des projets
20 hospitaliers?

21 R. Oui, alors, ça j'ai vu, j'ai vu disons avec huit,
22 O.K., bien sûr ça c'est disons ça a été fait au
23 début, mais lorsque disons je suis rentré moi-même
24 et bien on a fait aussi, comment dirais-je, une
25 correction parce qu'on a accepté les

1 recommandations du vérificateur général du Québec
2 et puis et bien on a fait aussi des analyses de
3 sensibilité avec un taux de six point cinq pour
4 cent (6,5 %). Mais si vous regardez, par exemple,
5 la RAVA, c'est le rapport disons sur les fonds
6 investis qui a été, disons, fait beaucoup plus tard
7 et bien ça a été fait avec six point cinq pour cent
8 (6,5 %) aussi.

9 Q. **[608]** Donc, vous faisiez une parenthèse pour nous
10 indiquer qu'il y avait eu trois dossiers d'affaires
11 et que c'était une situation (inaudible)?

12 R. Alors, trois dossiers d'affaires, c'est pas une
13 situation normale, très bien. Alors en général,
14 dans n'importe quel projet, il faut qu'il y ait
15 arrimage entre la portée, l'échéancier et les
16 coûts. C'est simple.

17 Q. **[609]** Peut-être juste pour clarifier, parce
18 qu'évidemment vous utilisez un langage qui est,
19 quand vous dites la portée?

20 R. La portée c'est le « scope », c'est le travail,
21 disons, qu'est-ce que je vais construire.

22 Q. **[610]** D'accord.

23 R. Voilà, c'est l'hôpital. C'est le...

24 Q. **[611]** C'est le projet?

25 R. C'est les travaux.

1 Q. **[612]** C'est le projet qui doit être construit?

2 R. Donc, la portée « scope ».

3 Q. **[613]** Donc, il faut qu'il y ait, que tout le monde
4 soit d'accord sur ce qu'il faut construire?

5 R. Voilà. Si vous construisez une maison, bien la
6 maison va être très bien, voici la maison, voici
7 les coûts, voici l'échéancier et puis que tout soit
8 arrimé et pas déphasé.

9 Q. **[614]** Je sais pas si vous pourriez réexpliquer un
10 peu ce que vous voulez dire par déphasé?

11 R. Alors, déphasé, je vais prendre, disons, le
12 dernier... le dernier de cette affaire. Le dernier
13 de cette affaire initiale, c'est le troisième.
14 Donc, que moi-même j'ai dirigé. Alors, c'est un
15 dossier d'affaires que la mise à jour a commencé le
16 dix-neuf (19) octobre et je l'ai terminé le dix-
17 neuf (19) septembre. Donc, j'ai prévu faire ça un
18 petit peu avant, parce que je voulais pas
19 contaminer le dossier d'affaires avec la date, avec
20 la date, disons, la remise des propositions. Je
21 voulais avoir un chiffre avant l'ouverture des
22 soumissions. Vous comprenez.

23 Q. **[615]** Je vous arrête, vous avez dit septembre, vous
24 voulez dire novembre, à ce moment-là?

25 R. Novembre, je m'excuse.

1 Q. **[616]** Donc, sur le mois...

2 R. Alors, c'est l'après-midi, je suis un petit peu
3 fatigué.

4 Q. **[617]** Sur le mois qui est de mi-octobre à mi-
5 novembre vous avez préparé une dernière mouture du
6 dossier d'affaires?

7 R. Voilà. Voilà.

8 Q. **[618]** Et donc, vous avez déterminé combien vous
9 envisageriez que ce projet devrait coûter avant que
10 PPPQ P-CUSM et que GISM vous communiquent combien
11 eux considéreraient qu'ils pouvaient demander?

12 R. Exactement. Alors, donc, je vais rien que
13 (inaudible) donc, il y avait deux scénarios, donc
14 si vous regardez, parce que ça vous avez pas le
15 dossier d'affaires, mais je peux vous l'envoyer.

16 Q. **[619]** On a le dossier d'affaires, ne vous en faites
17 pas?

18 R. Ah, vous avez, parce que j'ai déjà envoyé, parce
19 que moi, disons, j'ai envoyé des... plusieurs
20 informations soit à l'escouade Marteau, soit...
21 Alors, donc, nous avons deux... deux scénarios, un
22 scénario qui est un point trois, quatre (1,34) le
23 premier, et l'autre un point cinq dix-huit (1,518).
24 Alors, bien sûr, si...

25 Q. **[620]** Donc, ça veut dire que vous envisagez que le

1 projet pourrait, dans deux scénarios différents,
2 coûter soit un point trois milliards (1,3 G) et des
3 poussières, soit même jusqu'à un point cinq
4 (1,5 G)?

5 R. Oui, c'est parce que ce qui se passe c'est que bien
6 sûr on fait ça avec les données qui nous arrivent
7 par le DE, et bien sûr le CUSM est là aussi parce
8 qu'on travaille ensemble et on fait le dossier
9 d'affaires ensemble et j'ai lancé tout un, comment
10 dirais-je, un échancier pour avoir tous les
11 documents, je vais pas rentrer là-dedans, on a
12 déjà, disons, tout ça et puis je souhaitais que le
13 dossier d'affaires soit approuvé par le DE et par
14 le directeur du CUSM avant bien sûr, avant
15 l'ouverture des soumissions et le financement
16 engagé qui est le dix-neuf (19) novembre.

17 Q. **[621]** Donc, les propositions financières?

18 R. Oui, les propositions financières. Donc, nous avons
19 deux scénarios et bien sûr le gouvernement a retenu
20 le scénario le plus petit, mais si on lit le
21 dossier d'affaires on voit que Pricewaterhouse qui
22 a préparé ce dossier d'affaires elle dit : « Selon
23 les exigences du contrat ». Alors, c'est là, que
24 j'ai dit il n'y a pas d'arrimage, les exigences, le
25 chiffre, disons, le meilleur chiffre c'est un point

1 cinq dix-huit (1,518 G) toujours en milliards et
2 toujours en valeur actuelle. C'est ça le chiffre.

3 Donc, qu'est-ce qu'il fallait faire? Il
4 fallait faire pour bien sûr, parce que le critère
5 d'abordabilité, si je reviens un petit peu au
6 début, on l'a fixé au début. Si on l'a fixé au
7 début, il y a deux choses. C'est parce que j'ai un
8 maximum, j'ai une enveloppe maximale. Si j'ai une
9 enveloppe maximale, alors soit je réduis la portée
10 des travaux ou soit, c'est ça. Donc vu que toujours
11 le prix était pas le même, et ça on le voit aussi
12 dans les rapports du vérificateur général du
13 Québec, que toujours ça augmente. Le CUSM, ça a
14 augmenté de cinquante pour cent (50 %). Très bien?
15 Alors donc, le processus, nous avons ici des
16 soumissionnaires qui eux estiment puis ils voient,
17 bien c'est pas ça. Votre chiffre n'est pas juste.
18 Et ça, ça complique bien sûr le processus et ça,
19 c'est l'arrimage. C'est pas arrimé. La portée n'est
20 pas arrimée avec le coût.

21 Q. **[622]** Donc le gouvernement entend engager un point
22 un milliard (1,1 G\$) et des poussières, pas des
23 poussières, des grosses poussières, pour construire
24 quelque chose dont PPPQ pense d'ores et déjà que ça
25 va coûter au minimum un point trois (1,3 G\$), voire

1 même un point cinq (1,5 G\$) et dont ultimement les
2 deux soumissionnaires proposent de vous facturer un
3 point huit (1,8 G\$)?

4 R. Ça, lorsqu'on dit PPPQ, c'est pas PPPQ parce que
5 nous on reçoit tous ces intrants on les reçoit et
6 avant, avant de finaliser le dossier d'affaire
7 initial révisé du dix-neuf (19) novembre deux mille
8 neuf (2009), nous sommes tous d'accord, nous sommes
9 tous d'accord que le scéna... il y a deux
10 scénarios, très bien, et le DE a dit, moi je
11 préfère le petit scénario. C'est normal. C'est
12 normal parce que ça a augmenté beaucoup.

13 Mais pour pouvoir arriver à ce petit
14 scénario, on l'a vu déjà lorsqu'on a ouvert les
15 prix, parce que les prix, comme vous l'avez déjà
16 dit, ça dépasse un point huit (1,8 G\$), donc nous
17 sommes à un écart énorme. Donc qu'est-ce qu'il faut
18 faire? Bien il faut faire des dérogations pour
19 arriver au chiffre que le gouvernement souhaite.
20 C'est deux choses. Bah! si on met un plafond, on
21 réduit la portée ou on refait...

22 Q. **[623]** Ou on augmente le plafond.

23 R. ... ou on fait, ou on a des plans qui sont presque
24 justes pour pouvoir dire bien très bien, voici mon
25 estimation. Un dossier d'affaire c'est quoi? C'est

1 une estimation la plus réaliste possible et c'est
2 comme ça aujourd'hui dans la politique-cadre; c'est
3 l'estimation la plus réaliste avec les risques,
4 avec tout ce qu'on veut pour arriver, souhaitable
5 d'avoir un seul dossier d'affaire. Ça arrive qu'on
6 fait un autre intermédiaire parce que le projet
7 change, parce que le gouvernement change de projet,
8 c'est normal qu'on adapte aussi le dossier
9 d'affaire. Mais lorsque le... ça change pas, bien
10 généralement c'est un seul dossier d'affaire.

11 Q. **[624]** Donc là le projet semble être fluctuant et il
12 est difficile pour vos équipes, si on peut dire, de
13 maintenir le dossier d'affaire tel qu'il était
14 initialement, il est donc révisé et c'est ça que
15 vous appelez le déphasage?

16 R. Bien le déphasage c'est lorsque la portée et les
17 coûts ne sont pas...

18 Q. **[625]** N'ont pas de sens, l'un par rapport à
19 l'autre.

20 R. ... ne sont pas équilibrés. C'est ça le déphasage.

21 Q. **[626]** O.K. Et ça c'est la responsabilité de qui
22 d'avoir, que ce soit en phase?

23 R. Le coût et l'échéancier, encore une fois, si vous
24 regardez exactement ce qui a été disons, cette...
25 la structure, les coûts et l'échéancier, c'est le

1 directeur exécutif.

2 Q. **[627]** Et c'est donc, ça serait donc sa
3 responsabilité de ramener ça en phase si on peut
4 dire?

5 R. Bah! sa responsabilité c'est de faire une
6 estimation correcte avec les équipes-maîtres parce
7 que les équipes-maîtres aussi, bah! ils sont sous
8 la responsabilité et du CUSM et du DE. Alors vous
9 voyez comment ça marche.

10 Q. **[628]** Bon. C'était la parenthèse sur le déphasage.

11 R. Bien c'est la parenthèse mais ce que j'ai dit
12 aussi, il y a une chose que je voulais, parce que
13 je vais le passer...

14 16:41:06

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[629]** Mais attendez les questions.

17 R. Ah! pardon, oui.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[630]** C'est donc la parenthèse sur le déphasage qui
20 est un petit peu plus longue que j'avais anticipé.
21 Si on revient à votre entrée et à votre départ, à
22 votre présence au sein de PPPQ, parce que là vous
23 êtes entré dans la matière de ce que vous y
24 faisiez, mais moi je voulais finir de faire le tour
25 de la durée, disons, de votre séjour sur place afin

1 qu'on puisse ensuite se concentrer sur le contenu.

2 Vous avez quitté en février deux mille dix
3 (2010) afin de vous concentrer, là vous avez
4 quitté, pardon, vous avez cessé d'être responsable
5 du CUSM le dix-sept (17) février deux mille dix
6 (2010) si je me souviens bien de ce que vous m'avez
7 dit.

8 R. C'était un petit peu avant parce qu'il y a une
9 chose disons que je vous ajoute, lorsque la phase
10 2, on appelait ça BAFO, moi je suis contre ce mot-
11 là mais de toutes façons, tout à l'heure, je vous
12 l'expliquerai, donc nous avons la phase 2 a été
13 faite aussi pour le CUSM et pour le CRCHUM. Donc il
14 y a eu des procédures, il y a eu un décret. Alors
15 le décret, donc il y a eu, on l'a déjà dit, il y a
16 eu quelques personnes avec un comité de direction
17 qui était présidé par PPPQ pour le CUSM. Alors ça a
18 été la même chose pour le CRCHUM. Et la même chose,
19 c'est moi qui était responsable au CRCHUM.

20 Q. **[631]** Parfait. Vous quittez quelle date?

21 R. Hein?

22 Q. **[632]** Vous cessez de vous occuper du CUSM quelle
23 date?

24 R. C'est ça oui. C'est ça.

25 Q. **[633]** Quelle date?

1 R. Mais disons j'ai quitté un petit peu avant mais
2 officiellement, les soumissionnaires ont reçu un
3 courriel comme quoi bien je cessais d'être
4 représentant des autorités publiques le dix-sept
5 (17) février.

6 Q. **[634]** Parfait. Qu'est-ce qui a justifié que vous
7 vous retiriez? Pour quelle raison est-ce que vous
8 quittez ou vous cessez de vous occuper du CUSM,
9 vous cessez d'être représentant des autorités
10 publiques pour le CUSM?

11 R. Bien je peux pas m'occuper et du CUSM et du CRCHUM,
12 parce qu'il y a eu ce décret qui est arrivé le
13 treize (13) juillet et vous le savez, le nombre de
14 travail, c'est un travail énorme, soixante (60)
15 jours...

16 Q. **[635]** Monsieur, Monsieur Soudry, on est en février.
17 En février... là, vous me parlez de juillet, mais
18 là, moi je veux savoir en février, alors que vous
19 le faites, de ce que je comprends, vous menez
20 les... les trois de front depuis l'automne
21 précédent...

22 R. Oui.

23 Q. **[636]** ... ou à la fin de l'été, et là, au mois de
24 février, là, tout d'un coup, vous cessez de vous
25 occuper de CUSM.

1 R. Bien oui.

2 Q. **[637]** Pourquoi? Pourquoi là, à cette date-là, alors
3 que vous venez d'envoyer...

4 R. Bien, disons je vais compléter parce que j'ai
5 écouté monsieur Bergeron tout à l'heure et il est
6 certain que moi, disons il y a eu le Dalkia avec
7 St-Clair Armitage. Bien j'étais pas tellement
8 d'accord. Alors donc, est-ce qu'on peut commencer
9 là-dessus? Bien je...

10 Q. **[638]** Non, non, non, pas tout de suite.

11 R. Je peux donner des exemples.

12 Q. **[639]** Mais ce que vous dites, c'est qu'il y eu
13 des... il y a eu peut-être des frictions avec
14 monsieur Armitage qui expliqueraient votre départ?

15 R. C'est pas des frictions. Disons, alors lui, c'est
16 un expert en PPP, je peux dire aussi que moi, je
17 suis un expert en PPP. Donc, parce que j'ai fait
18 plusieurs projets. Alors donc, justement, j'ai
19 parlé avec lui. C'est préférable de faire une... ce
20 qu'on appelle une revue diligente, une revue
21 critique sur les coûts et l'échéancier. Il m'a
22 dit : « C'est une très bonne idée. » Fort bien.

23 Alors, on a eu une rencontre le dix-neuf
24 (19) octobre et puis bien on discute. Moi, j'avais
25 déjà préparé ce qu'on appelle un échéancier « wide

1 gap », parce que j'y croyais pas. J'ai dit : « Ça,
2 c'est un projet qui va dépasser. » Donc, on va déjà
3 se préparer si ça dépasse. Déjà, ça fait depuis le
4 dix-neuf (19) octobre qu'on... qu'on prépare tout
5 ça. Et je lui ai dit : « C'est préférable de
6 retenir une compagnie pour faire une revue
7 diligente. » Il m'a dit : « Oui. » Alors, on a
8 conclu, le dix-neuf (19) janvier... dix-neuf (19)
9 octobre, j'ai le compte rendu... bien compte rendu,
10 j'ai un petit résumé avec l'ordre du jour où il y
11 avait plusieurs sujets, je vais pas rentrer dans
12 tous les sujets, et...

13 Q. **[640]** Monsieur Soudry. Vous quittez en février.
14 Vous nous dites que le départ en février est relié
15 à ce qui se passe en octobre?

16 R. Non.

17 Q. **[641]** Bon. Pourquoi est-ce qu'on est en octobre? Je
18 veux que vous me disiez pourquoi, en février, vous
19 quittez vos fonctions de représentant des autorités
20 publiques du CUSM.

21 R. Je... c'est parce que j'avais beaucoup de travail
22 et puis j'avais beaucoup de travail, encore une
23 fois, et puis je devais... je peux vous dire une
24 chose, sur le CRCHUM, il y avait trois cents (300)
25 dérogations.

1 Q. **[642]** Donc, c'est la somme de travail dans les
2 trois?

3 R. C'est la somme de travail et puis si on sort les
4 heures que j'ai... que j'ai faites moi-même...

5 Q. **[643]** Donc, il y a aucune autre raison qui fait
6 que...

7 R. Il y a pas de raison. C'est pas... j'ai entendu ce
8 qu'a dit monsieur Bergeron, mais bien sûr...

9 Q. **[644]** C'est pas tout à fait exact?

10 R. C'était pas ça. Il se rappelle pas exactement.

11 Q. **[645]** Parfait. Dans vos fonctions de représentant
12 des autorités publiques, on a examiné un peu les
13 règles, je pense que vous avez vu le témoignage de
14 monsieur Noël et de monsieur Desaulniers à ce...

15 R. Oui, oui, j'écoutais ça justement. J'écoutais puis
16 c'est pour ça que je vous ai envoyé d'autres
17 documents aujourd'hui.

18 Q. **[646]** Vous étiez donc la seule personne
19 théoriquement habilitée à répondre aux questions
20 soumises par les soumissionnaires... pas à, disons,
21 à déterminer la réponse, mais à la transmettre?

22 R. Bien disons la réponse, elle passait aussi par moi.

23 Q. **[647]** C'est ça.

24 R. Ça veut dire que c'était pas moi qui préparais la
25 réponse...

1 Q. **[648]** On est d'accord.

2 R. ... je validais la réponse, ça veut dire je lisais
3 la réponse.

4 Q. **[649]** Vous receviez la question, vous la relayiez,
5 vous receviez la réponse, vous la relayiez?

6 R. Oui, c'est ça, exactement. Que ça soit juridique,
7 technique ou financier. Mais c'est la seule... le
8 seul canal et devant moi aussi j'avais un autre
9 aussi qui était, parce que les procédures c'est
10 chaque consortium avait un contact. Donc, et ce
11 contact-là, il peut bien sûr, il peut avoir un
12 substitut, moi aussi je peux avoir un substitut
13 parce que je suis en vacances, bien j'ai donc
14 quelqu'un qui va être mon représentant des
15 autorités publiques.

16 Q. **[650]** Vous pouvez déléguer votre pouvoir?

17 R. Ah oui, bien sûr, je le déléguais souvent.

18 Q. **[651]** Souvent? D'accord. Mais en général... mais
19 c'est vous qui êtes le détenteur de cette... de ce
20 pouvoir-là...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[652]** ... et c'est sûr... vous êtes le seul
23 habilité à le déléguer, pas monsieur Bergeron au-
24 dessus de vous? C'est vous le représentant?

25 R. Non, je suis le représentant parce que j'ai été

1 nommé le représentant par monsieur Bergeron le
2 treize (13) août, il a envoyé une lettre aux trois
3 directeurs généraux... aux deux, parce que disons
4 le CHUM et CRCHUM c'était le même.

5 (16:46:56)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[653]** Le représentant du CUSM était monsieur...
8 était monsieur Porter?

9 R. Oui.

10 Q. **[654]** Oui?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[655]** Et monsieur Fraile représentait...

13 R. Monsieur Fraile représente, disons, c'est le
14 contact du soumissionnaire. Monsieur Chebl était le
15 contact de SNC-Lavalin au GISM, disons.

16 Q. **[656]** Et monsieur Gignac était le représentant du
17 DE?

18 R. Et comment vous souhaitez qu'on va dire ça, SNC?

19 Q. **[657]** GISM.

20 R. GISM? O.K. Très bien.

21 Q. **[658]** Et monsieur Gignac était le représentant?

22 R. Gignac, c'était le représentant... bien le
23 directeur exécutif parce que lui, il chapeautait,
24 lui, il devait avoir la cohérence de tous ces trois
25 projets. Bien sûr, il y avait aussi le... comment

1 dirais-je, Sainte-Justine, dont je n'étais pas
2 impliqué parce que c'était pas encore commencé.

3 Q. **[659]** Parfait. Quand vous arrivez au mois d'août,
4 là vous nous avez indiqué qu'il y aurait, bon, je
5 pense, deux autres, enfin deux moutures du dossier
6 d'affaires subséquentes après votre arrivée?

7 R. Oui.

8 Q. **[660]** Le dossier initial datait de deux mille huit
9 (2008)? Ou deux mille six (2006)?

10 R. Il y avait un dossier initial au début... au début,
11 en deux mille six (2006), novembre deux mille six
12 (2006). Après, il y avait un autre en octobre...

13 Q. **[661]** Deux mille huit (2008)?

14 R. ... deux mille huit (2008). C'est là qu'il y a eu
15 octobre, le lancement de l'appel de propositions,
16 c'est parce qu'il fallait mettre le chiffre. Le
17 chiffre c'est un point quelque...

18 Q. **[662]** Un point trois (1,3).

19 R. Très bien. Alors le chiffre était là qui dit :
20 « Ça, c'est le critère d'abordabilité » qui est...
21 c'est les paiements... je résume, c'est les
22 paiements qu'on va payer au... à celui qui va être,
23 bien sûr, choisi.

24 Q. **[663]** Parfait. Et le dernier dossier d'affaires,
25 c'est celui que vous préparez? La version finale?

1 R. Le dernier, c'est celui que j'ai préparé, le dix-
2 neuf (19) parce que bien sûr, tous... bien durant
3 les ateliers, bien, les deux soumissionnaires, et
4 on a eu quelques rencontres, bien, ils disaient :
5 « Ça va pas, votre budget ne va pas. »

6 Q. **[664]** Donc, à votre arrivée au mois d'août deux
7 mille neuf (2009), vous allez vous consacrez
8 essentiellement à préparer... quand je dis
9 « essentiellement », ça va être une bonne part de
10 vos responsabilités.

11 R. J'ai d'autres choses aussi.

12 Q. **[665]** De préparer le dossier d'affaires final...

13 R. C'est ça.

14 Q. **[666]** ... qui date du dix-neuf (19) novembre.

15 R. Exactement, oui.

16 Q. **[667]** Excellent. Donc, monsieur Porter, lui, est
17 directeur... il est représentant du CUSM.

18 R. Oui.

19 Q. **[668]** C'est son directeur général. Et si j'ai
20 compris quelque chose, à l'intérieur du processus,
21 il a un pouvoir... en fait, c'est le représentant
22 du client, si on peut dire, du maître-d'oeuvre,
23 c'est ça que vous avez dit.

24 R. Oui. Bien, disons l'appel de propositions, c'est
25 écrit « représentant du CUSM ».

1 Q. **[669]** O.K.

2 R. Très bien. Dans ce cas-là, c'était pas écrit. Il y
3 a le directeur exécutif, mais c'est un représentant
4 du CUSM. Ça peut être aussi quelqu'un d'autre,
5 mais...

6 Q. **[670]** C'est donc CUSM qui a décidé à l'interne que
7 ce serait lui...

8 R. C'est à l'interne, très bien.

9 Q. **[671]** Donc, c'est une décision probablement qui
10 revient au conseil d'administration.

11 R. Bien, ça revient au CUSM.

12 Q. **[672]** Et le représentant du CUSM a certaines
13 décisions entre les mains qui sont unilatérales
14 dont notamment - et on va voir l'impact que ça a,
15 mais on en a déjà parlé jusqu'à maintenant, celui,
16 par exemple, de refuser les remplacements de
17 certains membres des consortiums.

18 R. Bien, refuser, c'est...

19 Q. **[673]** Ou accepter, je veux dire, c'est-à-dire qu'il
20 revient...

21 R. Bien, il a accepté déjà, dans le passé, il a
22 accepté et puis celle dont vous parlez maintenant,
23 pour en parler, elle est (inaudible)

24 Q. **[674]** Mais, c'est du ressort...

25 R. C'est du ressort...

1 Q. **[675]** ... du CUSM.

2 R. ... du ressort et du directeur exécutif et du...
3 aussi. Et dans ce cas-là, c'était Arthur Porter.

4 Q. **[676]** Et c'est une forme de veto, c'est-à-dire
5 que... c'est-à-dire que si j'ai bien compris...

6 R. Bien, c'est...

7 Q. **[677]** ... ça passe par vous, par le représentant
8 des autorités publiques s'il y a une telle demande
9 qui est présentée et c'est acheminé au directeur
10 exécutif et...

11 R. O.K.

12 Q. **[678]** ... au représentant du CUSM et ils doivent
13 accepter aussi, si j'ai bien compris.

14 R. Oui, oui. Alors, d'abord, nous, lorsqu'on reçoit
15 quelque chose comme ça, disons... Est-ce qu'on
16 prend le cas tout de suite maintenant.

17 Q. **[679]** Bien, pas dans le détail, mais ce que je
18 voudrais savoir, c'est... parce que vous avez
19 élaboré le processus, si j'ai bien compris, c'est
20 aussi du ressort...

21 R. Oui. Alors, donc ce qu'on fait, nous, disons... et
22 c'est pas... on va faire une étude. Si c'est un
23 remplacement de quelqu'un, alors on va voir le côté
24 financier, le côté technique. Est-ce que les
25 deux... disons les deux remplacements vont nous

1 donner la même qualité qui était auparavant? Parce
2 que n'oublions pas, ces deux consortiums ont été
3 qualifiés, il y a eu une qualification, donc...

4 Q. **[680]** Donc, si on change un membre, bon, bien...

5 R. Bon. On va voir. Est-ce qu'il a les qualifications?
6 C'est technique, est-ce qu'il a... Est-ce que, par
7 exemple, le participant, parce qu'on parle du
8 participant, est-ce que le participant ici, il est
9 suffisamment robuste? Est-ce que ça va affaiblir le
10 consortium? Donc, ça, on va le faire et puis c'est
11 de mon ressort de donner ça à mes conseillers
12 financiers et c'est de mon ressort aussi de donner
13 ça au comité technique pour me dire « voici, est-ce
14 que les personnes clés dans ce cas-là sont aussi
15 compétentes que les premiers. »

16 Q. **[681]** Et là vous faites une recommandation.

17 R. Alors, je fais une recommandation avec pas mal
18 disons d'annexes parce que j'ai envoyé beaucoup
19 d'annexes.

20 Q. **[682]** En théorie, je veux dire, pas dans ce cas-ci,
21 mais en théorie...

22 R. Ah! Bien, oui, bien sûr. Je donne...

23 Q. **[683]** ... vous faites des recommandations.

24 R. ... je donne tous les... tous les documents pour
25 pouvoir assurer que nous avons un participant parce

1 que ça m'arrive aussi que c'est un membre. Le
2 membre... les membres, ils ont... ça peut changer
3 aussi. Donc, ici, nous avons un participant, donc
4 c'est pas tellement... c'est pas tellement
5 important parce que... on verra aussi tout à
6 l'heure.

7 Q. **[684]** Et donc, du point de vue du processus, une
8 fois que vous faites votre recommandation,
9 monsieur... en l'occurrence, monsieur Porter, mais
10 le représentant du CUSM accepte ou refuse votre
11 recommandation...

12 R. Oui.

13 Q. **[685]** ... donc le remplacement. Est-ce qu'il a à
14 justifier de son refus?

15 R. Bien, moi, je veux dire...

16 Q. **[686]** Du point de vue du processus, on s'entend
17 parce que peut-être qu'on peut examiner la chose du
18 point de vue du droit en général, mais...

19 R. Bien, c'est normal. Ils ont aussi... C'est normal,
20 moi, c'est la première fois que ça m'arrive dans ma
21 carrière. Bien, (inaudible) chose. Maintenant, s'il
22 refuse, c'est parce qu'il a des raisons. Alors,
23 bien sûr, si vous voulez. Maintenant, justement
24 lorsque j'ai entendu que Saint-Clair disons j'ai eu
25 une... comme vous, ça fait une semaine, alors c'est

1 là que ça m'a un petit peu travaillé et puis - je
2 vais revenir là-dessus parce que j'ai trouvé des
3 affaires...

4 Q. **[687]** Parfait. On verra ça...

5 R. ... un petit peu bizarres.

6 Q. **[688]** ... on verra ça en détail probablement
7 demain. Une dernière petite question avant qu'on
8 suspende. Monsieur Elbaz était responsable de la
9 construction au CUSM. Est-ce que dans le processus,
10 par rapport à vous, est-ce que vous aviez à faire à
11 monsieur Elbaz?

12 R. Non, jamais, jamais. Non.

13 Q. **[689]** Jamais.

14 R. Je l'ai rencontré la première fois avec monsieur
15 Porter.

16 Q. **[690]** Avec?

17 R. Monsieur Porter, c'est lui qui me l'a présenté.

18 Q. **[691]** Dans quel cadre?

19 R. Bien, lorsque le treize (13) août, moi, je suis
20 parti avec monsieur Bergeron, le treize (13) ou
21 quatorze (14), je ne sais pas, je ne me rappelle
22 plus, pour dire « voici le représentant des
23 autorités publiques » et puis on me l'a présenté.

24 Q. **[692]** On vous l'a présenté. Et par la suite, vous
25 n'avez pas eu de...

1 R. Non.

2 Q. **[693]** ... affaire à lui.

3 R. Non, il est venu une fois pour... Il voulait faire,
4 je pense, un doctorat en PPP. Il m'a dit :
5 « J'aimerais bien vous rencontrer », mais pas plus.
6 Je l'ai rencontré une seule fois.

7 Q. **[694]** Mais, du point de vue du processus, pour
8 autant que vous en soyez...

9 R. Non.

10 Q. **[695]** ... chargé, monsieur Elbaz n'avait pas
11 (inaudible)...

12 R. Non, non, non, non.

13 Q. **[696]** Parfait. Madame la Présidente, ce serait un
14 bon moment pour interrompre.

15

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8

9 Et nous signé,

10

11

12

13 _____
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

14 Sténographe officielle

15

16

17

18 _____
Claude Morin (Tableau #200569-7)

19 Sténographe officiel

20